

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 14 Septembre 2018

Document de référence « ATL 2018 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le **20 DEC. 2018** sous le **N° 18 / 010 /** en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Raouf HARZI, Directeur du contrôle de gestion et Suivi des risques
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél : 70 135 036 – Fax : 71 235 050

Intermédiaire en bourse chargé du document de référence



BNA Capitaux
Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac
Tél : (+216) 71 139 500 Fax : (+216) 71 656 299

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse –Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn



Décembre 2018

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	5
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	11
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'ATL	11
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	21
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	21
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 28/09/2018	22
2.4.1. Structure du capital au 28/09/2018	22
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 28/09/2018	22
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 28/09/2018	23
2.4.4. Nombre d'actionnaires au 28/09/2018	23
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2017	24
2.5.1. Présentation générale du groupe ATB	24
2.5.1.1. SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2017	27
2.5.1.2. ETAT DES PARTICIPATIONS ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE ATB ARRETE AU 31/12/2017	28
2.5.1.3. EVENEMENTS RECENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE ENTRE LE 31/12/2017 ET LA DATE D'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	29
2.5.1.4. CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2017	29
2.5.1.5. ENGAGEMENTS FINANCIERS DES SOCIETES DU GROUPE ATB AU 31/12/2017	30
2.5.1.6. POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETE DU GROUPE	31
2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2017	31
2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2017	34
2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2017 (autres que les sociétés du groupe)	36
2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe	36
2.5.4.2. Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe	37
2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2017 autres que les sociétés du groupe	37
2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe	37
2.5.4.5. Les dividendes décaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe	37
2.5.4.6. Garanties et suretés	37
2.5.5. Transferts de ressources	37
2.5.5.1. Chiffres d'affaires réalisés	38
2.5.5.2. Achat ou vente d'immobilisations	38
2.5.5.3. Prestations de service	38
2.5.5.4. Contrats de gestion	39
2.5.5.5. Contrats de location	39
2.5.5.6. Fonds gérés	39
2.6. DIVIDENDES:	40
2.7. MARCHE DES TITRES	40
2.8. NOTATION DE LA SOCIETE	42
CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL	46

3.1.	PRESENTATION DE LA SOCIETE	46
3.2.	ORGANISATION DE LA SOCIETE.....	46
3.2.1	ORGANIGRAMME ET CONTROLE INTERNE:	46
3.3.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	49
3.3.1.	ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 31/12/2017	49
3.3.2.	ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 30/06/2018.....	52
3.4.	INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 30/09/2018.....	56
3.5.	LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE.....	57
3.6.	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	58
3.5.1	RATIOS PRUDENTIELS AU 31/12/2017.....	58
3.5.2	RATIOS PRUDENTIELS AU 30/06/2018.....	59
3.7.	MATRICE SWOT.....	61
3.8.	LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS	61
3.9.	EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA SOCIETE	62
3.10.	POLITIQUE D'INTERESSEMENT ET DE FORMATION DU PERSONNEL	62
3.11.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	62

CHAPITRE 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT 63

4.1.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2017.....	63
4.1.1.	Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles	63
4.1.2.	Immobilisations financières	65
4.1.3.	Créances issues d'opérations de leasing.....	65
4.2.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30 JUIN 2018	67
4.2.1.	Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles	67
4.2.2.	Immobilisations financières	69
4.2.3.	Créances issues d'opérations de leasing.....	70
4.2.4.	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2018	71
4.3.	ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE	72
4.3.1.	Bilans comparés au 31 décembre	72
4.3.2.	Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre	73
4.3.3.	Etats de résultat comparés au 31 décembre	74
4.3.4.	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre.....	75
4.3.5.	Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017	76
4.3.6.	Rapports général et spécial des commissaires aux comptes.....	132
4.3.7.	Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017	144
4.3.8.	Notes explicatives aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.....	144
4.3.9.	Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017	145
4.4.	Analyse de la situation financière de l'ATL au 31/12/2017	147
4.4.1.	Les engagements financiers au 31/12/2017.....	147
4.4.2.	Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2017	148
4.4.3.	Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire « ATL 2018/1 »	151
4.4.4.	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre	152
4.4.5.	Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2017.....	153
4.4.6.	Affectation des résultats des trois derniers exercices	154
4.4.7.	Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation	154
4.4.8.	Evolution du bénéfice net.....	154
4.4.9.	Evolution des dividendes	155
4.4.10.	Evolution de la marge brute d'autofinancement.....	155
4.4.11.	Indicateurs de gestion et Ratios.....	155
4.5.	ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2018	157
4.5.1.	Bilan au 30/06/2018	157
4.5.2.	Etat des engagements hors bilan au 30/06/2018.....	158
4.5.3.	Etat de résultat au 30/06/2018	159
4.5.4.	Etat de flux de trésorerie au 30/06/2018	160
4.5.5.	Notes aux états financiers arrêtés au 30/06/2018	161
4.5.6.	Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018.....	206
4.5.7.	Notes complémentaires relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018	208
4.5.8.	Notes explicatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018.....	208

4.5.9.	Notes rectificatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018.....	209
4.6.	ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ATL AU 30/06/2018	214
4.6.1.	Engagements financiers au 30/06/2018	214
4.6.2.	Encours des crédits contractés par ATL au 30/06/2018	215
4.6.3.	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30 Juin 2018	218
4.6.4.	Tableau de mouvement des capitaux propres au 30/06/2018.....	219
4.6.5.	Evolution des produits nets de leasing et du résultat d'exploitation	220
4.6.6.	Evolution du bénéfice net.....	220
4.6.7.	Evolution de la marge brute d'autofinancement.....	220
4.6.8.	Indicateurs de gestion et Ratios.....	221
4.7.	COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION ATL.....	223

CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....224

5.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	224
5.1.1.	Membres des organes d'administration.....	224
5.1.2.	Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société	224
5.1.3.	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années.....	224
5.1.4.	Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés	225
5.1.5.	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent	225
5.2.	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2017.....	225
5.2.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction	225
5.2.2.	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction.....	226
5.3.	CONTROLE	226
5.4.	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL ET/OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL	227

CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....228

6.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS	228
6.1.1.	EVOLUTION RECENTE	228
6.1.2.	ORIENTATIONS.....	228
6.2.	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	228
6.2.1.	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2017 - 2022 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2018 - 2022	229
6.2.2.	ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30 SEPTEMBRE 2018 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2018	232
6.2.3.	HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUES	233
6.2.4.	ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS	239
6.2.5.	EMPLOIS, RESSOURCES ET CASH-FLOWS DISPONIBLES POUR LES ACTIONNAIRES	241
6.2.6.	RATIOS PREVISIONNELS	242
6.3.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PREVISIONNELLE	244

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 Dinars, créée en 1993 à l'initiative de l'ATB qui détient 32,62% de son capital au 31/10/2017.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

En 1997, l'ATL a été introduite au marché principal de la cote de la bourse par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Au 31/12/2017, l'encours financier s'est élevé à 597,6MD pour un total d'encours du secteur de l'ordre de 4 085MD, soit une part de marché de 14,6%. Concernant les mises en en force, l'ATL détient 14,4% de part de marché avec 350MD, pour un total de 2 433MD pour le marché.

Durant le premier semestre de l'année 2018, les approbations ont affiché un repli de 3,1% par rapport à la même période de 2017, passant de 211,4MD à 204,9MD.

Idem pour les mises en force qui ont connu une légère baisse de 0,9% par rapport à la même période de 2017, pour s'établir à 189,7MD contre 191,4MD au 30/06/2017.

Pour le besoin de ses financements, l'ATL a toujours procédé à la levée de capitaux sur le marché financier à travers l'émission des emprunts obligataires. L'encours des emprunts obligataires au 31/12/2017 s'élève à 296,1MD.

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **14 Septembre 2018** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB - (tun) ; Perspective :Stable
- Note nationale court terme : F3 (tun)

Le ratio des créances douteuses et litigieuses CDL (créances classées / total des engagements sur la clientèle) et le ratio de couverture des créances classées (provisions + produits réservés / CDL) ont évolué comme suit :

	2017	2016	2015
Ratio des créances classées	7,4%	7,4%	7,6%
Ratio de couverture des créances classées	65,8%	73,4%	70,5%

Chapitre 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du document de référence

M. Slimene BETTAIEB
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Arab Tunisian Lease
Le Directeur Général
M. Slimene BETTAIEB



1.3. Responsables du contrôle des comptes :

Etats financiers 2015, 2016 et 2017:

- La Générale d'Audit et Conseil, Membre de CPA International, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Chiheb GHANMI
Adresse: 9, Place Ibn Hafs - Mutuelleville 1002 Tunis
- Financial Audit & Consulting, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Mohamed Néji HERGLI
Adresse: 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana.

Etats financiers intermédiaires au 30/06/2018:

- FMBZ-KPMG, membre de KPMG International, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Adresse: Immeuble KPMG Les jardins du lac – Lac II
- CMC – DFK International, membre de DFK International, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Cherif BEN ZINA
Adresse: 2, Rue 7299 El Menzah 9A - El Manar II 1013 Tunis.



Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2015 :

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2015 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec réserve.

« Motif de l'opinion avec réserve :

Les méthodes comptables arrêtées par l'ATL prévoient, lors de l'estimation des provisions requises en couverture des risques liés aux engagements douteux, la considération de la valeur d'expertise du matériel récupéré suite à la résiliation des contrats de leasing.

Le principe de cohérence suppose la sélection et l'application homogènes des mêmes méthodes comptables pour des transactions et autres événements semblables se produisant dans des circonstances similaires.

La substance de l'opération de récupération des biens donnés en leasing implique, pour la société, un recouvrement desdits actifs par le biais d'une transaction de vente, et ce, indépendamment de leur nature mobilière ou immobilière.

En conséquence, la non considération par l'ATL, au même titre que les biens mobiliers, de la valeur d'expertise d'un bien foncier, détenu en pleine propriété, récupéré, en 2015, suite à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier y afférent constitue, à notre avis, une rupture de cohérence et d'homogénéité dans l'application des traitements comptables.

Ainsi, la non constatation par l'ATL, en 2015, de la reprise de provision induite par la considération de la valeur d'expertise dudit bien immobilier a eu pour effet de minorer le résultat net de l'exercice à hauteur de 645 775 DT. »

Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont évoqué un autre point à savoir :

« Paragraphe descriptif d'autres questions:

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°41 dont le contenu décrit les raisons de la modification apportée aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 28 avril 2016.

En conséquence, nous avons émis le présent rapport sur les états financiers modifiés. Ce rapport annule et remplace celui émis, par nos soins, en date du 29 avril 2016.

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2016 :

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2016 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« Paragraphe d'observation:

Nous attirons l'attention sur la Note 42 aux états financiers qui décrit deux éventualités dont l'issue finale ne peut actuellement être anticipée et qui indique qu'aucune provision pour risque n'a été, en conséquence, constituée à leur égard. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point. »

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2017 :

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2017 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers de la Société, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. »

« Rapport sur les autres obligations légales :

« Efficacité du système de contrôle interne:

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société. »

« Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société (actions et obligations) avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes en valeurs mobilières de la Société avec la réglementation en vigueur. »

Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018 :

Les états financiers intermédiaires de l'ATL arrêtés au 30/06/2018 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie qui ont émis l'avis suivant:

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs

aspects significatifs, la situation financière de la société « ARAB TUNISIAN LEASE » au 30 juin 2018 conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. »

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit & Conseil
M. Chiheb GHNAMI



Financial Auditing & Consulting
M. Mohamed Neji HERGLI



FMBZ - KPMG
M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



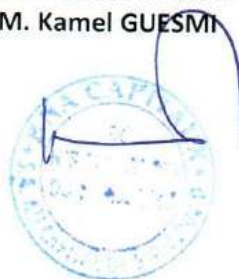
CMC – DFK International
M. Cherif BEN ZINA



1.4. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

BN A Capitaux
Le Directeur Général
M. Kamel GUESMI



1.5. Responsable de l'information

M. Raouf HARZI

Directeur du contrôle de gestion et Suivi des risques

Tél : 70 135 036 – Fax : 71 235 050



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'ATL

Dénomination sociale :	Arab Tunisian Lease
Siège social :	Building Ennour – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Téléphone :	(70) 135 000
Fax:	(71) 767 300
Adresse électronique:	atl.lease@atl.com.tn
Site web:	www.atl.com.tn
Forme juridique :	Société Anonyme
Législation particulière applicable :	La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers . Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.
Date de constitution :	04/12/1993
Durée de vie :	99 ans
Objet social :	La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire. Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
Registre de commerce :	B15771/1996
Exercice social :	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Nationalité :	Tunisienne
Capital social :	Au 31/12/2017, le capital social de l'ATL s'élève à 25 000 000 dinars, divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.
Matricule fiscal :	492439 NAM 000
Régime fiscal :	Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi des finances pour l'année 2008 notifiant le suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.
Lieu de consultation des documents :	Siège de la société : La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 –Mahrajène.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	M. Raouf HARZI , Directeur du Contrôle de gestion et Suivi des risques Tél : 70 135 036 Fax : 71 235 050

Clauses statutaires particulières :

Affectation et répartition des bénéfices (Article 31 des statuts tel que modifié par l'AGE du 17/01/2017) :

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs ; et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/10 du capital.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

Assemblées générales

• Dispositions communes aux assemblées générales (Article 26 des statuts)

1. Assemblées constitutives, ordinaires et extraordinaires

Les Assemblées générales sont constitutives, Ordinaires et Extraordinaires. Elles sont convoquées pour délibérer conformément aux dispositions légales et statutaires.

Les délibérations régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou par les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales constitutives.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

2. Convocation des Assemblées

L'Assemblée Générale Ordinaire, doit se réunir, sous convocation du conseil d'administration, au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour clôturer les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé, et prendre les décisions relatives aux résultats à la lumière des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale est convoquée, en cas de nécessité, par :

- Le ou les commissaires aux comptes.
- Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins Trois pour Cent (3%) du capital social.
- Le liquidateur.
- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote, après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu du territoire Tunisien indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les convocations doivent être faites dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

3. Le droit de siéger à une Assemblée Générale

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, les sociétés actionnaires sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour le gérant, le membre du Conseil ou le mandataire comme personnes physiques.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, convention contraire.

La forme des pouvoirs, les lieux et délais de leur production est déterminée par le Conseil d'Administration.

4. Règlements des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du conseil d'administration ou en son absence, par un administrateur délégué spécialement à cet effet, par le Conseil d'Administration et à défaut à l'actionnaire choisi par les actionnaires présents.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaire aux comptes, mandataire ou liquidateur), c'est cette personne qui la préside.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs, désignés par les actionnaires présents.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Le bureau de l'assemblée est composé ainsi, du président, d'un secrétaire, et des deux scrutateurs.

5. Ordre du jour de l'Assemblée

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

6. Droit au vote de l'Assemblée Générale

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnelles, comme la révocation des Administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

7. Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Les délibérations de l'Assemblée sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations des Assemblées doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et le lieu de sa tenue
- Le mode de convocation
- L'ordre du jour
- La composition du bureau
- Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou ces extraits sont signés par un liquidateur ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

- **Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires (article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 17/01/2017) :**

1. Assemblée Générale Ordinaire

a) Constitution de l'Assemblée Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent des actionnaires détenteurs de dix (10) actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau. Un délai minimum de quinze jours entre les deux assemblées doit être respecté. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration.

Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants. D'une manière Générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes.

1. Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon Générale, examine tous les actes de gestion d'Administration et leur donne quitus.
2. Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées du rapport des commissaires aux comptes à peine de nullité.
3. Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.
4. Elle décide de l'amortissement ou du rachat des actions par prélèvement sur les bénéfices.
5. Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.
6. Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.
7. Elle détermine le montant des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration.
8. Elle approuve ou désapprouve les conventions visées aux articles 22 et 24 ci-dessus après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur ces opérations.
9. Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Assemblée Générale Extraordinaire :

a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date réunion.

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins, sur première convocation, la moitié (1/2) du capital et sur deuxième convocation le tiers (1/3) du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Elle statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominative des actions, cette décision est prise à l'unanimité des actionnaires.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur toutes les questions visées aux articles 291 à 295, et 300, 307 à 310 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide ou autorise l'augmentation ou la réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration la réalisation de toute augmentation de capital qu'elle décide.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier toutes les dispositions des statuts de la société, sur proposition du conseil d'administration et conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le directeur général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

Transmission des actions (article 10 des statuts) :

1- La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur son compte.

2- La cession des actions est libre.

3- Les actions d'apport ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société ou de l'augmentation du capital, si elles proviennent de cette augmentation, les administrateurs doivent mentionner leur nature à la date de la constitution ou de l'augmentation de capital. Le tout sous réserve des exceptions prévues par la législation en vigueur, lorsque les actions sont émises à la suite d'une fusion ou d'un apport partiel d'actifs.

Indivisibilité des actions (article 11 des statuts) :

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis ou collectifs d'actions, notamment les héritiers ou ayants-droit d'un actionnaire décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun, ayant qualité pour assister aux Assemblées Générales. A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de représenter tous les copropriétaires.

Les usufruitiers et les nu-propriétaires doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci considère que l'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire, quelles que soient les décisions à prendre.

Droits de l'action (article 12 des statuts) :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle au nombre des actions émises et en outre, à une part dans les bénéfices.

Il est à signaler que l'AGE tenue le 17/01/2017, a décidé dans sa première résolution d'adopter les modifications des statuts de la société afin de les conformer aux dispositions de la nouvelle loi bancaire n°2016-48 du 11 juillet 2016, et ce notamment au niveau des articles suivants :

Article 15 : Composition du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de Trois membres au moins et Douze membres au plus nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires. La qualité d'actionnaire à la société n'est pas requise pour être membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil doit comporter au moins deux membres indépendants des actionnaires et un membre représentant des petits porteurs au sens de la législation et la réglementation régissant le marché financier.

Les personnes morales actionnaires de la société peuvent faire partie du Conseil d'Administration, elles sont tenues de nommer des représentants permanents soumis aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'ils étaient administrateurs en leurs noms propres et ce sans préjudice de la responsabilité solidaire des personnes morales représentées.

Lorsqu'un représentant d'une personne morale membre du conseil d'administration perd sa qualité pour quelque motif que ce soit, celle-ci doit de pourvoir à son remplacement.

L'administrateur doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la société de sa désignation au poste de gérant, administrateur, président-directeur général,

directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société. Le représentant légal de la société doit en informer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche.

La société peut demander la réparation du dommage qu'elle a subi en raison du cumul des fonctions. Son droit à réparation se prescrit par trois ans à compter de la prise des nouvelles fonctions.

Le Conseil a la faculté aussi de désigner, un conseiller (ou plusieurs) en raison de son (leur) expérience et de sa (leur) compétence. Cette nomination sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le conseiller participe aux réunions du Conseil d'Administration avec une voix consultative et peut être chargé de toutes missions dans l'intérêt de la société.

Il bénéficie des avantages d'un administrateur.

Sa nomination est pour une durée n'excédant pas le mandat du conseil d'administration.

En sus des registres et documents prévus par la législation en vigueur, la société doit tenir un registre mentionnant les noms, prénoms et adresses de chacun des administrateurs en ce compris les représentants permanents des personnes morales administrateurs, du Président du Conseil et du Directeur Général.

Article 16 : Durée des fonctions – vacances

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de Trois ans ; chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux Assemblées Générales Ordinaires consécutives.

La nomination des membres du conseil d'administration prend effet dès l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux premières réunions du conseil.

Le mandat des deux administrateurs indépendants ainsi que celui de l'administrateur représentant les petits porteurs est renouvelable une seule fois. Le mandat des autres membres du Conseil est renouvelable sans restriction.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission, la survenance d'une incapacité juridique, le conseil peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Cette nomination est soumise obligatoirement à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil sont considérés valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, une Assemblée Générale est convoquée immédiatement par le reste des membres du conseil, en vue de combler l'insuffisance du nombre des membres du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'Assemblée Générale, tout actionnaire ou le ou les commissaires aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale pour procéder aux nominations nécessaires ou ratifier les nominations effectuées par le Conseil d'Administration.

Article 17 : Président du Conseil – Vice-président – Secrétariat

Le mode de gouvernance de la société prévoit la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général en conformité avec les dispositions des articles 216 à 221 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres actionnaires de la société, un Président personne physique.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il préside, en outre, les réunions des assemblées générales. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société ainsi qu'à la réalisation des options arrêtées par le conseil.

Celui-ci est nommé pour une durée qui ne serait excéder celle de son mandat de membre du conseil d'administration et peut être réélu pour un ou plusieurs mandats sous réserve des cas de démission ou de révocation.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Conseil peut désigner, s'il juge utile un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres.

Le Conseil désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

En cas d'absence de son Président, le conseil désigne pour chaque séance un de ses membres présents pour assurer les fonctions de président.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un de ses membres dans les fonctions de président. Cette délégation est donnée pour une durée limitée à trois mois renouvelable une seule fois.

En cas de décès, cette délégation vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

Si le Président du Conseil d'Administration est désigné au poste de gérant, administrateur, président-directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société, il doit dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le conseil d'administration de la société de cette désignation. Le conseil d'administration doit informer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche.

La société peut demander la réparation du dommage qu'elle a subi en raison du cumul des fonctions. Son droit à réparation se prescrit par trois ans à compter de la prise des nouvelles fonctions.

Article 20 :Missions et Pouvoirs du Conseil

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de la société et les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre. Dans ce cadre, il est investi, particulièrement, des missions suivantes :

1. Il procède à l'examen du dispositif de gouvernance de la société, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices ont été prises pour remédier aux éventuelles défaillances ;
2. Il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique ;
3. Il procède à la mise en place des procédés de mesure du degré d'adéquation des fonds propres à la nature et au volume des risques encourus par la société ainsi que des politiques de gestion de la trésorerie ;
4. Il procède à la mise en place d'un dispositif adéquat de contrôle de la conformité aux exigences légales et réglementaires régissant l'activité et veille à sa mise en œuvre ;
5. Il met en place un dispositif adéquat de contrôle interne, de procédures administratives et comptables saines et de politiques et pratiques de rémunération permettant et favorisant une gestion saine et efficace des risques et veille à sa mise en œuvre.
6. Il procède à la mise en place d'une politique formalisée et écrite en matière de gestion des conflits d'intérêts.
7. Il désigne, parmi ses membres, un comité d'audit composé d'au moins trois membres dont un administrateur indépendant assurant la présidence.
8. Il désigne, parmi ses membres, un comité des risques composé d'au moins trois membres dont un administrateur indépendant assurant la présidence.
9. Il peut décider, sur proposition de son Président, la création d'autres comités chargés de missions spécifiques.
10. Il désigne, sur proposition de la direction générale, le responsable de la structure chargée de l'audit interne.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Directeur général et/ou le Directeur général adjoint, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Toutefois le conseil d'administration ne peut empiéter sur les pouvoirs réservés par la loi et les présents statuts aux assemblées générales des actionnaires.

Il a notamment les pouvoirs suivants lesquels sont cités d'une manière énonciative non limitative :

1. Il représente la société vis-à-vis des tiers et de toutes administrations.
2. Il établit les règlements intérieurs de la société
3. Il crée des sièges administratifs, agence, bureaux et succursales partout où il le juge utile, en Tunisie et à l'étranger, il les déplace ou les supprime
4. Il désigne le Directeur Général, et le Directeur Général Adjoint et détermine leurs rémunérations.
5. Il nomme et révoque tous les agents et employés de la société, fixe leur traitement, salaires, remises, gratifications et participations promotionnelles, ainsi que les autres conditions de leurs admission, et de leur retraite. Il organise toutes caisses de secours et de prévoyance, pour le personnel.
6. Il remplit toutes formalités pour conformer la société aux lois et usages des pays dans lesquels elle pourrait opérer, nomme tous agents responsables.
7. Il fixe les dépenses générales d'administrations, effectue les approvisionnements de toutes sortes.
8. Il touche des sommes dues à la société et paie celles qu'elle doit.
9. Il détermine le placement des sommes disponibles et règle l'emploi des fonds de réserves.
10. Il souscrit, endosse, accepte et acquitte tous les effets de commerce.
11. Il contracte et résilie toutes polices ou contrats d'assurances concernant les risques de toute nature.
12. Il passe et autorise tous contrats, marchés entrepris à forfait ou autrement entrant dans l'objet de la société. Il peut notamment, conclure avec toute personne physique ou morale tous les contrats de commission, d'agence ou de représentation avec exclusivité ou sans. Ceci, sous réserve du respect de la législation en vigueur.
13. Il demande et accepte toutes cessions, fait toutes soumissions, prend part à toutes adjudications, fournit tous cautionnements.
14. Il autorise toutes acquisitions, tous retraits, transferts, aliénation de rentes, valeurs, créances, brevets, licences et brevet d'invention et autres droits mobiliers quelconques sauf les cessions portant sur les fonds de commerce ou sur l'un des éléments qui les composent .
15. Il autorise et soumet à l'approbation de l'assemblée générale les conventions portant sur les emprunts importants au profit de la société , la cession ou la location gérance des fonds de commerce ou de l'un de leurs éléments, contractées par le directeur général ou le directeur général adjoint ou l'un ou plusieurs membres du conseil d'administration .

Les conventions dispensées de l'autorisation et approbation ci-dessus indiquées, sont celles se rapportant aux opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social.

Nonobstant la responsabilité de l'auteur des conventions établies sans l'autorisation préalable du conseil d'administration, ces conventions sont susceptibles d'annulation au cas où elles entraînent des dommages à la société

16. Il décide et réalise toutes acquisitions, toutes ventes et tous échanges de tous biens mobiliers et immobiliers.

17. Il autorise toutes constructions, aménagements et installations ainsi que tous travaux ordonnés par la direction générale de la société.
18. Il autorise l'ouverture, auprès de toute banque ou établissement financier, tous les comptes nécessaires à l'activité de la société.
19. Il autorise tous crédits et avances à réaliser dans le cadre de la législation en vigueur.
20. Il autorise tous emprunts, par voie d'ouverture de crédit ou autrement. Toutefois, les emprunts sous forme de création d'obligation, ou d'obligations convertibles en actions doivent être autorisés respectivement par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires.
21. Il autorise s'il y a lieu, toutes garanties mobilières et immobilières, notamment toutes hypothèques et tous nantisements sur les biens de la société conformément à la législation en vigueur.
22. Il fonde toutes sociétés tunisiennes ou étrangères ou concourt à leur fondation, il effectue tout apport qu'il juge convenable à des sociétés constituées ou à constituer, il souscrit, achète et cède toutes actions, obligations, parts de fondateur, part d'intérêts et tous droit quelconques, il intéresse la société dans toutes participations et tous syndicats.
23. Il exerce ou autorise toutes actions judiciaires, tant en demandeur qu'en défendeur.
24. Il représente la société dans toutes opérations de faillite et de liquidation, adhère à tous règlement amiables, et à tous concordats, fait toutes remise de dettes, consent la transformation de créances en parts bénéficiaires, actions ou obligations.
25. Il autorise aussi, toutes transactions, compromis, tous acquiescement et désistement, ainsi que toutes délégations, cessions d'antériorités et subrogations avec ou sans garantie et toutes main levées d'inscription, saisies, oppositions et autres empêchement avant ou après paiement.
26. Il arrête les états, les inventaires et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des actionnaires.
27. Il accomplit au nom de la société tous actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts.
28. Il statue sur toutes propositions à faire à l'assemblée générale des actionnaires et arrête l'ordre du jour.
29. Il convoque l'assemblée générale.
30. Il arrête les états financiers à soumettre à l'assemblée générale et statue sur toutes les propositions d'attribution et de répartition des bénéfices à présenter aux actionnaires
31. Il nomme un médiateur bancaire conformément à la législation en vigueur.

Article 21 : Direction générale de la société

La société est dirigée par un Directeur Général, personne physique choisie par le conseil d'administration pour une durée déterminée et révocable "ad nutum" par celui-ci. Le Directeur Général ne peut être membre du Conseil d'Administration de la société.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et ce, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués expressément par les présents statuts, aux assemblées générales ou ceux réservés de façon spéciale au conseil d'administration.

Le Directeur Général peut proposer au Conseil d'administration un mandataire choisi hors de son sein, pour l'assister dans la direction générale de la société, cette personne agit au titre de Directeur Général Adjoint et dont les pouvoirs sont fixés par le Directeur Général. Le Directeur Général Adjoint ne peut être membre du Conseil d'Administration de la société.

Article 22 : Allocations aux dirigeants sociaux

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont l'importance est fixée annuellement par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux administrateurs.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Le Conseil d'Administration peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés aux membres du Conseil d'Administration. Ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation de la société.

Les obligations et engagements pris par la société elle-même ou par une société qu'elle contrôle de droit ou de fait, au profit de son Président du Conseil, Directeur Général, Administrateur Délégué, l'un de ses Directeurs Généraux Adjointes, ou de l'un de ses Administrateurs, concernant les éléments de leur rémunération, les indemnités ou avantages qui leurs sont attribués ou qui leurs sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou de la modification de leurs fonctions ou suite à la cessation ou la modification de leurs fonctions, sont soumis aux procédures des conventions réglementées au sens de l'article 24 (paragraphe 24.2, 24.4 et 24.5) des présents statuts. Outre la responsabilité de l'intéressé ou du Conseil d'Administration, le cas échéant, les conventions conclues en violation aux dispositions ci-dessus peuvent être annulées lorsqu'elles causent un préjudice à la société.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 25 000 000 dinars

Nombre d'actions : 25 000 000 actions

Nominal : 1 dinar

Forme des actions : Nominative

Libération : Intégrale

Catégorie : actions ordinaires

Jouissance : 1^{er} janvier 2018

2.3. Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	Valeur Nominale
AGC du 04/12/1993	Constitution			6 000 000	60 000	100
AGE du 01/12/1995	Augmentation en numéraire	2 000 000	20 000	8 000 000	80 000	100
AGE du 28/03/1997	Réduction du nominal de l'action	-	-	8 000 000	800 000	10
AGE du 28/03/1997	Augmentation en numéraire	2 000 000	200 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 31/05/2007	Réduction du nominal de l'action	-	-	10 000 000	10 000 000	1
AGE du 21/05/2008	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	12 000 000	12 000 000	1
	Augmentation en numéraire	5 000 000	5000000	17000000	17000000	1
AGE du 30/06/2012	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	19 000 000	19 000 000	1
	Augmentation en numéraire	6 000 000	5 000 000	25 000 000	25 000 000	1

2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 28/09/2018

2.4.1. Structure du capital au 28/09/2018

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	1 151	24 997 348	24 997 348	99,99%
<i>Personnes morales</i>	60	18 900 874	18 900 874	75,60%
Ayant 3% et plus	5	15 220 842	15 220 842	60,88%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	2 369 877	2 369 877	9,48%
Public ayant au maximum 0,5%	47	1 310 155	1 310 155	5,24%
<i>Personnes physiques</i>	1 091	6 096 474	6 096 474	24,39%
Ayant 3% et plus	1	1 163 908	1 163 908	4,66%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	1 841 398	1 841 398	7,37%
Public ayant au maximum 0,5%	1 083	3 091 168	3 091 168	12,36%
Actionnaires étrangers	2	2 490	2 490	0,01%
<i>Personnes morales</i>	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus			0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%			0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%			0	0,00%
<i>Personnes physiques</i>	2	2 490	2 490	0,01%
Ayant 3% et plus			0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%			0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	2	2 490	2 490	0,01%
Rompus		162	162	0,00%
Total	1 153	25 000 000	25 000 000	100,00%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 28/09/2018

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
ATB	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL Automobiles	2 666 921	2 666 921	10,67%
BNA	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	4,66%
SEFINA SICAF	1 149 900	1 149 900	4,60%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
Total	16 384 750	16 384 750	64,69%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 28/09/2018

Membre	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
<u>Président</u>			
M. Ferid ABBES	600	600	0,00%
<u>Directeur Général</u>			
M. Slimene BETTAIEB	2 211	2 211	0,01%
<u>Directeur Général Adjoint</u>			
M. Zouheir TANBOURA	3 092	3 092	0,01%
<u>Administrateurs</u>			
ATB	8 154 021	8 154 021	32,62%
Mme. Maha Najjar TAJINA (mandatée par l'ATB)	0	0	0,00%
M. Riadh HAJJEJ (mandaté par l'ATB)	0	0	0,00%
M. Lassad JAZIRI (mandaté par l'ATB)	0	0	0,00%
ATI SICAF	30 000	30 000	0,12%
Ennakl Automobiles	2 666 921	2 666 921	10,67%
BNA	2 500 000	2 500 000	10,00%
Mme. Arbia ALAYA (mandatée par la BNA)	0	0	0,00%
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI (membre indépendant)	0	0	0,00%
M. Mohamed Hédi DRIDI (membre indépendant)	0	0	0,00%
M. Ammar TLILI (membre représentant les actionnaires minoritaires)	20	20	0,00%

2.4.4. Nombre d'actionnaires au 28/09/2018

Le capital de l'ATL est réparti entre 1 153 actionnaires :

- 60 personnes morales
- 1 093 personnes physiques

2.5. Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2017

2.5.1. Présentation générale du groupe ATB

Dénomination sociale	Capital social au 31/12/2017 (en Dinars)	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATB (en Nombre d'actions)	Taux de participation de l'ATB
Arab Tunisian Bank – ATB	100 000 000	100 000 000		
Arab Financial Consultants - AFC	4 000 000	800 000	240 000	30,00%
Arab Tunisian Development - ATD SICAR	2 187 500	218 750	89 999	41,14%
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF	5 775 000	1 155 000	486 425	42,11%
Arab Tunisian Lease - ATL	25 000 000	25 000 000	8 154 021	32,62%
Union de Factoring – UNIFACTOR	15 000 000	3 000 000	209 243	6,97%
Computer Distribution - CODIS	2 200 000	22 000	3 060	13,91%
Arabia SICAV	5 613 774	93 776	82 340	87,80%
Sanadett SICAV	118 529 446	1 137 190	900	0,08%
AXIS Trésorerie SICAV	39 573 853	382 504	2 000	0,52%
FCP AXIS Capital Prudent	12 758 682	6 776	30	0,44%
FCP Iradett 20	474 530	44 151	7 000	15,85%
FCP Iradett 50	522 729	44 335	7 000	15,79%
FCP Iradett 100	305 846	20 448	7 000	34,23%
FCP Iradett CEA	386 627	29 258	7 000	23,93%
FCP Salamett Plus	6 250 619	612 174	7 000	1,14%
FCP Salamett Cap	64 779 812	4 418 499	7 000	0,16%

Le groupe ATB est composé de dix-sept (17) sociétés dont seize (16) exercent dans le secteur de la finance et une dans le secteur commercial.

L'ATB : (La société mère)

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 100 000 000DT divisé en 100 000 000 actions de nominal 1D, dont 64,24% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994, l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 4 000 000 de dinars, divisé en 800 000 actions de nominal 5 Dinars.

Au 31/12/2017, le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB et 10% par l'ATI SICAF.

L'ATD SICAR :

Créée en 2001, l'Arab Tunisian Development SICAR est une société anonyme au capital de 2 187 500DT au 31/12/2017, divisé en 218 750 actions de 10 dinars chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs.

Au 31/12/2017, le capital de l'ATD SICAR est détenu à hauteur de 41,14% par l'ATB et 6,86% par l'ATI SICAF.

L'ATI SICAF :

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest SICAF est une société anonyme au capital de 5 775 000 dinars, divisé en 1 155 000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Au 31/12/2017, le capital de l'ATI SICAF est détenu à hauteur de 42,11% par l'ATB, 1,73% par l'ATL et 0,28% par l'AFC.

L'ATL :

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque. Au 31/12/2017, le capital de l'ATL est détenu à hauteur de 32,62% par l'ATB.

Union de Factoring :

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000. Son capital actuel est de 15 000 000DT, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 Dinars.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2016-48 du 15 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question. Au 31/12/2017, le capital de l'UNION DE FACTORING est détenu à hauteur de 6,97% par l'ATB et 11,33% par l'ATL.

CODIS :

Créée en 1998, la Computer Distribution est une société anonyme au capital de 2 200 00 DT divisé en 22 000 actions de 100 dinars chacune. Son objet social est l'achat localement ou l'importation et la commercialisation, le tout en gros, de tout matériel et autre produit informatique, en particulier les ordinateurs, les accessoires, les fournitures, le matériel de télécommunication, ainsi que tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion et au transport en local et à distance de l'information et des données sous toutes ses formes.

A partir de janvier 2004, CODIS fait partie du groupe IBM. Au 31/12/2017, le capital de CODIS est détenu à hauteur de 13,9% par l'ATB.

Arabia SICAV :

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 5,7 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 87,8% d'ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

Sanadett SICAV :

Créée en 2000, SANADETT SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par SANADETT SICAV était de 123,1 MDT. L'ATB détenait 0,08% du capital de SANADETT SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

AXIS Trésorerie SICAV :

Créée en 2003, Axis Trésorerie SICAV est une société d'investissement à capital variable. La société opère dans le secteur financier et elle a pour objet la gestion d'un portefeuille obligataire. Les ressources de la société sont constituées de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par Axis Trésorerie SICAV était de 41,06 MDT et l'ATB détenait 0,52% du capital d'Axis Trésorerie SICAV. Elle est aussi dépositaire de la SICAV.

FCP AXIS Capital Prudent :

Créé en 2005, FCP Axis Capital Protégé est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP était de 15,7 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 0,44% du FCP Axis Capital Protégé. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP Iradett 20 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 20 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP est de 485 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 15,85% du FCP IRADETT 20. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP Iradett 50 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP était de 529 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 15,79% du FCP IRADETT 50. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP Iradett 100 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type dynamique (100% actions).

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP était de 306 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 34,23% du FCP IRADETT 100. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP Iradett CEA :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP était de 393 mDT. A cette même date, l'ATB détenait 23,93% du FCP IRADETT CEA. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP Salamett PLUS :

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

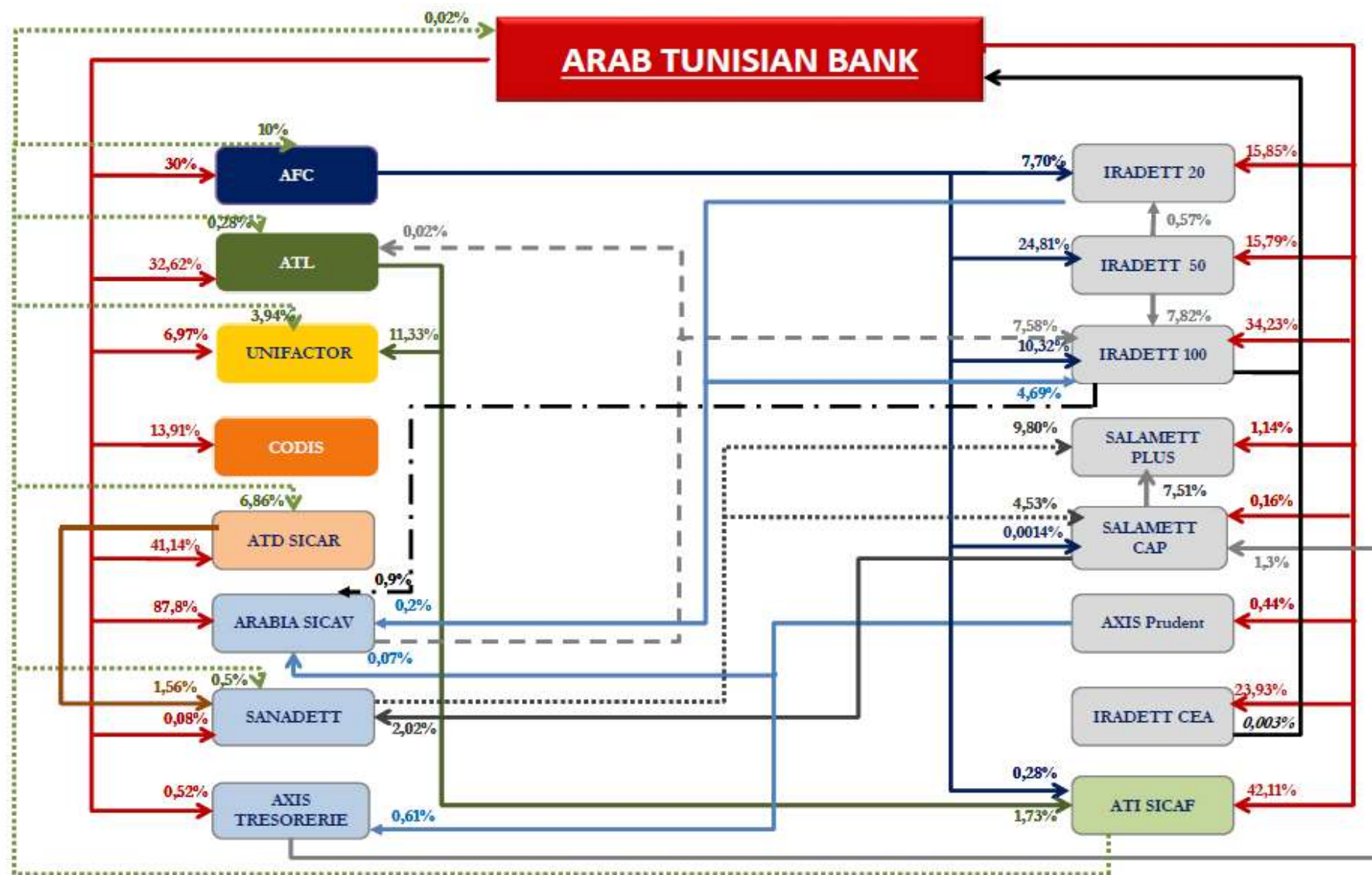
Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP était de 6,5 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 1,14% du FCP SALAMETT PLUS. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP Salamett Cap :

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation, donc sans distribution de dividendes.

Au 31/12/2017, le montant des actifs gérés par le FCP était de 67,4 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 0,16% du FCP SALAMETT CAP. Elle aussi dépositaire du FCP.

2.5.1.1. Schéma financier du groupe au 31/12/2017



2.5.1.2. Etat des participations entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2017

	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNION DE FACTORING	CODIS	ARABIA SICAV	SANADETT SICAV	Axis Trésorerie SICAV	FCP Axis Capital Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP
ATB		30,00%	42,11%	41,14%	32,62%	6,97%	13,90%	87,80%	0,08%	0,52%	0,44%	15,85%	15,79%	34,23%	23,93%	1,14%	0,16%
AFC			0,28%									7,70%	24,81%	10,32%			0,001%
ATI SICAF	0,02%	10,00%		6,86%	0,28%	3,94%			0,50%								
ATD SICAR									1,56%								
ATL			1,73%			11,33%											
UNION DE FACTORING																	
CODIS																	
ARABIA SICAV					0,02%									7,58%			
SANADETT SICAV																9,80%	4,53%
Axis Trésorerie SICAV																	1,3%
FCP Axis Capital Prudent								0,07%		0,61%							
IRADETT 20								0,20%						4,69%			
IRADETT 50												0,57%		7,82%			
IRADETT 100								0,90%									
IRADETT CEA	0,003%																
SALAMETT PLUS																	
SALAMETT CAP									2,02%							7,51%	

2.5.1.3. Evénements Récents modifiant le Schéma financier du groupe entre le 31/12/2017 et la date d'élaboration du document de référence

Néant

2.5.1.4. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2017

(en mD)

Société	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (Total Passifs)	Charges financières
ATB	562 136	438 930	40 844	30 104	5 811 523	192 193**
AFC	81 102	59 063	15 318	10 655	586 925	31 872
ATI SICAF	4 530	2 647	-372	107	4 893	0
ATD SICAR	6 948	933	606	396	799	0
ATL	18 495	6 209	3 036	2 301	376 363	-39
UNION DE FACTORING	28 277	16 666	5 367	4 058	145 424	6 062
CODIS	5 123	27 933	2 053	725	12 154	1 051
SANADETT SICAV	123 102*	7 158	5 568	5 417	161	0
ARABIA SICAV	5 669*	154	55	269	118	0
AXIS TRESORERIE SICAV	41 063*	2 309	1 711	1 772	163	0
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	15 720*	638	409	782	44	0
FCP IRADETT 20	485*	18	10	13	1	0
FCP IRADETT 50	529*	17	7	17	1	0
FCP IRADETT 100	306*	6	0,16	19	1	0
FCP IRADETT CEA	393*	11	6	37	1	0
FCP SALAMETT PLUS	6 510*	313	261	269	11	0
FCP SALAMETT CAP	67 404*	3 420	2 702	2 752	75	0

*Actif Net

** Intérêts encourus et charges assimilées

2.5.1.5. Engagements financiers des sociétés du groupe ATB au 31/12/2017

(en mD)

Sociétés	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNIFACTOR	CODIS	SANADETT SICAV	ARABIA SICAV	AXIS TRESORERIE SICAV	FCP AXIS CAPITAL Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP	Total
Crédits bancaires locaux	657 000			253	67 812	23 628	4 866											753 558
Crédits extérieurs	159 528				111 633													271 161
Emprunts obligataires	82 773			506	288 884	18 264												390 427
Fonds gérés				361 665														361 665
Ressources spéciales	1 912																	1 912
Découverts		987			77	26 508	432											28 005
Certificats de dépôts					28 000	27 550												55 550
Leasing							123											123
Fonds de garantie						27 576												27 576
TOTAL	901 213	987	0	362 423	496 406	123 526	5 421	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 882 410

2.5.1.6. Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des certificats de dépôt souscrits par les sociétés du groupe.

2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2017

2.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

- Une convention de crédit à moyen à terme pour un montant de 6 000 000D a été signée avec l'**ATB**, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 2,3 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mise en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15 000D. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2017, la somme de 260 380D.
- L'ATL a réalisé en 2017, des opérations de financement sous forme d'émission de 6 billets de trésorerie souscrits par la société **SANADETT SICAV** selon les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2017
Emission de billet de trésorerie	du 17/04/2017 au 26/04/2017	5.000.000 DT	6,50%	9.012 DT
Emission de billet de trésorerie	du 12/05/2017 au 21/05/2017	5.000.000 DT	6,65%	9.219 DT
Emission de billet de trésorerie	du 17/05/2017 au 05/06/2017	5.000.000 DT	6,65%	18.404 DT
Emission de billet de trésorerie	du 22/05/2017 au 31/05/2017	5.000.000 DT	6,65%	9.219 DT
Emission de billet de trésorerie	du 01/06/2017 au 20/06/2017	5.000.000 DT	6,65%	18.404 DT
Emission de billet de trésorerie	du 06/06/2017 au 16/06/2017	5.000.000 DT	6,90%	9.565 DT
Total				73.823 DT

- Au 31/12/2017, l'encours des crédits reçus se détaille comme suit :

(en mD)	Solde au 31/12/2017
<u>CMT</u>	
ATB	5 400
Sous total 1	5 400
<u>Emprunts Obligataires</u>	
FCP IRADET 20	50
FCP IRADET 50	50
SANADET SICAV	11 478
ATB	17 280
FCP SALAMET CAP	6 900
AXIS Trésorerie SICAV	700
ARABIA SICAV	30
Sous total 2	36 488
TOTAL	41 888

Les opérations bancaires entre l'ATL et l'ATB ont engendré les charges et les commissions suivantes:

Rubrique (DT)	Montant
Commissions sur opérations bancaires	13 283
Commission d'apporteur d'affaires	12 500
Intérêts sur découverts bancaires	24 615
Intérêts sur emprunts obligataires	2 936 759*
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	260 380

*Au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de l'ATB relatif à l'exercice 2017, le total des intérêts perçus par l'ATB au cours de l'exercice 2017 s'élève à 1 225mD

La souscription de **SANADET SICAV** aux emprunts obligataires émis par l'ATL ont engendré les charges suivantes:

Rubrique (DT)	Montant
Intérêts sur emprunts obligataires	813 329

Prêts octroyés :

- Au 31/12/2017, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de l'ATB présentent un solde créditeur de 10 560 097 Dinars. Les intérêts perçus sur compte courant bancaires s'élèvent au 31/12/2017 à 40 317DT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2017, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 483.370 DT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2017
Placement en certificats de dépôt	du 03/07/2017 au 02/08/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	69.001 DT
Placement en certificats de dépôt	du 03/08/2017 au 03/09/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	71.076 DT
Placement en certificats de dépôt	du 05/09/2017 au 05/10/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	71.472 DT
Placement en certificats de dépôt	du 06/10/2017 au 05/11/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	71.768 DT
Placement en certificats de dépôt	du 04/10/2017 au 03/11/2017	8.000.000 DT	TMM +2 points	47.845 DT
Placement en certificats de dépôt	du 03/11/2017 au 23/11/2017	8.000.000 DT	TMM +2 points	32.005 DT
Placement en certificats de dépôt	du 05/11/2017 au 15/11/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	24.051 DT
Placement en certificats de dépôt	du 15/11/2017 au 25/11/2017	10.000.000 DT	TMM +2 points	20.043 DT
Placement en certificats de dépôt	du 25/11/2017 au 05/12/2017	16.000.000 DT	TMM +2 points	32.069 DT
Placement en certificats de dépôt	du 15/12/2017 au 04/01/2018	7.000.000 DT	TMM +2 points	16.034 DT
Placement en certificats de dépôt	du 15/12/2017 au 29/12/2017	10.000.000 DT	TMM +2 points	28.004 DT
Total				483.370 DT

2.5.2.2. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les sociétés du groupe

Dividendes encaissés par l'ATL en 2017 au titre de l'exercice 2016

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	-	-
UNIFACTOR **	340 000	0,300	102 000
TOTAL			102 000

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

** L'ATL détient 1,73% du capital de la ATI SICAF et 11,33% du capital de UNIFACTOR

Dividendes encaissés par l'ATL en 2018 au titre de l'exercice 2017

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	-	-
UNIFACTOR **	340 000	0,450	153 000
TOTAL			153 000

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

** L'ATL détient 1,73% du capital de la ATI SICAF et 11,33% du capital de UNIFACTOR

2.5.2.3. Les dividendes distribués par l'ATL aux sociétés du groupe

Dividendes distribués par l'ATL en 2017 au titre de l'exercice 2016

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	8 154 021	0,240	1 956 965
ATI SICAF	70 000	0,240	16 800
TOTAL			1 973 765

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

Dividendes distribués par l'ATL en 2018 au titre de l'exercice 2017

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	8 154 021	0,250	2 038 505
ATI SICAF	50 000	0,250	12 500
TOTAL			2 051 005

(*) Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.5.2.4. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Néant

2.5.2.5. Les apports en capitaux en 2017 avec les sociétés du groupe

Reçus : Néant

Donnés : Néant

2.5.2.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe ATB

2.5.2.6.1. Garanties et sûretés réelles

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.2.6.2. Cautions

Reçues :

Données : Néant

2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2017

2.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires avec les sociétés du groupe.

2.5.3.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs

Néant

2.5.3.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues :

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée en 2017, à 12 500DT.
- L'émission par l'ATL, en 2017, des emprunts obligataires 2017/2 et 2017/3 a donné lieu à une rémunération perçue par l'intermédiaire en bourse AFC, qui se détaille comme suit:

Nature des rémunérations	AFC
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/2*	2 500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/3*	2 500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence « ATL 2017 »	5 000 DT

(*) Inscrits en charges reportées dont 625 DT rapportés au résultat de l'exercice 2017

- L'émission par l'ATL, en 2017, des emprunts obligataires 2017/2, 2017/3 ainsi que la clôture de l'emprunt 2017/1, a donné lieu au prélèvement par l'intermédiaire en bourse AFC des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	AFC
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/1 *	143 100 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/2 *	100 000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/3 *	40 500 DT

(*) Inscrites en charges reportées dont 70 209DT rapportés au résultat de l'exercice 2017.

- La délivrance par l'**ATB**, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6 000 000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB est amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2‰ par mois.
Les commissions supportées par l'ATL au titre de cette opération se sont élevées, en 2017, à 8 889D hors TVA.

Données : Néant

2.5.3.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.3.5. Contrats de location

Néant

2.5.3.6. Fonds gérés

Les conventions conclues avec la société **ATD SICAR** relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, se présentent selon les modalités suivantes :

1- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1 420 000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

2- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

3- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

4- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 000 DT, objet des conventions du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

5- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 000 DT, objet des conventions du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2017, à 110 334 DT.

2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2017 (autres que les sociétés du groupe)

2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe

Prêts octroyés:

- Au 31/12/2017, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de la **BNA** présentent un solde créditeur de 2 936 698 dinars.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2017, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 4.209 DT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2017
Placement en certificats de dépôt	du 25/12/2017 au 03/01/2018	3.000.000 DT	TMM +2 points	4.209 DT

Crédits reçus:

- Une convention de crédit à moyen à terme pour un montant de 15 000 000D a été signée avec la **BNA**, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 2,5 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mise en place fixée à 0,1% flat du montant du crédit, soit 15 000D. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2017, la somme de 840 915 DT.
- L'encours du crédit reçu de la **BNA** au 31/12/2017 s'élève à 12 750 000 DT.

Les opérations bancaires entre l'ATL et la **BNA** ont engendré les charges et les commissions suivantes:

Rubrique (DT)	Montant
Commissions sur opérations bancaires	3 382
Intérêts sur découverts bancaires	9 090
Intérêts sur emprunts obligataires	1 172 214
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	840 915

2.5.4.2. Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2017 autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.5. Les dividendes décaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.6. Garanties et suretés

Reçues: Néant

Données: Néant

2.5.5. Transferts de ressources

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de M. Slimane BETTAIEB (Président Directeur Général jusqu'au 23 mai 2017 et Directeur Général à partir du 24 mai 2017), a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention

collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

2. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G (Jusqu'au 23/05/2017) D.G (A partir du 24/05/2017)		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	422 792	203 077	311 105	137 658
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	55 354	-
TOTAL	422 792	203 077	366 459	137 658

2.5.5.1. Chiffres d'affaires réalisés

- La société **ENNAKL** a réalisé un chiffre d'affaires de 26 720 556 DT avec l'ATL relatif à l'acquisition de biens donnés en leasing.
- La mise en force de 4 conventions de crédit-bail conclues avec des sociétés apparentées au Président du Conseil d'Administration de l'ATL selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Date de mise en force	Financement (en DT)	Maturité (en Mois)	Taux d'intérêt	Valeur résiduelle (en DT)
Société Hôtelière Port Prince S.A.	20/04/2017	56 881	48	9,00%	1
Société SETCAR	20/04/2017	51 001	36	9,50%	1
Société SETCAR	20/08/2017	48 451	36	9,50%	1
Compagnie Générale de Métallurgie	20/09/2017	29 180	36	9,50%	1

2.5.5.2. Achat ou vente d'immobilisations

L'ATL a acquis en 2017, des véhicules neufs vendus par la société **ENNAKL**. Lesdits véhicule, figurant parmi les immobilisations corporelles propres de la société ont été acquis pour la somme de 196 358DT hors taxes ;

2.5.5.3. Prestations de service

Reques:

- L'ATL a conclu avec la société **BNA Capitaux**, dont la BNA est administrateur, une convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 000DT. L'ATL a ainsi, supporté en 2017, une charge d'égal montant.
- L'émission par l'ATL, en 2017, des emprunts obligataires 2017/2, 2017/3 ainsi que la clôture de l'emprunt 2017/1, a donné lieu au prélèvement par l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux** des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	BNA Capitaux
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/1 *	198 000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/2*	100 000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/3 *	65 000 DT

(*) Inscrites en charges reportées dont 70 209DT rapportés au résultat de l'exercice 2017.

- Le montage des emprunts obligataires 2017/2 et 2017/3 a donné lieu à une rémunération perçue par l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux**, qui se détaille comme suit:

Nature des rémunérations	BNA Capitaux
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/2*	2 500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/3*	2 500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence « ATL 2017 »	5 000 DT

(*) Inscrits en charges reportées dont 625 DT rapportés au résultat de l'exercice 2017

Données:

Néant

2.5.5.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.5.5. Contrats de location

Néant

2.5.5.6. Fonds gérés

Les conventions conclues avec la société **SICAR INVEST**, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, se présentent selon les modalités suivantes :

- 1- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500 000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
- 2- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2 000 000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant:
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;

→ 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2017, à 20 319 DT.

2.6. Dividendes:

	2015	2016	2017
Capital (en Dinars)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Dividende global (en Dinars)	5 500 000	5 500 000	5 500 000
Dividende par action (en Dinars)	0,220	0,240	0,250
% du nominal	22%	24%	25%

2.7. Marché des titres

Les titres de créance de l'ATL sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/09/2018, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 29 lignes de cotation.

Il s'agit de :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 31/12/2017 (en Dinars)	30/09/2018 (en Dinars)
"ATL 2008/2" – 10 ans** - Taux:7%	1 000 000	BB+	22/08/2008	22-août	3 000 000	
"ATL 2008/2" – 10 ans** - Taux : TMM+1,5%	14 000 000					
"ATL 2011" – 7 ans* - Taux: 6,25%	30 000 000	BBB	13/02/2012	13-févr	12 000 000	6 000 000
"ATL 2011" - 7 ans* - Taux: TMM +1,25%	0					
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: 6,8%	29 800 000	BBB	22/04/2013	22-avr	18 000 000	12 000 000
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	200 000					
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: 7,2%	26 000 000	BBB	15/11/2013	15-nov	21 600 000	21 600 000
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	10 000 000					
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: 7,3%	20 000 000	BBB	17/03/2014	17-mars	8 000 000	4 000 000
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	0					
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: 7,2%	6 570 000	BBB	19/05/2014	19-mai	11 772 000	7 772 000
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	4 000 000					
"ATL 2014/2" - 7 ans* - Taux: 7,35%	9 430 000					
"ATL 2014/3" - 5 ans - Taux: 7,60%	19 920 000	BBB	09/02/2015	09-févr	32 032 000	24 032 000
"ATL 2014/3" - 5 ans - Taux: TMM + 2,30%	0					
"ATL 2014/3" - 7 ans* - Taux: 7,80%	20 080 000					
"ATL 2015/1" - 5 ans - Taux: 7,65%	2 500 000	BBB	13/07/2015	13-juil	36 600 000	28 600 000
"ATL 2015/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,30%	6 000 000					
"ATL 2015/1" - 7 ans* - Taux: 7,85%	31 500 000					
"ATL 2015/2" - 5 ans - Taux: 7,5%	11 200 000	BBB	25/02/2016	25-févr	37 190 000	34 380 000
"ATL 2015/2" - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	2 850 000					
"ATL 2015/2" - 7 ans* - Taux: 7,75%	25 950 000					
"ATL 2016/1" - 5 ans - Taux: 7,5%	9 300 000	BBB	27/06/2016	27-juin	28 140 000	26 280 000
"ATL 2016/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	0					
"ATL 2016/1" - 7 ans* - Taux: 7,75%	20 700 000					
"ATL 2017/1" - 5 ans - Taux: 7,55%	10 454 000	BBB	15/03/2017	15-mars	50 000 000	46 909 200
"ATL 2017/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	5 000 000					
"ATL 2017/1" - 7 ans* - Taux: 7,8%	34 546 000					
"ATL subordonné 2017" – 7ans* - Taux: 7,9%	20 000 000	BB	16/10/2017	16-oct	20 000 000	20 000 000
"ATL 2017/2" - 5 ans - Taux: 7,65%	3 150 000	BBB-	02/03/2018	02-mars	17 800 000	17 800 000
"ATL 2017/2" - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	3 750 000					
"ATL 2017/2" - 7 ans* - Taux: 7,95%	10 900 000					
"ATL 2018/1" - 5 ans - Taux: 8,30%	5 781 000	BB	17/07/2018	17-juil		25 410 500
"ATL 2018/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,20%	15 378 500					
"ATL 2018/1" - 7 ans* - Taux: 8,50%	4 251 000					
Total					296 134 000	274 783 700

* avec deux ans de franchise

**ATL 2008/2 est un emprunt obligataire subordonné avec 5 ans de franchise

2.8. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **14 Septembre 2018** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB - (tun) ; Perspective :Stable
- Note nationale court terme : F3 (tun)

Lettre de notation



60 rue de Monceau
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 – F 33 (0)1 44 29 91 49
www.fitchratings.fr – www.fitchratings.com

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 14 septembre 2018

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) vérifie les notes suivantes:

Société :	Arab Tunisian Lease
Note Nationale a Long-Terme:	BBB-(tun)
Perspective:	Stable
Note Nationale Court-Terme :	F3(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch :
www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des

informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (Incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,



Eric Dupont
Senior Director

Echelle de notation

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Chapitre 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL

3.1. Présentation de la société

L'ATL est un établissement financier créé en décembre 1993 et spécialisé dans le financement par le leasing (crédit-bail) de biens mobiliers ou immobiliers à usage professionnel.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

3.2. Organisation de la société

3.2.1 Organigramme et contrôle interne:

Le mode de gouvernance adopté par l'ATL s'articule autour d'un conseil d'administration, qui supervise et gouverne toute la structure administrative, assisté par la direction "Contrôle Permanent et d'Audit", le responsable du contrôle conformité et trois comités directement liés au conseil d'administration à savoir :

Comité	Composition	Attributions
Comité exécutif de crédit	<u>Président</u> : M. Slimane BETTAIEB <u>Membres</u> : Mme. Maha NAJJAR TAJINA M. Ammar TLILI	- Proposer la politique de financement - Suivre l'activité de financement
Comité permanent d'audit interne	<u>Président</u> : Mme. Golsem KSONTINI JAZIRI <u>Membres</u> : M. Abdelwahed GOUIDER M.Ahmed BEN MOULEHEM. M.Riadh HAJJEJ	- Piloter l'activité de l'audit interne - Veiller au bon fonctionnement du système de contrôle interne
Comité des risques	<u>Président</u> : M. Mohamed Hedi DRIDI <u>Membres</u> : Mme. Arbia ALAYA M. Kaies MARRAKCHI M. Ramzi BOUGUERRA	- Piloter l'activité de mesure et surveillance des risques et suivre le système management des risques

Par ailleurs, la Direction Générale qui est directement supervisée par le Président du conseil d'administration de la société, s'occupe d'assurer au mieux la continuité de l'exploitation et la conformité des procédures aux lois et règles régissant l'activité. La Direction Générale est assistée dans cette mission par des comités qui lui sont directement attachés, à savoir :

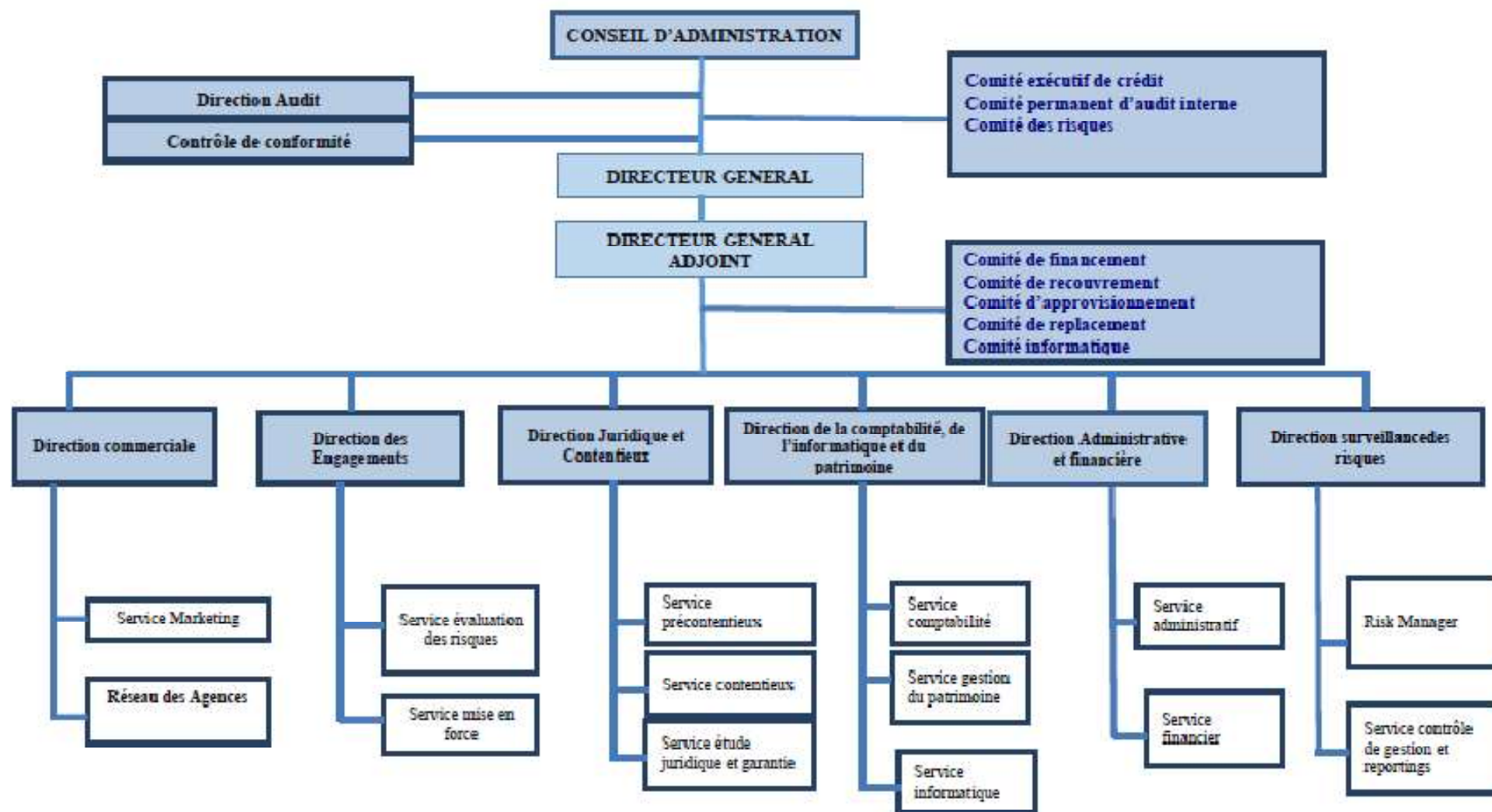
Comité	Composition	Attributions
Comité de financement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : - DGA - Directeur des engagements - Directeur commercial	Approuve les dossiers inférieurs à 1MD au profit de client dont l'engagement est inférieur à 2,5 MD
Comité de recouvrement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : - DGA - Directeur commercial - Responsable central du recouvrement - Directeur juridique et contentieux - Chef d'agence et chargé du recouvrement	Procéder à l'arrangement, évènements exceptionnels et passage en contentieux
Comité d'approvisionnement	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - directeur administratif et financier - chef service administratif - chef service informatique pour les achats informatiques <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Statue sur l'engagement des dépenses administratives conformément au budget de fonctionnement et d'investissement
Comité de remplacement	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - Conseiller en gestion du patrimoine - Directeur juridique et contentieux - Directeur administratif et financier <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Statue sur les offres de vente et de remplacement du matériel récupéré
Comité informatique	<u>Président</u> : DG <u>Membres</u> : - DGA - Directeur de la comptabilité et de l'informatique et du patrimoine - Directeur administratif et financier - Directeur du contrôle de gestion et surveillance des risques - <u>Rapporteur</u> : chef service informatique	Examine les projets de développement informatique

L'organisation de l'ATL est bien adaptée pour le cheminement normal du dossier client qui passe par trois étapes et trois interlocuteurs : Approbation – Réalisation – Recouvrement.

Une 4ème étape non obligatoire est subie par le mauvais client : le contentieux.

Cette organisation est complétée par une logistique : la comptabilité, l'administratif et le financier. L'ensemble étant contrôlé et suivi au niveau régularité et efficacité par un contrôle de gestion et par un audit interne.

Ci-après, l'organigramme de l'ATL :



L'examen du rapport spécial des commissaires aux comptes fait ressortir que la société a émis, sur le marché monétaire, six billets de trésorerie au cours de l'exercice 2017 et ce, pour demander de la liquidité.

Rappelons à ce niveau que l'émission de billets de trésorerie ne peut être effectuée que par des sociétés et entreprises autres que les établissements de crédit et ce, conformément aux dispositions de l'article 5 de la circulaire des établissements de crédit n°2005-09 du 14/07/2005. Les établissements de crédit ne peuvent demander de la liquidité qu'au moyen de l'émission, des certificats de dépôts et ce, en application des dispositions de l'article 4 de la circulaire susvisée.

Notons que la société « ATL » s'est engagée, au niveau de ses réponses, à veiller dans les exercices futurs à ce que toute demande de liquidité sur le marché monétaire soit matérialisée exclusivement par des certificats de dépôts conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.2 Système d'information :

Au cours des exercices 2017 et 2018, l'A.T.L a accentué son effort d'amélioration de son système d'information. En effet, les développements réalisés concernent les sujets suivants:

- La mise en place d'un PCA (Plan de Continuité d'Activité) ;
- La mise en place d'une plateforme de secours qui est hébergée dans le Datacenter de Tunisie télécom, qui représente un site de secours pour le SI d'ATL en cas d'indisponibilité du site principal ;
- Le développement d'un logiciel de CRM et d'un centre d'appel pour améliorer la qualité des services d'ATL ;
- Le maintien et renforcement de la plateforme informatique existante (Virtualisation, Cluster, Téléphonie IP, MPLS) ;
- Le remplacement des équipements de gestion de la plateforme de production (les baies de stockage, les serveurs) et leur mise à niveau avec les dernières versions ;
- Le maintien d'un niveau de sécurité élevé par des logiciels de sécurités puissants et à jour (TM Office Scan, TM Protection de la Vulnérabilité, serveur anti-spam, filtrage web, etc.) :
 - Le niveau élevé de sécurité du SI de l'ATL et toujours maintenu grâce au renouvellement des licences antivirus, mise à jour du Firewall, l'application des best practices de Microsoft en terme de mise à jour des systèmes d'exploitation, des patches et des correctifs.
 - La signature d'une convention avec une société spécialisée en sécurité des systèmes d'informatique et réseau, afin de faire des missions périodiques de scan de vulnérabilité et de diagnostic de l'état des systèmes en production.

3.3. Description de l'activité

3.3.1. Activité de la société au 31/12/2017

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations, des mises en force et de l'encours se sont élevées au 31/12/2017 respectivement à 12,9%, 14,4% et 14,6%.

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 31/12/2017

En MD	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Approbations	2 162,3	2 418	3 048,7	280,4	315,2	394,4	13,0%	13,0%	12,9%
Mises en force	1 729,4	1 862	2 433,4	248	268,9	350,0	14,3%	14,4%	14,4%
Encours	3 167,3	3 339	4 084,9	446,1	495,0	597,6	14,1%	14,8%	14,6%

*Source : CIL

- **Approbations**

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

Evolution des approbations

En MD	2015		2016		2017		Evolution 2017/2016	Evolution 2016/2015
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Approbations mobilières	270,8	96,6%	297,8	94,5%	386,5	98,0%	29,8%	10,0%
Approbations Immobilières	9,6	3,4%	17,4	5,5%	7,9	2,0%	-54,6%	81,3%
Total	280,4	100,0%	315,2	100,0%	394,4	100,0%	25,1%	12,4%

Répartition sectorielle des approbations

En MD	2015		2016		2017		Evolution 2017/2016	Evolution 2016/2015
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	32,6	11,6%	34,5	10,9%	38,6	9,79%	11,9%	5,8%
BTP	50,7	18,1%	59,7	18,9%	71,1	18,0%	19,1%	17,8%
Industrie	33,2	11,8%	42,5	13,5%	60,4	15,3%	42,1%	28,0%
Service	144	51,4%	164,0	52,0%	190,6	48,3%	16,2%	13,9%
Tourisme	19,9	7,1%	14,5	4,6%	33,7	8,5%	132,4%	-27,1%
Total	280,4	100,0%	315,2	100,0%	394,4	100,0%	25,1%	12,4%

Répartition des approbations par type d'équipement

En MD	2015		2016		2017		Evolution 2017/2016	Evolution 2016/2015
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
<u>MOBILIER</u>								
Matériel de transport lourd	46,2	16,5%	57,1	18,1%	81,7	20,7%	43,1%	23,6%
Matériel de transport léger	150,6	53,7%	149,3	47,4%	193,3	49,0%	29,5%	-0,9%
Matériel industriel	13,1	4,7%	23,4	7,4%	42,3	10,7%	80,8%	78,6%
Matériel médical	19,5	7,0%	19,3	6,1%	21,3	5,4%	10,4%	-1,0%
Matériel de BTP	41,4	14,8%	48,7	15,5%	47,9	12,1%	-1,6%	17,6%
Sous-total	270,8	96,6%	297,8	94,5%	386,5	98,0%	29,8%	10,0%
<u>IMMOBILIER</u>								
Immobilier	9,6	3,4%	17,4	5,5%	7,9	2,0%	-54,6%	81,3%
Sous-total	9,6	3,4%	17,4	5,5%	7,9	2,0%	-54,6%	81,3%
Total	280.4	100.0%	315.2	100.0%	394.4	100.0%	25.1%	12.4%

- **Les mises en force**

Au 31/12/2017, le montant des mises en force a enregistré une progression de 8,4% par rapport à l'année 2016, passant de 268,9MD à 350MD.

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force

En MD	2015		2016		2017		Evolution 2017/2016	Evolution 2016/2015
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	30,3	12,2%	32,1	11,9%	36,8	10,5%	14,6%	5,9%
BTP	42,8	17,3%	46,0	17,1%	59,1	16,9%	28,5%	7,5%
Industrie	28,8	11,6%	38,6	14,4%	53,7	15,3%	39,1%	34,0%
Service	127,3	51,3%	140,2	52,1%	173	49,4%	23,4%	10,1%
Tourisme	18,8	7,6%	12,0	4,5%	27,4	7,8%	128,3%	-36,2%
Total	248,0	100,0%	268,9	100,0%	350,0	100,0%	30,2%	8,4%

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	2015		2016		2017		Evolution 2017/2016	Evolution 2016/2015
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
<u>MOBILIER</u>								
Matériel de transport lourd	40,5	16,3%	48	17,9%	67,5	19,3%	40,6%	18,5%
Matériel de transport léger	139,6	56,3%	138,5	51,5%	179	51,1%	29,2%	-0,8%
Matériel industriel	12,4	5,0%	11,1	4,1%	34,6	9,9%	211,7%	-10,5%
Matériel médical	12,8	5,2%	16,4	6,1%	21,7	6,2%	32,3%	28,1%
Matériel de BTP	33,5	13,5%	40,5	15,1%	39	11,1%	-3,7%	20,9%
Sous-total	238,8	96,3%	254,5	94,6%	341,8	97,7%	34,3%	6,6%
<u>IMMOBILIER</u>								
Immobilier	9,2	3,7%	14,4	5,4%	8,2	2,3%	-43,1%	56,5%
Sous-total	9,2	3,7%	14,4	5,4%	8,2	2,3%	-43,1%	56,5%
Total	248	100,0%	268,9	100,0%	350	100,0%	30,2%	8,4%

- Evolution de l'encours financier

Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	2015		2016		2017		Evolution 2017/2016	Evolution 2016/2015
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	46,7	10,5%	50,8	10,3%	56,5	9,5%	11,2%	8,8%
BTP	73,4	16,5%	82,2	16,6%	99,8	16,7%	21,4%	12,0%
Industrie	60,2	13,5%	72,1	14,6%	89,0	14,9%	23,4%	19,8%
Service	241,6	54,2%	269,7	54,5%	320,7	53,7%	18,9%	11,6%
Tourisme	24,2	5,4%	20,2	4,1%	31,6	5,3%	56,4%	-16,5%
Total	446,1	100,0%	495,0	100,0%	597,6	100,0%	20,7%	11,0%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	2015		2016		2017		Evolution 2017/2016	Evolution 2016/2015
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
<u>MOBILIER</u>								
Matériel de transport lourd	74,9	16,8%	82,5	16,7%	94,3	15,8%	14,3%	10,1%
Matériel de transport léger	198,6	44,5%	229,3	46,3%	284,6	47,6%	24,1%	15,5%
Matériel industriel	29,9	6,7%	29,0	5,9%	36,0	6,0%	24,1%	-3,0%
Matériel médical	47,3	10,6%	46,8	9,5%	45,3	7,6%	-3,2%	-1,1%
Matériel de BTP	67,1	15,0%	76,4	15,4%	97,3	16,3%	27,4%	13,9%
Sous-total	417,8	93,7%	464,0	93,7%	557,5	93,3%	20,2%	11,1%
<u>IMMOBILIER</u>								
Immobilier	28,3	6,3%	31,0	6,3%	40,1	6,7%	29,4%	9,5%
Sous-total	28,3	6,3%	31,0	6,3%	40,1	6,7%	29,4%	9,5%
Total	446,1	100,0%	495,0	100,0%	597,6	100,0%	20,7%	11,0%

Rapprochement en entre l'encours comptable et l'encours financier

(MD)	2015	2016	2017
Encours financier	446,1	495	597,6
Réajustement de l'encours financier	-7,9	-3,4	-6,8
Encours comptable	438,2	491,6	590,8

Evolution des engagements de la société entre 2014, 2015 et 2017

(en dinars)			
(MD)	2017	2016	2015
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	611 998 233	520 239 820	454 673 488
Créances classées (1)*	46 934 312	38 747 932	36 204 318
Classe 2	6 678 005	6 825 639	4 957 945
Classe 3	4 067 338	2 312 383	4 689 091
Classe 4	36 188 969	29 609 910	26 557 282
Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	658 932 545	558 987 752	490 877 806
Total brut des créances (Bilan) (3)*	633 211 084	525 021 794	474 779 023
Provisions et agios réservés sur créances classées (4)	31 526 873	28 456 927	25 536 016
Provisions affectées	27 236 424	25 105 449	22 562 988
Produits réservés	4 215 596	3 117 290	2 847 966
Provisions additionnelles	74 853	234 188	125 062
Provisions collectives (5)	3 191 367	3 080 521	3 080 521
Engagements nets (2)-(4)-(5)	624 214 305	527 450 304	462 261 269
Ratio des créances classées (1)/(3)	7,41%	7,38%	7,63%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	65,77%	73,44%	70,53%

*En tenant compte des avances reçues

3.3.2. Activité de la société au 30/06/2018

Durant le premier semestre 2018, la part de marché de l'ATL dans le total des approbations du secteur s'est élevée à 13,7%.

Les mises en force se sont élevées à 189,7MD affichant un repli de 0,9% par rapport à la même période de 2017.

L'encours de l'ATL au 30/06/2018 représente 14,4% de l'encours du secteur alors qu'il représentait 14,8% de ce dernier à la même date en 2017.

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 30/06/2018

	Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	juin-18	juin-17	déc-17	juin-18	juin-17	déc-17	juin-18	juin-17	déc-17
Approbations	1 494,7	1 569,9	3 048,7	204,9	211,4	394,4	13,7%	13,5%	12,9%
Mises en force	1 196,4	1 214,2	2 433,4	189,7	191,4	350,0	15,9%	15,8%	14,4%
Encours	4 321,4	3 399,0	4 084,9	623,9	519,6	597,6	14,4%	15,3%	14,6%

*Source : CIL

• Approbations

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

Evolution des approbations

(MD)	juin-18	juin-17	déc-17	Var Juin 2018 /Juin 2017
Approbations mobilières	198,3	208,1	386,5	-4,7%
Approbations immobilières	6,6	3,3	7,9	100,0%
Total	204,9	211,4	394,4	-3,1%

Répartition sectorielle des approbations

(MD)	juin-18		juin-17		déc-17		Var Juin 2018 /Juin 2017
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agricole	21,0	10,2%	19,8	9,4%	38,6	9,8%	6,1%
BTP	38,9	19,0%	36,7	17,4%	71,1	18,0%	6,0%
Industrie	19,0	9,3%	35,1	16,6%	60,4	15,3%	-45,9%
Service	91,4	44,6%	100,7	47,6%	190,6	48,3%	-9,2%
Tourisme	34,6	16,9%	19,1	9,0%	33,7	8,5%	81,2%
Total	204,9	100,0%	211,4	100,0%	394,4	100,0%	-3,1%

Répartition des approbations par type d'équipement

En MD	juin-18		juin-17		déc-17		Var
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Juin 2018 /Juin 2017
<u>MOBILIER</u>							
Matériel de transport lourd	36,2	17,7%	44,2	20,9%	81,7	20,7%	-18,1%
Matériel de transport léger	118	57,6%	100,4	47,5%	193,3	49,0%	17,5%
Matériel industriel	8,4	4,1%	29,4	13,9%	42,3	10,7%	-71,4%
Matériel médical	5,3	2,6%	9	4,3%	21,3	5,4%	-41,1%
Matériel de BTP	30,4	14,8%	25,1	11,9%	47,9	12,1%	21,1%
Autres							
Sous-total	198,3	96,8%	208,1	98,4%	386,5	98,0%	-4,7%
<u>IMMOBILIER</u>							
Immobilier	6,6	3,2%	3,3	1,6%	7,9	2,0%	100,0%
Sous-total	6,6	3,2%	3,3	1,6%	7,9	2,0%	100,0%
Total	204,9	100,0%	211,4	100,0%	394,4	100,0%	-3,1%

• Les mises en force

Au 30/06/2018, le montant des mises en force a enregistré un repli de 0,9% par rapport à la même période de 2017.

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force

(MD)	juin-18		juin-17		déc-17		Var
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Juin 2018 /Juin 2017
Agriculture	20,1	10,6%	19,0	9,9%	36,8	10,5%	5,8%
BTP	35,6	18,8%	31,9	16,7%	59,1	16,9%	11,6%
Industrie	21,5	11,3%	27,4	14,3%	53,7	15,3%	-21,5%
Service	86,3	45,5%	101,6	53,1%	173,0	49,4%	-15,1%
Tourisme	26,2	13,8%	11,5	6,0%	27,4	7,8%	127,8%
Total	189,7	100,0%	191,4	100,0%	350,0	100,0%	-0,9%

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	juin-18		juin-17		déc-17		Var
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Juin 2018 /Juin 2017
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	30,6	16,1%	34,9	18,2%	67,5	19,3%	-12,3%
Matériel de transport léger	104,8	55,2%	91,8	48,0%	179,0	51,1%	14,2%
Matériel industriel	10,5	5,5%	20,8	10,9%	34,6	9,9%	-49,5%
Matériel médical	9,2	4,8%	13,9	7,3%	21,7	6,2%	-33,8%
Matériel de BTP	31,3	16,5%	24,2	12,6%	39,0	11,1%	29,3%
Sous-total	186,4	98,3%	185,6	97,0%	341,8	97,7%	0,4%
IMMOBILIER							
Immobilier	3,3	1,7%	5,8	3,0%	8,2	2,3%	-43,1%
Sous-total	3,3	1,7%	5,8	3,0%	8,2	2,3%	-43,1%
Total	189,7	100,0%	191,4	100,0%	350,0	100,0%	-0,9%

• Evolution de l'encours financier

Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	juin-18		juin-17		déc-17		Var
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Juin 2018 /Juin 2017
Agricole	60,5	9,7%	53,7	10,3%	56,5	9,5%	12,7%
BTP	105,6	16,9%	94,5	18,2%	99,8	16,7%	11,7%
Industrie	92,6	14,8%	68,1	13,1%	89,0	14,9%	36,0%
Service	321,5	51,5%	295,2	56,8%	320,7	53,7%	8,9%
Tourisme	43,7	7,0%	8,1	1,6%	31,6	5,3%	439,5%
Total	623,9	100,0%	519,6	100,0%	597,6	100,0%	20,1%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	juin-18		juin-17		déc-17		Var
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Juin 2018 /Juin 2017
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	109,9	17,6%	87,8	16,9%	94,3	15,8%	25,2%
Matériel de transport léger	290,7	46,6%	229,7	44,2%	284,6	47,6%	26,6%
Matériel industriel	47,7	7,6%	43,1	8,3%	36,0	6,0%	10,7%
Matériel médical	57,6	9,2%	53,6	10,3%	45,3	7,6%	7,5%
Matériel de BTP	85,5	13,7%	69	13,3%	97,3	16,3%	23,9%
Autres							
Sous-total	591,4	94,8%	483,2	93,0%	557,5	93,3%	22,4%
IMMOBILIER							
Immobilier	32,5	5,2%	36,4	7,0%	40,1	6,7%	-10,7%
Sous-total	32,5	5,2%	36,4	7,0%	40,1	6,7%	-10,7%
Total	623,9	100,0%	519,6	100,0%	597,6	100,0%	20,1%

Rapprochement entre l'encours comptable et l'encours financier

(MD)	juin-18	juin-17	déc-17
Encours financiers	623,9	519,6	597,6
Réajustement de l'encours financier	0,0	0,0	-6,8
Encours comptable	623,9	519,6	590,8

- Evolution des engagements de la société entre juin 2017 et juin 2018

(en Dinars)	juin-18	juin-17	déc-17
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	642 223 710	545 083 877	611 998 233
Créances classées (1)*	57 061 569	57 452 686	46 934 312
<i>Classe 2</i>	9 015 272	15 985 464	6 678 005
<i>Classe 3</i>	1 982 157	12 486 501	4 067 338
<i>Classe 4</i>	46 064 140	28 980 721	36 188 969
Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	699 285 279	602 536 563	658 932 545
Total brut des créances (Bilan) (3)*	659 807 173	566 040 908	633 211 084
Provisions et agios réservés sur créances classées (4)	37 896 572	32 886 321	31 526 873
<i>Provisions affectées</i>	32 851 381	28 391 353	27 236 424
<i>Produits réservés</i>	4 970 338	4 308 267	4 215 596
<i>Provisions additionnelles</i>	74 853	186701	74 853
Provisions collectives (5)	3 191 367	3 080 521	3 191 367
Engagements nets (2)-(4)-(5)	658 197 340	566 569 721	624 214 305
Ratio des créances classées (1)/(3)	8,63%	10,15%	7,41%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	65,26%	57,24%	67,17%

*En tenant compte des avances reçues

3.4. Indicateurs d'activité arrêtés au 30/09/2018

(en mD)	3 ^{ème} trimestre			Cumul à la fin du 3 ^{ème} trimestre			Exercice 2017 ⁽¹⁾
	2018	2017	variation	2018	2017	variation	
Total Approbations	58 111	77 652	-25,2%	261 361	289 105	-9,6%	394 392
Sous total Approbations Mobilières	58 111	76 827	-24,4%	256 397	284 974	-10,0%	386 538
Agriculture	8 753	5 920	47,9%	29 789	25 751	15,7%	38 581
Bâtiments & travaux publics	10 771	14 571	-26,1%	49 124	51 219	-4,1%	71 024
Industrie	5 825	10 319	-43,6%	22 055	45 083	-51,1%	59 127
Service et commerce	29 949	39 798	-24,7%	117 973	137 614	-14,3%	184 115
Tourisme	2 813	6 219	-54,8%	37 456	25 307	48,0%	33 691
Sous total Approbations Immobilières	0	825	-100,0%	4 964	4 131	20,2%	7 854
Agriculture	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments & travaux publics	-	-	-	506	90	462,2%	90
Industrie	-	269	-100,0%	1299	619	109,9%	1 261
Service et commerce	-	556	-100,0%	3 159	3 422	-7,7%	6 503
Tourisme	-	-	-	-	-	-	-
Total Mises en Force	57 030	72 650	-21,5%	246 681	264 033	-6,6%	350 021
Sous total Mises en Force Mobilières	56 127	72 548	-22,6%	242 522	258 105	-6,0%	341 849
Agriculture	8 771	6 764	29,7%	28 873	25 737	12,2%	36 767
Bâtiments & travaux publics	7 594	12 695	-40,2%	42 851	44 467	-3,6%	58 987
Industrie	6 175	13 186	-53,2%	27 345	40 120	-31,8%	51 864
Service et commerce	28 488	31 023	-8,2%	112 158	127 471	-12,0%	166 797
Tourisme	5 099	8 880	-42,6%	31 295	20 310	54,1%	27 434
Sous total Mises en Force Immobilières	903	102	785,3%	4159	5928	-29,8%	8172
Agriculture	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments & travaux publics	-	-	-	325	155	109,7%	155
Industrie	91	102	-10,8%	401	572	-29,9%	1 792
Service et commerce	812	-	-	3 433	5 201	-34,0%	6 225
Tourisme	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements				669 610	611 945	9,4%	633 211
Engagements courants				615 912	559 935	10,0%	586 277
Engagements classés				53 698	52 010	3,2%	46 934
Trésorerie nette				20 048	28 247	-29,0%	8 805
Ressources d'emprunts ⁽²⁾				510 260	478 083	6,7%	496 329
Capitaux propres ⁽³⁾				74 852	70 446	6,3%	70 446
Revenus Bruts de leasing	71 404	59 354	20,30%	236 270	202 351	16,8%	286 181
Revenus Nets de leasing	13 052	11 366	14,80%	48 527	40 329	20,3%	59 063
Produits Nets de leasing ⁽⁴⁾	6 181	5 909	4,60%	19 058	19 380	-1,7%	28 022
Total des charges d'exploitation	2 512	2 089	20,20%	7 911	7 476	5,8%	10 125

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunt sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes

Faits saillants :

- Régression des mises en forces aux alentours de 7%
- Augmentation des revenus bruts de leasing de 17% ;
- Augmentation des revenus nets de leasing de 20%

3.5. Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, ATL est confrontée aux risques suivants :

→ **Le risque de crédit :**

L'article 22 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque encourus en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérés comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la société procède à un suivi rigoureux des contre parties et à la couverture systématique des pertes probables selon les termes prédéfinis par les normes prudentielles définies par la BCT.

Un comité des risque a été institué depuis Août 2012 conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 et a commencé par la revue des procédures d'approbation et d'études notamment l'efficacité et la fiabilité du système de WORK-FLOW utilisé par la société, les délégations et les niveaux des pouvoirs d'approbation, ainsi que les critères d'appréciation et d'évaluation du risque de crédit en termes de classement et de provisionnement individuel et collectif. Un système de SCORING a été mis en place.

Un projet de mise en place d'un système de notation interne avec l'assistance d'un cabinet de consulting spécialisé allemand a été entamé en 2018. Il va permettre une meilleure maîtrise du risque de crédit à travers un rating des contreparties et des transactions conformément à la circulaire BCT n°2016-06.

→ **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de marché comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de marché.

→ **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Le comité des risques a mis en place un système de mesure et surveillance de ce risque et a proposé au conseil d'administration de veiller à réduire au maximum l'exposition de la société à ce type de risque, par la recherche active des ressources à long et moyen terme.

Face à une amplification de ce type de risque sur le marché de capitaux, l'ATL s'est stratégiquement orienté vers le renforcement de ces ressources à long terme par le recours aux lignes de crédits extérieures.

L'ATL a été sélectionnée par le bailleur de fond allemand KFW pour le bénéfice d'un crédit garantie par l'Etat Tunisien déblocable en 2019.

→ **Le risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer des instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

L'ATL ne s'adonne pas aux activités de marché ce qui lui évite d'être exposée au risque de règlement.

→ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

L'activité de la société est organisée en procédures et tâches précises qui limitent les marges d'erreur. En effet, l'accent a été mis sur les risques les plus importants qui touchent principalement à la sécurité informatique (sauvegarde des données, plan de reprise de l'activité et sécurisation du logiciel métier) et la mise à jour du manuel des procédures.

En 2018, l'ATL a engagé un cabinet spécialisé pour la mise en place d'un système de gestion des risques opérationnels qui va aboutir à une cartographie des risques et à la mise en place d'un système déclaratif d'incidents.

→ **Le risque de taux :**

L'article 35 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de taux comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesurée sur l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan.

Les emplois de la société sont à taux fixes. Par ailleurs, certaines ressources ayant un encours à la clôture de l'exercice de 36 950 000 DT, sont indexées au Taux du Marché Monétaire. A titre indicatif, une augmentation (diminution) du taux de marché monétaire de 50 points de base, aurait pour effet une charge additionnelle (une économie) de l'ordre de 184 750 DT par an.

3.6. Dépendance de l'émetteur

3.5.1 Ratios prudentiels au 31/12/2017

La dépendance de l'ATL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19/03/1999, n°2001-12 du 04/05/2001, n°2012-09 du 29/06/2012, n°2012-20 du 06/12/2012 et n°2013-21 du 30/12/2013.

Article 1 :

Conformément à l'article 1^{er} de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Aucune relation ne présente un risque dépassant 5% des fonds propres nets de l'ATL

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

Aucune relation ne présente un risque dépassant 15% des fonds propres nets de l'ATL

→ **L'article 1 est respecté.**

Article 2 :

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°99-04, ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement.

→ **L'article 2 est respecté.**

Article 3 :

Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de l'établissement financier.

Le total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 est de 341 517D, contre un total des fonds propres de 97 210 249D.

→ **L'article 3 est respecté.**

Article 4 :

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter à fin 2017 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin 2017 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente environ 14,19% du total des actifs pondérés.

Le montant des fonds propres nets de base représente environ 10,37% du total des actifs pondérés.

Fonds propres nets = 97 210 249 DT

Fonds propres nets de base = 70 018 882 DT

Risques encourus = 685 058 406 DT

→ **L'article 4 est respecté.**

3.5.2 Ratios prudentiels au 30/06/2018

La dépendance de l'ATL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19/03/1999, n°2001-12 du 04/05/2001, n°2012-09 du 29/06/2012, n°2012-20 du 06/12/2012 et n°2013-21 du 30/12/2013.

Article 1 :

Conformément à l'article 1^{er} de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux à 5% ou plus desdits fonds propres nets.
- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

→ **L'article 1 est respecté.**

Article 2 :

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°99-04, ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement.

→ **L'article 2 est respecté.**

Article 3 :

Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de l'établissement financier.

Le total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 est de 322mD, contre un total des fonds propres de 97 462mD.

→ **L'article 3 est respecté.**

Article 4 :

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter à fin 2015 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin 2017 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente environ 13,51% du total des actifs pondérés.

Le montant des fonds propres nets de base représente environ 9,88% du total des actifs pondérés.

Fonds propres nets = 97 462 mDT

Fonds propres nets de base = 71 271 mDT

Risques encourus = 721 230 mDT

→ **L'article 4 est respecté.**

3.7. Matrice SWOT

FORCES	FAIBLESSES
- L'ATL est parmi les pionniers du secteur du leasing en Tunisie, avec une expérience de plus de 20 ans, et s'accapare 14,6% en 2017 de l'encours financier du secteur. - L'ATL dispose d'un important réseau d'agences par rapport à ses concurrentes et bénéficie de la synergie de plusieurs institutions financières, présentes dans son actionnariat, dont deux banques.	- Un niveau important de créances classées. - Une sensibilité, à l'instar du secteur du leasing et du secteur financier en général, à la situation sociopolitique du pays.
OPPORTUNITÉES	MENACES
- Une importante reprise de l'activité suite à la stabilisation de la situation sociopolitique du pays. - Une forte croissance prévue pour le marché, sous la lumière des différents investissements prévus pour le prochain quinquennat. - Une reprise graduelle de l'activité du secteur.	- La concurrence est de plus en plus rude sur le marché avec l'entrée de nouveaux opérateurs. - Les ressources de financement sont rares et les taux appliqués peuvent réduire la marge de la société. - Une détérioration de la situation économique et sécuritaire dans le pays.

3.8. Litige ou arbitrage en cours

→ La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1er août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552.880 DT outre les pénalités de retard.

La société ATL s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Pour tenir compte des risques inhérents à cette situation, une provision a été constituée pour la somme de 194 639 DT.

→ Une société de recouvrement de créances mandatée par l'ATL, depuis 2008, pour procéder au recouvrement d'un lot de créances radiées a enclenché en date du 10 avril 2017 une procédure arbitrale auprès du Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis suite à un litige opposant les deux parties au sujet des modalités de rémunération de la première. La sentence arbitrale a ordonné ATL de payer un montant de 318 mille DT représentant l'indemnité, les frais des arbitres et les frais engagés par ADR. L'exéquatur est en cours de finalisation et sera signifiée incessamment à ATL.

→ La société Zarzis de transport a intenté une action pour indemnité devant le tribunal de première instance de Tunis en demandant des dommages et intérêts suite à sa dépossession du matériel par une tierce personne en exécution d'un jugement rendu en faveur de cette dernière. Le tribunal de 1ère instance de Tunis a ordonné l'ATL de payer un montant de 222 mille DT. La cours d'appel a confirmé le jugement de première ère instance. La décision d'appel n'est pas encore notifiée à l'ATL. Ce jugement est susceptible de cassation.

3.9. Evolution de l'effectif de la société

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	30/06/2018
Personnel de direction	2	2	2	2
Cadres supérieurs	56	64	63	62
Cadres moyens	31	34	36	36
Agents de service	1	1	1	1
Total	90	101	102	101

3.10. Politique d'intéressement et de formation du personnel

L'ATL applique la convention nationale du personnel des banques au personnel de la société.

Une gratification est servie aux commerciaux et aux recouvreurs en fonction des résultats dégagés et de la réalisation des objectifs assignés.

Par ailleurs, un programme de formation est fixé annuellement en fonction des besoins recensés pour développer les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs de la société. Les dépenses de formation pour l'année 2017 ont atteint 55,8mD. Pour l'année 2018, le budget alloué à la formation est de 30mD.

3.11. Politique d'investissement

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres est estimé à 450 mD pour 2018 et 2019 et à 300mD à partir de 2020.

Chapitre 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

4.1. Patrimoine de la société au 31 Décembre 2017

4.1.1. Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2017 une valeur nette comptable de 5 208 307 DT contre 4 861 169 DT au 31 décembre 2016.

Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1231 216	94 529	-	1325 745	2990 061
Matériel de transport (*)	20,0%	1 406 827	850 332	336 370	1 920 789	572 748	314 998	297 224	590 522	1330 266
Equipements de bureau	10,0%	529 743	19 023	-	548 766	375 049	24 559	-	399 608	149 157
Matériel informatique	33,3%	670 918	58 370	750	728 538	514 409	91 751	750	605 410	123 128
Installations générales	10,0%	1 160 383	88 352	-	1 248 736	572 517	84 673	-	657 190	591 545
Immobilisations en cours	-	29 181	22 760	42 042	9 900	-	-	-	-	9 900
TOTAUX		8 127 109	1 038 837	379 162	8 786 784	3 265 940	610 510	297 974	3 578 476	5 208 307

(*) Parmi les éléments de la rubrique "Matériel de transport" figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
+ Valeur Brute	556 655	556 655
- Amortissements antérieurs	(95 934)	(3 698)
- Amortissements de l'exercice	(111 331)	(92 236)
= Valeur nette comptable	349 390	460 721

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2017 une valeur nette comptable de 32 749 DT contre 9 060 DT au 31 décembre 2016. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	230 268	30 000	-	260 268	221 208	6 311	-	227 519	32 749
TOTAUX		230 268	30 000	-	260 268	221 208	6 311	-	227 519	32 749

4.1.2. Immobilisations financières

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 31 décembre 2017 à 17 502 346DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					11 272 862	(259 042)	11 013 820
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(45 613)	120 442
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(155 093)	257 958
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	(8 336)	491 664
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST ^(*)	30 000	10	10	3,00%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	-	1 000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE :					10 413 706	(4 005 180)	6 408 526
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	34 930	-	34 930
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(250 000)	1 750 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	319 370	-	319 370
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	460 000	(242 650)	217 350
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(859 913)	640 093
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(1 949 644)	1 072 256
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 077 500	(702 974)	2 374 526
OBLIGATIONS :					80 000	-	80 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	80 000	-	80 000
TOTAL EN DT					21 983 812	(4 481 466)	17 502 346

4.1.3. Créances issues d'opérations de leasing

Au 31 décembre 2017, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 602 479 257DT contre un solde net de 496 698 324 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Créances sur contrats mis en force	628 258 401	524 025 748
+ Encours financiers	590 786 883	491 575 501
+ Impayés	39 226 500	34 153 848
+ Créances- assurance matériel en leasing	107 481	110 344
+ Créances- factures à établir	1 072 281	707 335
+ Valeurs à l'encaissement	139 083	33 426
- Intérêts échus différés	(3 073 828)	(2 554 706)
Créances sur contrats en instance de mise en force	8 939 096	4 210 024
Total brut des créances leasing	637 197 496	528 235 772
A déduire couverture		
Provisions à base individuelle et additionnelles	(27 311 277)	(25 339 637)
Provisions collectives	(3 191 367)	(3 080 521)
Produits réservés	(4 215 596)	(3 117 290)
Total net des créances leasing	602 479 257	496 698 324

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2017 la somme de 590.786.883 DT contre 491.575.501 DT au 31 décembre 2016.

Par rapport au 31 décembre 2016, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 99.211.382 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2016	1 294 753 046	803 177 545	491 575 501
Capital amorti des anciens contrats	-	196 939 058	(196 939 058)
Ajouts de la période	350 021 029	30 178 848	319 842 181
Investissements (Nouveaux contrats)	338 529 047	28 048 918	310 480 129
Relocations	11 491 983	2 129 931	9 362 052
Retraits de la période	(196 106 520)	(172 414 779)	(23 691 741)
Cessions à la valeur résiduelle	(133 641 341)	(133 588 241)	(53 100)
Cessions anticipées	(24 742 708)	(18 101 032)	(6 641 676)
Transferts (cessions)	(20 422 805)	(12 574 056)	(7 848 749)
Relocations	(17 299 666)	(8 151 449)	(9 148 216)
Soldes au 31 décembre 2017	1 448 667 556	857 880 673	590 786 883

4.2. Patrimoine de la société au 30 Juin 2018

4.2.1. Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2018 une valeur nette comptable de 5 021 647 DT contre 5 055 419 DT au 30 juin 2017.

Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1325 745	46 876	-	1372 621	2 943 185
Matériel de transport	20,0%	1 920 789		129 000	1 791 789	590 522	16 342	0	606 864	1184 925
Equipements de bureau	10,0%	548 766	27 406		576 172	399 608	12 394	-	412 003	164 169
Matériel informatique	33,3%	728 538	27 503		756 041	605 410	45 505	0	650 915	105 126
Installations générales	10,0%	1 248 736	62 024		1 310 759	657 190	45 077	-	702 267	608 492
Immobilisations en cours	-	9 900		8 400	1 500	-	-	-	-	1 500
TOTAUX		8 776 884	116 933	137 399	8 766 317	3 578 476	166 194	0	3 744 670	5 021 647

Parmi les éléments de la rubrique "Matériel de transport" figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement comme suit :

(en Dinars)

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Valeur Brute	556 655	556 655	556 655
- Amortissements antérieurs	-207 265	(95 934)	(95 934)
- Amortissements de la période	-55 208	(55 208)	(111 331)
= Valeur Nette comptable	294 182	405 513	349 390

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 30 juin 2018 une valeur nette comptable de 41 121DT contre 6 469 DT au 30 juin 2017. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement
Logiciels	33,3%
TOTAUX	

Valeurs brutes			
Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice
260 268	15 500	-	275 768
260 268	15 500	-	275 768

Amortissements			
Début de l'exercice	Dotations de	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice
227 519	7 128	-	234 647
227 519	7 128	-	234 647

Valeur comptable nette
41 121
41 121

4.2.2. Immobilisations financières

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 30 juin 2018 à 19 202 975DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominal	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					13 292 862	-259 042	13 033 819
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8	2%	166 055	-45 613	120 442
- SARI	9 900	100	116	30%	1 143 756	0	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826	5%	413 051	-155 093	257 958
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	9%	500 000	-8 336	491 664
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	-50 000	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11%	1 700 000	0	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10	3%	300 000	0	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	7%	1 000 000	0	1 000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9%	1 000 000	0	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5%	2 000 000	0	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5%	3 000 000		3 000 000
-FCP MAXULA JASMIN					1 000 000		1 000 000
-LEASESE FUND 2					1 020 000		1 020 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	-217 244	0
- SOCIETE NOUR EL KANTAQUI	1 518	100	100	-	151 800	-151 800	0
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4	-	65 444	-65 444	0
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE :					10 094 336	-4 005 180	6 089 156
- FG 1 SICAR INVEST	-	-			0	0	0
- FG 2 SICAR INVEST	-	-			34 930	0	34 930
- FG 3 SICAR INVEST	-	-			2 000 000	-250 000	1 750 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-			0	0	0
- FG 2 ATD SICAR	-	-			0	0	0
- FG 3 ATD SICAR	-	-			210 000	-210 000	0
- FG 4 ATD SICAR	-	-			1 750 006	-892 562	857 444
- FG 5 ATD SICAR	-	-			3 344 400	-2 009 644	1 334 756
- FG 6 ATD SICAR	-	-			2 755 000	-642 974	2 112 026
OBLIGATIONS :					80 000	0	80 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100		-	80 000	0	80 000
TOTAL EN DT					23 684 442	-4 481 466	19 202 975

4.2.3. Créances issues d'opérations de leasing

Au 30 juin 2018, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 626 536 004 DT. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2018	2017	2017
<i>Créances sur contrats mis en force</i>	665 253 354	556 097 786	628 258 401
+ Encours financiers	623 850 965	519 554 353	590 786 883
+ Impayés	43 626 949	38 120 695	39 226 500
+ Créances- assurance matériel en leasing	107 481	108 561	107 481
+ Créances- factures à établir	778 874	1 024 844	1 072 281
+ Valeurs à l'encaissement	1 083	1 083	139 083
- Intérêts échus différés	(3 106 999)	(2 711 749)	(3 073 828)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>	2 365 589	20 702 898	8 939 096
Total brut des créances leasing	667 623 942	576 800 684	637 197 496
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions à base individuelle et additionnelles	(32 926 234)	(28 578 054)	(27 311 277)
Provisions collectives	(3 191 367)	(3 080 521)	(3 191 367)
Produits réservés	(4 970 338)	(4 308 267)	(4 215 596)
Total net des créances leasing	626 536 004	540 833 842	602 479 257

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2018 la somme de 623 850 965 DT contre 519 554 842 DT au 30 juin 2017 et 590 786 883 DT au 31 décembre 2017.

Par rapport au 31 décembre 2017, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2018, un accroissement net de 33 064 082 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2017	1 448 667 556	857 880 673	590 786 883
Capital amorti des anciens contrats	-	108 659 664	-108 659 664
Ajouts de la période	170 065 516	15 157 126	154 908 390
Investissements (Nouveaux contrats)	164 095 756	14 366 650	149 729 106
Relocations	5 969 760	790 476	5 179 284
Retraits de la période	84 487 849	71 303 204	13 184 645
Cessions à la valeur résiduelle	9 337 446	3 879 030	5 458 416
Cessions anticipées	17 372 388	11 897 413	5 474 975
Cessions anticipées nouveaux contrats	-	-	-
Transferts (cessions)	52 706 840	52 698 740	8 100
Relocations	5 071 175	2 828 021	2 243 153
Soldes au 30 juin 2018	1 534 245 223	910 394 258	623 850 965

4.2.4. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2018

Néant

4.3. Etats financiers comparés au 31 Décembre

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2017, ne s'accommodent pas systématiquement aux dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires notamment :

- Les méthodes de transfert des placements à long terme en placements à court terme et ce, conformément aux dispositions de la NC07 relative aux placements ;
- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice jusqu'à la date d'aujourd'hui

La société s'engage à se conformer aux dispositions du Système Comptable des Entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4.3.1. Bilans comparés au 31 décembre

(en dinars)	Notes	31-déc-17	31-déc-16	31-déc-15
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	8 882 257	11 491 357	25 417 901
Placements à court terme	7	14 489 311	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	8	602 479 257	496 698 324	449 832 192
Placements à long terme	9	17 627 709	14 180 056	14 864 383
Valeurs immobilisées				
a- Immobilisations incorporelles	10	32 749	9 060	95 145
b- Immobilisations corporelles	11	5 208 307	4 861 169	4 064 017
Autres actifs	12	19 307 056	5 269 482	6 465 291
Total de l'actif		668 026 646	532 509 448	500 738 929
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées	13	77 211	-	-
Emprunts et dettes rattachées	14	512 129 402	413 755 762	376 899 318
Dettes envers la clientèle	15	3 986 412	3 213 978	3 669 705
Fournisseurs et comptes rattachés	16	64 296 407	34 922 441	42 325 385
Autres passifs	17	6 435 652	4 170 849	3 907 332
Total du passif		586 925 085	456 063 030	426 801 740
CAPITAUX PROPRES				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		45 159 756	41 552 656	38 055 600
Résultats reportés		286 662	1 884 533	4 363 551
Résultat de l'exercice		10 655 143	8 009 229	6 518 038
Total des capitaux propres	18	81 101 561	76 446 418	73 937 189
Total passif et capitaux propres		668 026 646	532 509 448	500 738 929

4.3.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-17	31-déc-16	31-déc-15
1. PASSIFS EVENTUELS		-	-	-
Total		-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES				
- Accords de financement prêt à mettre en force		13 335 328	14 342 969	4 348 111
- Autres Engagements donnés	45.1	18 792 953	21 461 734	20 772 566
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK		37 000 000	30 000 000	28 000 000
Total		69 128 281	65 804 703	53 120 678
3. ENGAGEMENTS RECUS				
- Hypothèques reçues		21 147 725	20 138 897	15 433 405
- Garanties reçues d'établissements bancaires	45.2	18 792 953	21 461 734	20 772 566
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	8.1	107 312 143	87 493 247	77 249 936
Total		147 252 820	129 093 878	113 455 907
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
- Emprunts obtenus non encore encaissés		-	31 599 700	3 217 460
- Crédits consentis non encore versés		12 386 133	19 622 989	11 750 671
- Opérations de portage	9.1	217 244	217 244	217 244
Total		12 603 376	51 439 933	15 185 375

4.3.3. Etats de résultat comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-17	31-déc-16	31-déc-15
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		56 628 070	49 089 737	42 276 205
Autres produits sur opérations de leasing		2 435 030	1 664 558	1 328 303
Total des produits de leasing	19	59 063 099	50 754 294	43 604 508
Charges financières nettes	20	-31 872 385	-26 896 562	-23 182 112
Produits des placements	21	831 198	482 381	523 847
PRODUIT NET DE LEASING		28 021 913	24 340 113	20 946 243
Autres produits d'exploitation	22	478 284	300 406	358 433
Charges de personnel	23	-6 310 241	-5 295 612	-4 651 709
Autres charges d'exploitation	24	-3 198 262	-2 995 155	-2 613 434
Dotations aux amortissements et aux résorptions	25	-616 821	-470 544	-416 630
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		18 374 873	15 879 208	13 622 904
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	26	-2 556 375	-2 585 288	-2 549 320
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	27	-500 127	-1 218 208	-749 496
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 318 372	12 075 712	10 324 088
Autres gains ordinaires		179 481	349 369	196 903
Autres pertes ordinaires		-5 993	-22 995	-8 471
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		15 491 860	12 402 086	10 512 519
Impôt sur les bénéfices	28	-4 232 128	-3 370 588	-3 994 482
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		11 259 732	9 031 498	6 518 038
Eléments extraordinaires	5	-604 590	-1 022 269	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		10 655 143	8 009 229	6 518 038
Résultat par action	18	0,426	0,320	0,261

4.3.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-17	31-déc-16	31-déc-15
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>				
Encaissements provenant des clients de leasing		344 689 536	294 284 594	269 089 475
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		-362 801 115	-294 380 479	-259 725 452
Encaissements autres que leasing	29	516 809	141 339	319 889
Décaissements autres que leasing		-5 065 310	-4 553 350	-4 075 599
Décaissements au personnel		-4 249 010	-2 756 021	-2 273 287
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		-7 828 309	-6 448 690	-5 264 986
Acquisition / Cession de placements à court terme		-14 500 000	-	-
Intérêts perçus	30	747 406	176 704	370 468
Intérêts payés	31	-27 756 615	-23 817 101	-20 106 104
Impôts sur le résultat payés	32	-2 773 807	-4 244 949	-3 869 679
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		-79 020 414	-41 597 953	-25 535 274
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Dividendes reçus sur placements à long terme	33	185 916	249 192	217 990
	34	206 033	275 123	223 019
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte				
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	35	-5 000 000	-2 000 000	-
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	36	968 470	1 534 900	1 584 819
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	37	-1 065 512	-844 181	-434 106
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	38	202 617	282 778	31 630
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		-4 502 475	-502 188	1 623 352
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Dividendes versés	39	-5 999 947	-5 499 943	-4 999 923
Encaissements provenant des emprunts	40	172 593 285	89 244 010	99 732 562
Remboursement des emprunts	41	-85 756 760	-55 570 469	-59 175 450
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		80 836 578	28 173 597	35 557 189
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-2 686 311	-13 926 544	11 645 266
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		11 491 357	25 417 901	13 772 635
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	42	8 805 046	11 491 357	25 417 901

4.3.5. Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2017, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	4,66%
SEFINA SICAF	936 900	936 900	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
KAMOUN HABIB	466 819	466 819	1,87%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP OPTIMA	400 000	400 000	1,60%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 491 520	6 491 520	25,97%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2017, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29

juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

A l'exception de ce qui est indiqué dans la note 5 infra, les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette

période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : Les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;

- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

A partir de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- Des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- De la valeur de réalisation attendue des biens meubles données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- De la valeur de réalisation attendue des biens immeubles loués et adossés à tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4),
- De la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- De la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

Toute reprise de provisions constituées sur les actifs classés qui serait occasionnée par le recours à des hypothèques, à la récupération et/ou à la considération de la valeur de réalisation attendue de biens immobiliers donnés en leasing n'est pas constatée.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées

par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- Des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- Des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date

d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** Les passifs éventuels qui résultent :
 - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

- Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de l'exercice :

L'exercice clos le 31 décembre 2017, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 30,16% et ce en passant de 268,9 MDT à 350,0 MDT.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 15,13% en passant de 24.340.113 DT en 2016 à 28.021.913 DT en 2017. Par rapport à 2016, les produits de leasing ont augmenté de 16,37% et les charges financières nettes ont augmenté de 18,50%.

4-3. L'augmentation du bénéfice net de 33,04% en passant de 8.009.229 DT en 2016 à 10.655.143 DT en 2017.

Note 5. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité :

5.1. Changement de méthodes traité prospectivement :

Jusqu'au 31 décembre 2016, la valeur de réalisation attendue des biens meubles et immeubles donnés en leasing et adossés aux actifs compromis (classe B4) n'était pas considérée lors du calcul, à base individuelle, des provisions requises sur engagements douteux.

Un changement de méthodes de détermination, à base individuelle, des provisions requises sur engagements douteux est intervenu, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et a consisté en la prise en compte de la valeur de réalisation attendue des seuls biens immeubles adossés aux créances classées en B4. Ainsi, la valeur de réalisation attendue des biens meubles adossés à des créances relevant des actifs compromis demeure exclue.

Toute reprise de provisions constituées sur les actifs compromis qui serait occasionnée par le recours à la valeur de réalisation attendue de biens immobiliers donnés en leasing n'est pas constatée. En conséquence, la nouvelle méthode a été appliquée de manière prospective.

Ce changement a eu pour effet de réduire le coût du risque de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à hauteur de 1.821.964 DT.

5.2. Changement de présentation de la Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle :

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, figurait au niveau de l'état de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 parmi les composantes de la rubrique "Impôt sur les bénéfices" pour 1.022.269 DT. A des fins de comparabilité sectorielle, ladite CCE a été présentée, dans l'état de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, parmi les "éléments extraordinaires" au niveau de la colonne dédiée aux données comparatives de l'exercice 2016.

Par ailleurs, l'article 52 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018 a institué une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat pour les années 2018 et 2019. Ladite taxe est due par les banques et les établissements financiers régis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016. Le montant de la susdite taxe est fixé à :

- 5% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours de l'année 2018 avec un minimum de 5.000 DT ;
- 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours de l'année 2019 avec un minimum de 5.000 DT.

Répondant, en substance, aux mêmes caractéristiques de la CCE, la charge encourue en 2017, pour 604.590DT, au titre de la taxe conjoncturelle précitée a été présentée, à des fins comparatives, parmi les "éléments extraordinaires".

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 8.882.257 DT au 31 décembre 2017 contre 11.491.357 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
+ Avoirs en Banques	8 860 421	11 464 081
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	68
+ Avoirs en Caisses	16 516	22 177
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	5 241	5 031
Total	8 882 257	11 491 357

Note 7. Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 14.489.311 DT au 31 décembre 2017 contre un solde nul au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
+ Certificats de dépôt au nominal	14 500 000	-
- Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(10 689)	-
Total	14 489 311	-

Note 8. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2017, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 602.479.257DT contre un solde net de 496.698.324 DT au 31 décembre 2016.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 017	2 016
Créances sur contrats mis en force		628 258 401	524 025 748
+ Encours financiers	8.1	590 786 883	491 575 501
+ Impayés		39 226 500	34 153 848
+ Créances- assurance matériel en leasing		107 481	110 344
+ Créances- factures à établir		1 072 281	707 335
+ Valeurs à l'encaissement		139 083	33 426
- Intérêts échus différés		(3 073 828)	(2 554 706)
Créances sur contrats en instance de mise en force		8 939 096	4 210 024
Total brut des créances leasing	8.2	637 197 496	528 235 772
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	8.2	(27 311 277)	(25 339 637)
Provisions collectives	8.2	(3 191 367)	(3 080 521)
Produits réservés	8.2	(4 215 596)	(3 117 290)
Total net des créances leasing		602 479 257	496 698 324

8.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2017 la somme de 590.786.883 DT contre 491.575.501 DT au 31 décembre 2016.

Par rapport au 31 décembre 2016, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 99.211.382 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2016	1 294 753 046	803 177 545	491 575 501
Capital amorti des anciens contrats	-	196 939 058	(196 939 058)
Ajouts de la période	350 021 029	30 178 848	319 842 181
Investissements (Nouveaux contrats)	338 529 047	28 048 918	310 480 129
Relocations	11 491 983	2 129 931	9 362 052
Retraits de la période	(196 106 520)	(172 414 779)	(23 691 741)
Cessions à la valeur résiduelle	(133 641 341)	(133 588 241)	(53 100)
Cessions anticipées	(24 742 708)	(18 101 032)	(6 641 676)
Transferts (cessions)	(20 422 805)	(12 574 056)	(7 848 749)
Relocations	(17 299 666)	(8 151 449)	(9 148 216)
Soldes au 31 décembre 2017	1 448 667 556	857 880 673	590 786 883

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	690 271 500	575 020 817
à recevoir dans moins d'1 an	242 400 825	198 944 240
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	430 781 320	360 631 942
à recevoir dans plus de 5 ans	17 089 355	15 444 634
- Produits financiers non acquis	(107 312 143)	(87 493 247)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	582 959 357	487 527 570
à recevoir dans moins d'1 an	193 869 547	159 021 081
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	373 988 811	315 085 399
à recevoir dans plus de 5 ans	15 100 999	13 421 090
Valeurs résiduelles (2)	1 527 737	1 539 791
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	6 299 789	2 508 141
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	590 786 883	491 575 501

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Bâtiment et travaux publics	100 104 750	92 324 993
Industrie	89 390 798	71 193 833
Tourisme	9 431 106	8 916 111
Commerces et services	335 373 108	269 016 763
Agriculture	56 487 121	50 123 800
Total	590 786 883	491 575 501

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Equipements	59 640 402	49 603 341
Matériel roulant	452 073 877	379 614 293
Matériel spécifique	45 482 356	28 357 085
<u>Sous Total</u>	<u>557 196 635</u>	<u>457 574 719</u>
Immobilier	33 590 248	34 000 782
Total	590 786 883	491 575 501

8.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	504 013 761	66 354 128	5 312 005	2 782 050	12 324 939	590 786 883	33 590 248
Impayés	5 403 213	7 340 972	1 345 374	1 213 294	23 923 648	39 226 500	1 735 190
Créances- assurance matériel en leasing	104 366	1 714	-	-	1 401	107 481	-
Créances- factures à établir	835 794	70 201	47 866	78 359	40 061	1 072 281	42 201
Valeurs à l'encaissement	610	138 000	-	-	473	139 083	-
Intérêts échus différés	(2 641 728)	(360 674)	(27 222)	(6 330)	(37 873)	(3 073 828)	(152 423)
Contrats en instance de mise en force	8 899 468	39 627	-	-	-	8 939 096	1 350 000
CREANCES LEASING	516 615 485	73 583 968	6 678 022	4 067 372	36 252 649	637 197 496	36 565 216
Avances reçues ^(*)	(3 922 680)	-	(18)	(34)	(63 680)	(3 986 412)	(79 672)
ENCOURS GLOBAL ^(**)	512 692 805	73 583 968	6 678 005	4 067 338	36 188 969	633 211 084	36 485 543
ENGAGEMENTS HORS BILAN	25 276 370	445 090	-	-	-	25 721 460	396 794
TOTAL ENGAGEMENTS	537 969 175	74 029 058	6 678 005	4 067 338	36 188 969	658 932 545	36 882 337
Produits réservés	-	-	(244 810)	(270 753)	(3 700 033)	(4 215 596)	(543 797)
Provisions à base individuelle	-	^(***) (656 259)	(187 100)	(501 400)	(25 891 665)	(27 236 424)	(2 541 171)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(74 853)	(74 853)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	(656 259)	(431 910)	(772 153)	(29 666 551)	(31 526 873)	(3 084 968)
Provisions à base collective	(2 670 377)	(520 990)	-	-	-	(3 191 367)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 670 377)	(520 990)	-	-	-	(3 191 367)	
ENGAGEMENTS NETS	535 298 798	72 851 809	6 246 095	3 295 184	6 522 418	624 214 305	
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) ⁽¹⁾			1,05%	0,64%	5,72%		
			7,41%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés ⁽²⁾			6,47%	18,98%	81,98%		
			67,17%				

^(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle).

^(**) Base de calcul du ratio des actifs bilantiels non performants.

^(***) Provision reclassée par contagion suite à une opération de remplacement d'un bien donné en leasing auprès d'une relation appartenant au même groupe de sociétés.

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2017 à 7,41% contre 7,38% au 31 Décembre 2016.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2017 à 67,17% contre 73,44% au 31 Décembre 2016.

Note 9. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 décembre 2017, à 17.627.709 DT contre 14.180.056 DT au 31 décembre 2016. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 017	2 016
Portefeuille investissement (1)	9.1	21 983 811	17 952 282
Participations directes		11 272 862	6 283 862
Participations en portage		217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		10 413 706	11 351 176
Obligations (Emprunt National 2014)		80 000	100 000
Créances rattachées (2)		216 708	300 458
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		122 600	205 879
Intérêts courus sur obligations		2 763	3 235
Total brut (1) + (2)		22 200 519	18 252 740
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	9.1	(259 042)	(233 266)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	9.1	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	9.1	(4 005 180)	(3 530 829)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		17 627 709	14 180 056

9.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives (créances rattachées exclues) s'élève, au 31 décembre 2017, à 17.502.346 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					11 272 862	(259 042)	11 013 820
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(45 613)	120 442
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(155 093)	257 958
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	(8 336)	491 664
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST ^(*)	30 000	10	10	3,00%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	-	1 000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5,00%	3 000 000		3 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : ^(**)					10 413 706	(4 005 180)	6 408 526
- FG 1 SICAR INVEST	-	-			-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-			34 930	-	34 930
- FG 3 SICAR INVEST	-	-			2 000 000	(250 000)	1 750 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-			-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-			319 370	-	319 370
- FG 3 ATD SICAR	-	-			460 000	(242 650)	217 350
- FG 4 ATD SICAR	-	-			1 500 006	(859 913)	640 093
- FG 5 ATD SICAR	-	-			3 021 900	(1 949 644)	1 072 256
- FG 6 ATD SICAR	-	-			3 077 500	(702 974)	2 374 526
OBLIGATIONS :					80 000	-	80 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100		-	80 000	-	80 000
TOTAL EN DT					21 983 812	(4 481 466)	17 502 346

^(*) Le pourcentage de participation de l'ATL dans la société SICAR INVEST a été ramené à 3% suite à l'absorption de la société SIP SICAR décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 7 septembre 2017 et en vertu de laquelle la société SICAR INVEST avait augmenté son capital pour le porter à 10.000.000 DT.

^(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 décembre 2017, la somme de 10.538.495 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 31/12/2017
	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
<i>Année de libération:</i>								
Emplois sur fonds à capital risque								
Participations en rétrocession	20 760	1 550 000	-	460 000	500 000	3 021 900	3 077 500	8 630 160
Autres participations ciblées	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
Placements	21 384	381 342	351 193	1 007	-	-	2 139	757 065
Disponibilités en Banques	14 817	136 140	115	91	-	15	86	151 264
Total des emplois	56 961	2 067 482	351 308	461 098	1 500 006	3 021 915	3 079 725	10 538 495
Ressources des fonds à capital risque								
Dotations remboursables	34 930	2 000 000	319 370	460 000	1 500 006	3 021 900	3 077 500	10 413 706 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	-	-	-	-	(154)	-	-	(154) (b)
Excédent de l'exercice	20 173	67 482	31 938	1 098	(177)	15	2 225	122 754 (c)
Créditeurs divers	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
Découverts bancaires	-	-	-	-	331	-	-	331
Total des ressources	56 961	2 067 482	351 308	461 098	1 500 006	3 021 915	3 079 725	10 538 495

a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	11 268	61 800	30 630	-	-	-	-	103 698
+ Produits nets des placements	8 913	5 800	1 315	1 098	-	48	2 258	19 431
+ Dividendes	7 801	5 376	-	38	-	-	79	13 294
+ Intérêts							36	36
+ Plus-values de cession	1 111	424	1 315	1 060	-	48	2 143	6 101
- Services bancaires & assimilés	(8)	(118)	(7)	-	(177)	(33)	(33)	(375)
Excédent de l'exercice	20 173	67 482	31 938	1 098	(177)	15	2 225	122 754

Note 10. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 décembre 2017, une valeur nette comptable de 32.749 DT contre 9.060 DT au 31 décembre 2016. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	230 268	30 000	-	260 268	221 208	6 311	-	227 519	32 749
TOTAUX		230 268	30 000	-	260 268	221 208	6 311	-	227 519	32 749

Note 11. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2017, une valeur nette comptable de 5.208.307 DT contre 4.861.169 DT au 31 décembre 2016. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1231 216	94 529	-	1325 745	2990 061
Matériel de transport (*)	20,0%	1 406 827	850 332	336 370	1 920 789	572 748	314 998	297 224	590 522	1330 266
Equipements de bureau	10,0%	529 743	19 023	-	548 766	375 049	24 559	-	399 608	149 157
Matériel informatique	33,3%	670 918	58 370	750	728 538	514 409	91 751	750	605 410	123 128
Installations générales	10,0%	1 160 383	88 352	-	1 248 736	572 517	84 673	-	657 190	591 545
Immobilisations en cours	-	29 181	22 760	42 042	9 900	-	-	-	-	9 900
TOTAUX		8 127 109	1 038 837	379 162	8 786 784	3 265 940	610 510	297 974	3 578 476	5 208 307

(*) Parmi les éléments de la rubrique "Matériel de transport" figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
+ Valeur Brute	556 655	556 655
- Amortissements antérieurs	(95 934)	(3 698)
- Amortissements de l'exercice	(111 331)	(92 236)
= Valeur nette comptable	349 390	460 721

Note 12. Autres actifs :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2017, la somme de 19.307.056 DT contre 5.269.482 DT, au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
Instruments de couverture	9 675 206	1 037 546
Prêts et avances au personnel	895 354	1 075 697
- Échéances à plus d'un an sur prêts	689 539	816 667
- Échéances à moins d'un an sur prêts	205 815	259 029
- Avances et acomptes	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)
Charges reportées	2 132 679	1 712 297
- Frais d'émission des emprunts 12.1	2 132 679	1 712 297
Etat, impôts et taxes (actif) :	6 148 926	863 565
- Report d'impôt sur les sociétés (<i>Cf. note 17.1</i>)	-	247 559
- Report de TVA	6 140 273	614 769
- Retenues à la source	72 460	65 044
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :	256 304	177 060
- Avances aux fournisseurs	256 304	177 060
- Autres débiteurs divers	191 227	55 061
- Moins : provisions	(191 227)	(55 061)
Comptes de régularisation actif :	160 688	365 419
- Produits à recevoir	25 695	118 686
- Charges constatées d'avance	106 615	246 733
Total	19 307 056	5 269 482

12.1. Frais d'émission des emprunts :

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2017 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	114 710	4 972	-	119 682	1 943
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	(203 423)	-	195 380	8 043	(203 423)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	160 588	15 703	-	176 291	9 166
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	(175 503)	-	170 662	4 840	(175 503)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	124 698	23 184	-	147 882	27 508
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	140 864	34 077	-	174 941	51 096
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	168 336	32 678	-	201 014	20 961
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	134 162	37 280	-	171 442	51 141
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	198 763	89 714	-	288 477	154 314
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	-	-	433 378	136 305	88 454	-	224 759	208 619
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	-	-	439 665	86 117	95 792	-	181 909	257 756
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	-	-	324 801	37 871	71 625	-	109 496	215 305
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	173 900	370 275	-	544 175	-	98 721	-	98 721	445 454
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	-	229 368	-	229 368	-	9 552	-	9 552	219 816
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	-	129 923	-	129 923	-	-	-	-	129 923
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	-	-	56 004	21 779	14 933	-	36 713	19 291
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	-	144 138	-	144 138	-	24 287	-	24 287	119 851
Frais d'émission de l'emprunt GGF	-	201 738	-	201 738	-	23 011	-	23 011	178 727
Frais d'émission du CMT BNA	-	15 000	-	15 000	-	4 716	-	4 716	10 284
Frais d'émission du CMT ATB	-	15 000	-	15 000	-	3 477	-	3 477	11 523
TOTAUX	3 402 533	1 105 441	(378 926)	4 129 048	1 690 236	685 059	(378 926)	1 996 369	2 132 679

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

Note 13. Concours bancaires et dettes rattachées :

Les concours bancaires et dettes rattachées ont atteint 77.211 DT, au 31 décembre 2017, contre un solde nul, au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
Banques, découverts	77 211	-
Total	77 211	-

Note 14. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 512.129.402 DT, au 31 décembre 2017, contre 413.755.762 DT, au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 017	2 016
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	14.1	496 328 628	400 331 612
Emprunts obligataires		288 884 000	277 778 000
Emprunts auprès des B & E.F		95 811 897	95 409 378
Emprunts extérieurs		111 632 731	27 144 234
+ Intérêts post-comptés courus (2)		14 919 316	13 337 217
Intérêts courus sur emprunts obligataires		13 250 338	11 740 808
Intérêts courus sur emprunts auprès des B & E.F		776 696	1 113 019
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		892 282	483 389
+ Contributions à payer au F.P.C (3)		881 458	86 934
Total général (1) + (2) + (3)	14.2	512 129 402	413 755 762

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

14.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 496.328.628 DT, au 31 décembre 2017 contre 400.331.612 DT, au 31 décembre 2016.

Par rapport au 31 décembre 2016, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré un accroissement net de 95.997.016 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2	6 000 000	-	(3 000 000)	-	3 000 000	-	3 000 000
ATL 2010/2	7 000 000	-	(7 000 000)	-	-	-	-
ATL 2011/1	18 000 000	-	(6 000 000)	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	-
ATL 2013/1	24 000 000	-	(6 000 000)	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	28 800 000	-	(7 200 000)	-	21 600 000	14 400 000	7 200 000
ATL 2014/1	12 000 000	-	(4 000 000)	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	15 772 000	-	(4 000 000)	-	11 772 000	7 772 000	4 000 000
ATL 2014/3	36 016 000	-	(3 984 000)	-	32 032 000	24 032 000	8 000 000
ATL 2015/1	38 300 000	-	(1 700 000)	-	36 600 000	28 600 000	8 000 000
ATL 2015/2	40 000 000	-	(2 810 000)	-	37 190 000	34 380 000	2 810 000
ATL 2016/1	30 000 000	-	(1 860 000)	-	28 140 000	26 280 000	1 860 000
ATL 2017/1	15 890 000	34 110 000	-	-	50 000 000	46 909 200	3 090 800
ATL 2017/2	-	20 000 000	-	-	20 000 000	20 000 000	-
ATL 2017/3	-	10 550 000	-	-	10 550 000	10 550 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>	277 778 000	64 660 000	(53 554 000)	-	288 884 000	234 923 200	53 960 800
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BIRD	12 857 143	-	(1 142 857)	-	11 714 286	10 571 429	1 142 857
BAD	4 435 368	-	(682 364)	-	3 753 003	3 070 639	682 364
BEI	-	33 013 285	-	4 076 681	37 089 966	37 089 966	-
SANAD Fund	9 851 724	27 600 000	(2 780 058)	3 769 210	38 440 876	32 177 918	6 262 958
GREEN FOR GROWTH Fund	-	19 320 000	-	1 314 600	20 634 600	20 634 600	-
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	27 144 234	79 933 285	(4 605 279)	9 160 491	111 632 731	103 544 552	8 088 179

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	-	6 000 000	(600 000)	-	5 400 000	4 200 000	1 200 000
BNA (CMT)	-	15 000 000	(2 250 000)	-	12 750 000	9 750 000	3 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	5 000 000	-	(1 564 420)	-	3 435 580	1 771 048	1 664 531
CITI BANK (CCT)	30 000 000	121 100 000	(114 100 000)	-	37 000 000	-	37 000 000
ABC BANK (CCT)	9 000 000	22 000 000	(22 000 000)	-	9 000 000	-	9 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail) (*)	10 373	-	(8 823)	-	1 550	-	1 550
TUNISIE LEASING (Crédit Bail) (*)	399 005	-	(174 237)	-	224 768	34 622	190 145
<u>Total des autres emprunts et concours bancaires</u>	44 409 378	164 100 000	(140 697 481)	-	67 811 897	15 755 671	52 056 227
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	30 000 000	71 000 000	(83 000 000)	-	18 000 000	-	18 000 000
ZITOUNA BANK	21 000 000	30 000 000	(41 000 000)	-	10 000 000	-	10 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	51 000 000	101 000 000	(124 000 000)	-	28 000 000	-	28 000 000
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>							
SANADETT SICAV 1	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 2	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 3	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 4	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 5	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 6	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
<u>Total des billets de trésorerie</u>	-	30 000 000	(30 000 000)	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	400 331 612	439 693 285	(352 856 760)	9 160 491	496 328 628	354 223 422	142 105 206

(*) L'analyse des engagements locatifs liés aux contrats de location-financement conclus par l'ATL en sa qualité de preneur, se présente par maturité comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
+ Paiements minimaux au titre de la location	237 182	447 375
à payer dans moins d'1 an	202 420	210 193
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	34 762	237 182
à payer dans plus de 5 ans	-	-
- Intérêts à courir	(10 864)	(37 997)
= Valeur actualisée des paiements minimaux	226 318	409 378
à payer dans moins d'1 an	191 695	183 060
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	34 622	226 318
à payer dans plus de 5 ans	-	-

Les caractéristiques essentielles des contrats de crédit-bail conclues par l'ATL se présentent comme suit :

	Attijari Leasing	Tunisie Leasing 1	Tunisie Leasing 2	Tunisie Leasing 3	Tunisie Leasing 4
Financement (DT)	24 630	161 279	216 649	113 306	40 790
Maturité	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois
Valeur résiduelle (DT)	1	1	1	1	1

Pour lesdits contrats, il y a lieu de noter, également, que :

- Les charges de loyers de la période n'incluent pas de loyers conditionnels ;
- L'ATL n'a pas conclu de contrats de sous-location

14.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2017								Au 31 Décembre 2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Intérêts cours (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1)+(2)+(3)	Total Général
Dettes représentées par un titre									
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	22 330 800	23 020 000	168 234 800	33 698 400	247 284 000	12 154 854	-	259 438 854	259 499 936
Emprunts obligataires à taux variable	1 570 000	4 040 000	12 990 000	-	18 600 000	690 751	-	19 290 751	23 868 778
Dettes subordonnées									
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	2 800 000	12 000 000	8 000 000	22 800 000	399 869	-	23 199 869	5 741 764
Emprunts obligataires à taux variable	-	200 000	-	-	200 000	4 865	-	204 865	408 329
Autres fonds empruntés									
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	1 142 857	7 127 317	3 444 112	11 714 286	200 277	-	11 914 563	13 221 253
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	682 364	2 729 457	341 182	3 753 003	24 692	-	3 777 696	4 464 175
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	25 962 976	11 126 990	37 089 966	20 303	234 881	37 345 150	-
SANAD Fund (SANAD)	-	6 262 958	32 177 918	-	38 440 876	615 370	612 015	39 668 261	10 029 129
Green for Growth Fund (GGF)	-	-	15 006 967	5 627 633	20 634 600	31 640	34 562	20 700 801	-
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>									
<i>Certificats de leasing</i>									
AL BARAKA BANK	18 000 000	-	-	-	18 000 000	121 473	-	18 121 473	30 436 312
ZITOUNA BANK	10 000 000	-	-	-	10 000 000	87 500	-	10 087 500	21 284 415
<i>Crédits directs</i>									
ATB	-	1 200 000	4 200 000	-	5 400 000	35 015	-	5 435 015	-
BNA	750 000	2 250 000	9 750 000	-	12 750 000	84 869	-	12 834 869	-
CITI BANK	22 500 000	14 500 000	-	-	37 000 000	306 270	-	37 306 270	30 192 850
ABC BANK	4 000 000	5 000 000	-	-	9 000 000	77 238	-	9 077 238	9 107 568
<i>Autres concours</i>									
ATTIJARI LEASING	1 550	-	-	-	1 550	-	-	1 550	10 373
TUNISIE LEASING	45 990	144 155	34 622	-	224 768	-	-	224 768	399 005
AL BARAKA BANK	819 361	845 171	1 771 048	-	3 435 580	64 331	-	3 499 911	5 091 875
Total	80 017 701	62 087 505	291 985 105	62 238 317	496 328 628	14 919 316	881 458	512 129 402	413 755 762

Note 15. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3.986.412 DT, au 31 décembre 2017, contre 3.213.978 DT, au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Avances et acomptes reçus des clients	3 986 412	3 213 978
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
Total	3 986 412	3 213 978

Note 16. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 64.296.407 DT, au 31 décembre 2017, contre 34.922.441 DT, au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
<i>Fournisseurs de biens (1)</i>	<i>63 730 649</i>	<i>34 307 472</i>
Fournisseurs, factures parvenues	6 920 148	3 737 775
Fournisseurs, factures non parvenues	1 209 449	1 372 244
Effets à payer	55 601 052	29 197 453
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	<i>565 759</i>	<i>614 970</i>
Compagnies d'assurance	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	42 717	56 094
Divers fournisseurs	522 116	557 949
Total général (1) + (2)	64 296 407	34 922 441

Note 17. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 6.435.652 DT, au 31 décembre 2017, contre 4.170.849 DT, au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 017	2 016
Provisions pour risques et charges :		487 766	88 963
- Provision pour risque fiscal		88 963	88 963
- Provision pour risque social (<i>Cf. note 44.1</i>)		194 637	
- Provision pour affaires en contentieux		204 166	-
Etat, impôts et taxes (passif) :		2 657 331	1 653 467
- Impôt sur les sociétés à payer	17.1	1 157 410	-
- Autres impôts et taxes		1 499 920	1 653 467
Personnel :		1 421 964	1 281 572
- Bonus et primes de bilan à payer		1 186 643	1 077 214
- Congés à payer		235 320	204 358
Créditeurs divers		734 849	1 535
- Fonds de péréquation des changes		725 066	-
- Actionnaires, dividendes à payer		304	251
- Autres créditeurs divers		9 479	1 284
Organismes de sécurité sociale		291 399	237 851
Autres charges à payer		772 964	846 171
Comptes de régularisation passif :		69 380	61 290
- Produits constatés d'avance		-	-
- Comptes d'attente à régulariser		69 380	61 290
Total		6 435 652	4 170 849

17.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S.) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 017	2 016
+ Impôt sur les sociétés dû (<i>Cf. note 28</i>)		4 232 128	3 370 588
- Acomptes provisionnels		(3 005 384)	(3 595 034)
- Retenues à la source opérées par les tiers		(69 333)	(23 113)
Dette (report) d'impôt exigible		1 157 410	(247 559)

Note 18. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 017	2 016
Capital social		25 000 000	25 000 000
Prime d'émission		17 000 000	17 000 000
Réserve légale	(A)	2 500 000	2 500 000
Réserves pour réinvestissements exonérés		18 152 283 *	15 545 183
Réserves extraordinaires		6 000 000	5 000 000
Réserves pour fonds social	(B)	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés		286 662 **	1 884 533
<u>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		70 446 418	68 437 189
Résultat net de l'exercice (1)		10 655 143	8 009 229
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	81 101 561	76 446 418
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)		25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C)	0,426	0,320

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Totalement distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	6 518 038	73 937 189
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 502 944)			1 502 944		-
Affectations décidées par l'AGO du 2 juin 2016					5 000 000		(3 981 962)	(1 018 038)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 2 juin 2016								(5 500 000)	(5 500 000)
Résultat net de l'exercice 2016								8 009 229	8 009 229
Soldes au 31 Décembre 2016	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	5 000 000	1 507 474	1 884 533	8 009 229	76 446 418
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 392 900)			1 392 900		-
Affectations décidées par l'AGO du 11 mai 2017				4 000 000	1 000 000		(2 990 771)	(2 009 229)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 11 mai 2017								(6 000 000)	(6 000 000)
Résultat net de l'exercice 2017								10 655 143	10 655 143
Soldes au 31 Décembre 2017	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	6 000 000	1 507 474	286 662	10 655 143	81 101 561

(*) **RE:** Réinvestissements exonérés

Note 19. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 017	2 016
Intérêts et revenus assimilés (1)		56 628 070	49 089 737
Marges financières nettes de leasing	(A)	54 831 522	46 840 741
Préloyers	(B)	87 553	216 388
Intérêts de retard		2 807 302	2 301 932
Variation des produits réservés		(1 098 306)	(269 324)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		2 435 030	1 664 558
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		850 114	615 983
Récupération de frais de dossiers		826 396	465 873
Récupération de frais de rejet		737 586	572 718
Récupération de frais de télégramme		20 933	9 984
Total (1)+(2)		59 063 099	50 754 294
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de l'exercice		493 277 384	442 987 596
. A la fin de l'exercice		593 426 190	493 277 384
. Moyenne	(C)	543 351 787	468 132 490
- Produits de l'exercice	(D)=(A)+(B)	54 919 075	47 057 129
- Taux moyen	(D)/(C)	10,11%	10,05%

Note 20. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 017	2 016
Charges financières des emprunts (1)	(A)	32 028 215	27 032 913
Intérêts sur emprunts obligataires		21 315 193	19 761 142
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		3 734 765	1 886 514
Intérêts sur emprunts extérieurs		2 025 994	1 226 207
Contributions au F.P.C		2 185 628	392 465
Intérêts sur certificats de leasing		2 007 752	3 134 853
Intérêts sur billets de trésorerie		73 823	43 139
Commissions sur émission d'emprunts		-	25 210
Résorptions des frais d'émission des emprunts		685 059	563 382
Autres charges financières nettes (2)		(155 830)	(136 351)
Intérêts sur comptes courants		(133 973)	(117 990)
Autres produits financiers		(21 858)	(18 360)
Relation de couverture (3)		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		8 637 660	843 464
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(8 637 660)	(843 464)
Total (1) + (2) + (3)		31 872 385	26 896 562
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		400 331 612	366 150 886
. A la fin de l'exercice		496 328 628	400 331 612
. Moyenne	(B)	448 330 120	383 241 249
- Taux moyen	(A)/(B)	7,14%	7,05%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 21. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
<i>Produits des placements à court terme (1)</i>	491 850	101
Revenus des certificats de dépôt	491 846	-
Gains latents sur titres OPCVM	92	88
Reprise de gains latents sur titres OPCVM	(88)	(51)
Gains sur cession de titres OPCVM	-	63
<i>Produits des placements à long terme (2)</i>	339 348	482 279
Dividendes	185 916	249 192
Revenus nets des fonds gérés (<i>Cf. note 9.1</i>)	122 754	205 678
Intérêts sur obligations	5 679	6 159
Jetons de présence	25 000	25 000
Revenus de placements liés à une modification comptable	-	(3 750)
Total (1) + (2)	831 198	482 381

Note 22. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Produits locatifs des contrats de location simple	79 151	75 497
Commissions d'études sur participations	4 985	-
Intérêts sur prêts au personnel	38 454	41 664
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	48 895	41 507
Ristournes sur contrats d'assurance	248 907	115 567
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	57 892	26 171
Total	478 284	300 406

Note 23. Charges de personnel :

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2017 la somme de 6.310.241 DT, contre 5.295.612 DT au 31 Décembre 2016.

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Avantages à court terme (1)	5 641 494	4 720 755
Salaires et compléments de salaires	3 935 452	3 258 856
Bonus et prime de bilan	880 095	775 250
Autres charges de personnel	407 018	335 899
Cotisations aux régimes obligatoires de sécurité sociale ⁽¹⁾	397 290	332 815
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail ⁽¹⁾	21 639	17 936
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	668 747	574 856
Cotisations patronales au régime de retraite de base ⁽²⁾	319 823	267 919
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire ⁽²⁾	116 629	86 515
Primes d'assurance-Complément retraite ⁽²⁾	172 417	164 061
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	59 878	56 361
Total (1) + (2)	6 310 241	5 295 612

⁽¹⁾ L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

- Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;
 - Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
 - Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;
- Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

- **Taux applicables à partir du 1^{er} juillet 2009 :**

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales ^(*)	5,18%	1,87%	7,04%
Assurance maladie	4,00%	2,75%	6,75%
Accidents de travail	0,50%	-	0,50%
Total	9,68%	4,62%	14,29%

^(*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20^{ème} [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

- **Assiette :**

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

⁽²⁾ L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.

- **Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :**

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Cotisations	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
Total	7,39%	4,56%	11,96%

- **Cotisations au régime de retraite complémentaire :**

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

→ L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.

→ Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

- **Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :**

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Note 24. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
Honoraires et autres rémunérations	749 393	704 514
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	281 085	277 348
Autres impôts et taxes	355 008	316 439
Publicité, publications et relations publiques	348 957	211 627
Frais postaux et de télécommunication	247 276	229 163
Services bancaires et assimilés	496 563	487 932
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	170 337	180 118
Cotisations APB	21 475	19 763
Loyers et charges locatives	79 451	56 167
Frais de gestion des valeurs mobilières	106 495	121 127
Autres charges d'exploitation	342 224	330 873
Charges d'exploitation liées à une modification comptable	-	60 085
Total	3 198 262	2 995 155

Note 25. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 311	5 677
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	610 510	464 867
Total	616 821	470 544

Note 26. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
Coût du risque (1)	2 021 406	2 576 587
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 193 567	6 963 479
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 111 082)	(4 311 892)
- Récupération de créances passées en pertes	(61 079)	(75 000)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	136 166	8 701
+ Dotations	138 811	12 215
- Reprises	(2 645)	(3 514)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	398 803	-
+ Dotations	398 803	-
- Reprises	-	-
Total (1) + (2) + (3)	2 556 375	2 585 288

Note 27. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
+ Dotations	1 366 755	1 274 048
- Reprises	(866 628)	(55 840)
Total	500 127	1 218 208

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 017	2 016
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	28.1	4 232 128	3 370 588 (*)
Total		4 232 128	3 370 588

(*) Compte tenu du reclassement de la Contribution Conjoncturelles Exceptionnelle (Cf. Note 5).

28.1. Charge courante d'impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, l'impôt sur les sociétés a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Résultat Net de l'Exercice	10 655 143	8 009 229
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	4 232 128	3 370 588
- Dotations aux provisions pour risques et charges	398 803	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres actifs	138 811	12 215
- Dotations aux provisions sur titres	1 315 276	1 267 526
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	7 193 567	6 963 479
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	124 613	92 254
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	604 590	1 022 269
- Intérêts de retard sur contrats IJARA	7 636	33 759
- Autres charges non déductibles	222 572	295 049
A déduire		
- Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(2 645)	(3 514)
- Reprises sur provisions pour titres	(866 628)	(55 840)
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(272 278)	(413 284)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>23 751 587</u>	<u>20 593 731</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(6 659 793)	(6 963 479)
<u>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</u>	<u>17 091 794</u>	<u>13 630 251</u>
Déduction pour réinvestissements exonérés	(5 000 000)	(4 000 000)
Résultat fiscal	12 091 794	9 630 251
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	4 232 128	3 370 588

Note 29. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2016
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	80 026	74 601
+ Commissions d'études perçues sur participations	4 985	-
+ Jetons de présence perçus	25 000	25 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	348 907	15 567
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	57 892	26 171
Total	516 809	141 339

Note 30. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	6 150	6 184
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	502 535	-
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	4	38
+ Gains sur cession de titres OPCVM	-	63
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	200 263	128 755
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	38 454	41 664
Total	747 406	176 704

Note 31. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	19 805 663	17 686 214
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	3 559 335	1 745 591
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	1 781 210	940 228
+ Contributions payées au F.P.C	-	426 382
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	2 519 506	3 022 319
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	73 823	43 139
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	37 980	16 068
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(20 901)	(62 840)
Total	27 756 615	23 817 101

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 32. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Impôt sur les sociétés payé	-	647 297
+ Acomptes provisionnels payés	2 585 323	3 550 126
+ Retenues à la source opérées par les tiers	188 484	47 526
Total	2 773 807	4 244 949

Note 33. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	102 000	170 000
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	79 192	79 192
+ Dividendes perçus sur autres titres	4 724	-
Total	185 916	249 192

Note 34. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	73 245	75 955
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	110	49 876
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	75 628	-
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	39 393	65 852
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	-	5 311
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	7 114	58 836
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	10 544	19 292
Total	206 033	275 123

Note 35. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Participation CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	-	1 000 000
+ Participation POLYCLINIQUE SYPHAX	-	1 000 000
+ Participation BRIQUETERIE DJBEL OUEST	2 000 000	-
+ Participation CARTHAGO SANITAIRE	3 000 000	-
Total	5 000 000	2 000 000

Note 36. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Remboursements sur fonds à capital risque	937 470	1 534 900
+ Produits de cession de participations directes	11 000	-
+ Remboursements sur emprunt national	20 000	-
Total	968 470	1 534 900

Note 37. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	30 000	1 970
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	1 038 837	1 514 055
- Immobilisations acquises en crédit-bail	-	(532 024)
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	(42 042)	(207 508)
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	25 340	96 749
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début d'exercice	56 094	27 034
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin d'exercice	(42 717)	(56 094)
Total	1 065 512	844 181

Note 38. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Valeur brute des immobilisations cédées	337 120	468 329
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(297 974)	(423 800)
± Résultat de cession des immobilisations	160 642	231 599
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	-	3 932
+ Créances sur cession d'immobilisations en début d'exercice	12 571	15 290
- Créances sur cession d'immobilisations en fin d'exercice	(9 742)	(12 571)
Total	202 617	282 778

Note 39. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Détachement de dividendes	6 000 000	5 500 000
- Dividendes non versés	(53)	(57)
Total	5 999 947	5 499 943

Note 40. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	64 660 000	65 250 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	79 933 285	1 994 010
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	21 000 000	5 000 000
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	7 000 000	11 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	-	6 000 000
Total	172 593 285	89 244 010

(*)

(*) Le rapprochement des utilisations de la période totalisant 439.693.285 DT et figurant au niveau de la note 14.1 "valeur de remboursement des emprunts" avec les encaissements provenant des emprunts totalisant 172.593.285 DT se présente comme suit :

Montant figurant dans la note 14.1	(1)	439 693 285
Montant figurant dans l'EFT et détaillé dans la présente note	(2)	172 593 285
Ecart (1)-(2)		267 100 000
Justification de l'écart :		
- Remboursements de crédits à court terme compensées avec les utilisations y afférentes :		
* CITI BANK	(a)	114 100 000
* ABC BANK	(b)	22 000 000
- Utilisations au titre de certificats de leasing (à court terme) compensées avec les remboursements y afférents :		
* ALBARAKA BANK	(c)	71 000 000
* ZITOUNA BANK	(d)	30 000 000
- Utilisations au titre de billets de trésorerie compensées avec les Remboursements y afférents :		
* SANADETT SICAV	(e)	30 000 000
Total Justification (a)+(b)+(c)+(d)+(e)		267 100 000

Note 41. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2016
+ Remboursements sur emprunts obligataires	53 554 000	50 998 000
+ Remboursements sur emprunts auprès de B & E.F	4 597 481	2 845 500
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	4 605 279	2 747 481
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	23 000 000	-
+ Flux net sur certificats de leasing	-	(1 020 512)
Total	85 756 760	55 570 469

(*)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

(*) Le rapprochement des remboursements de la période totalisant 352.856.760 DT et figurant au niveau de la note 14.1 "*valeur de remboursement des emprunts*" avec les décaissements liés à aux emprunts totalisant 85.756.760 DT se présente comme suit :

Montant figurant dans la note 14.1	(1)	352 856 760
Montant figurant dans l'EFT et détaillé dans la présente note	(2)	85 756 760
Ecart (1)-(2)		267 100 000
Justification de l'écart :		
- Remboursements de crédits à court terme compensées avec les utilisations y afférentes :		
* CITI BANK	(a)	114 100 000
* ABC BANK	(b)	22 000 000
- Utilisations au titre de certificats de leasing (à court terme) compensées avec les remboursements y afférents :		
* AL BARAKA BANK	(c)	71 000 000
* ZITOUNA BANK	(d)	30 000 000
- Utilisations au titre de billets de trésorerie compensées avec les Remboursements y afférents :		
* SANADETT SICAV	(e)	30 000 000
Total Justification (a)+(b)+(c)+(d)+(e)		267 100 000

Note 42. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017, comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
+ Avoirs en banques	8 860 421	11 464 081
- Découverts bancaires	(77 211)	-
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	68
+ Avoirs en caisse	16 516	22 177
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	5 241	5 031
Total	8 805 046	11 491 357

Note 43. Transactions avec les parties liées :

43.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2017 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2017. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	(1)		(2)		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme (1)	422 792	203 077	311 105	137 658	-	-
Salaires mensuels	186 520	-	145 391	-	-	-
Prime de bilan	219 079	203 077	124 714	126 814	-	-
Avantages en nature	7 932	-	5 484	-	-	-
Droits aux congés acquis et non consommés	-	-	1 573	10 844	-	-
Cotisations au régime d'assurance groupe	9 260	-	7 179	-	-	-
Cotisations aux régimes de sécurité sociale	-	-	26 763	-	-	-
Jetons de présence (2)	-	-	-	-	270 000	296 000
Total 2017 [(1) +(2)]	422 792	203 077	311 105	137 658	270 000	296 000

(1) Président Directeur Général du 01/01/2017 au 23/05/2017 puis Directeur Général à partir du 24/05/2017.

(2) Directeur Général Adjoint du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	(1)	(2)
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base	-	20 432
Régime national complémentaire	-	15 281
Régime d'assurance complément retraite	-	10 154
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite	-	9 488
Total 2017	-	55 354

(1) Président Directeur Général du 01/01/2017 au 23/05/2017 puis Directeur Général à partir du 24/05/2017.

(2) Directeur Général Adjoint du 01/01/2017 au 31/12/2017.

43.2. Transactions avec les autres parties liées :

43.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des autres parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016: 41,14%) ^(**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016 : 30,00%) ^(**)
SANADETT SICAV ^(*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016 : 4,59%) ^(**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2016 : 84,35%) ^(***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2016 : 99,08%) ^(***)

^(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

^(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

^(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

43.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/1 ^(*)	-	-	-	-	143 100	198 000	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/2 ^(*)	-	-	-	-	100 000	100 000	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/3 ^(*)	-	-	-	-	40 500	65 000	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/2 ^(*)	-	-	-	-	2 500	2 500	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/3 ^(*)	-	-	-	-	2 500	2 500	-	-
Honoraires sur document de référence de l'emprunt ATL 2017/2 ^(*)	-	-	-	-	5 000	5 000	-	-
Commissions de montage et de mise en place de crédits bancaires à moyen terme ^(*)	15 000	15 000	-	-	-	-	-	-
Commission de garantie	(8 889)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(110 334)	(20 319)	-	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(13 283)	(3 382)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(24 615)	(9 090)	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	40 317	47 313	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	483 370	4 209	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(2 904 759)	(1 152 770)	-	-	-	-	(809 672)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	(32 000)	(19 444)	-	-	-	-	(3 657)	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(260 380)	(840 915)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	(73 823)	-
Commission d'apporteur d'affaires	(12 500)	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles (hors taxes)	-	-	-	-	-	-	-	(196 358)
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	-	(26 720 556)

^(*) Inscrits en charges reportées dont 79.026 DT rapportés au résultat de l'exercice 2017.

43.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(4 200 000)	(9 750 000)	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(1 200 000)	(3 000 000)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(35 015)	(84 869)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(15 554 895)	(10 956 968)	-	-	-	-	(8 748 473)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 109 293)	(2 788 132)	-	-	-	-	(3 047 127)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(673 990)	(631 770)	-	-	-	-	(434 141)	-
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	7 000 000	3 000 000						
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(4 009)	(1 804)						
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(130 197)	(20 319)	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(875 855)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(1 812 942)
Solde net des comptes de trésorerie	4 016 608	2 902 578	-	-	-	79	-	-

43.2.4. Financements accordés à des sociétés apparentées au Président du Conseil d'Administration :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'ATL a accordé des financements leasing à trois (3) sociétés apparentées à son Président du Conseil d'Administration. Il s'agit de quatre contrats de crédit-bail dont les caractéristiques essentielles se présentent comme suit :

Bénéficiaire	Date de mise en force	Financement (en DT)	Maturité (en Mois)	Taux d'intérêt	Valeur résiduelle (en DT)	Encours financier au 31/12/2017
Société Hôtelière Port Prince S.A.	20/04/2017	56 881	48	9,0%	1	47 712
Société SETCAR	20/04/2017	51 001	36	9,5%	1	39 574
Société SETCAR	20/08/2017	48 451	36	9,5%	1	42 469
Compagnie Générale de Métallurgie	20/09/2017	29 180	36	9,5%	1	26 332

Note 44. Eventualités :

44.1. La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification, parvenue à la société le 19 juin et le 1^{er} août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de **552.880 DT** outre les pénalités de retard.

La société ATL s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Pour tenir compte des risques inhérents à cette situation, une provision a été constituée pour la somme de **194.637 DT**.

A la date d'arrêté des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, cette affaire n'a pas encore connu un dénouement définitif.

44.2. Une société de recouvrement de créances mandatée par l'ATL, depuis 2008, pour procéder au recouvrement d'un lot de créances radiées a enclenché en date du 10 avril 2017 une procédure arbitrale auprès du Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis suite à un litige opposant les deux parties au sujet des modalités de rémunération de la première. Outre le paiement d'un solde arrêté par expertise judiciaire à 18.801 DT, la société de recouvrement réclame d'autres sommes, contestées sur le fond par l'ATL, au titre de divers frais, commissions, honoraires, pénalités de retard et indemnités.

L'issue finale de cette procédure arbitrale ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision pour risque n'a été constituée.

Note 45. Engagements hors bilan :

45.1. Autres engagements donnés :

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	15 467 289	17 292 510
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	3 325 664	4 169 224
Total	18 792 953	21 461 734

45.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 46. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 47. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 décembre 2017, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par les circulaires BCT n° 2016-03 du 29 juillet 2016, n°2015-04 du 27 mars 2015 et n° 2012-09 du 29 juin 2012 :

	Engagements bruts	Pondération moyenne	Risques encourus
E1: RISQUE DE CREDIT <i>[C.f pages suivantes]</i>	733 306 239	87%	639 240 737
E2: RISQUE OPERATIONNEL <i>[C.f pages suivantes]</i>			45 817 668
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (E1+E2) (I)			685 058 406

47.2. FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE**F. Fonds propres de base**

Capital social	+	25 000 000
Prime d'émission	+	17 000 000
Réserves (hors réserves de réévaluation)	+	26 652 283
Fonds social constitué par affectation du résultat	+	1 507 474
Report à nouveau créditeur	+	286 662
Résultats non distribués de l'exercice	+	10 655 143

G. Eléments à déduire

Part non libérée du capital	-	-
Rachat d'actions propres	-	-
Non valeurs nettes des résorptions	-	(2 132 679)
Participations et toute créance assimilable à des fonds propres détenues dans des banques ou établissements financiers	-	(1 700 000)
Dividendes à prélever sur les résultats distribuables 2017	-	(6 250 000)
Résultats déficitaires en instance d'approbation	-	-

FONDS PROPRES NETS DE BASE (F-G) **A** **71 018 882**

I. Fonds propres complémentaires de premier niveau

Provisions collectives au sens de l'article 10 bis	+	3 191 367
--	---	-----------

J. Fonds propres complémentaires de deuxième niveau

Emprunts subordonnés à taux fixe (ATL 2008/2 & ATL 2017/2)	+	22 800 000
Emprunts subordonnés à taux variable (ATL 2008/2)	+	200 000

II. FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (I+J) **B** **26 191 367**

TOTAL DES FONDS PROPRES NETS (II) **A+B** **97 210 249**

47.3. RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES

FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS **(II)/(I)** **14,19%**

FONDS PROPRES NETS DE BASE/ RISQUES ENCOURUS **(A)/(I)** **10,37%**

Agrégat 1 : Risque de crédit

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)				Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit				
A- RISQUES SUR LA CLENTELE	685 865 754	39 291 049			366 155		366 155	3 986 412	642 222 137	628 841 259
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	660 144 293	39 291 049			366 155		366 155	3 986 412	616 500 677	603 318 195
1) Opérations de leasing										
* Leasing immobilier	36 565 216	3 084 968					79 672	33 400 575	50%	16 700 288
* Leasing mobilier	600 632 280	28 441 905			366 155		3 906 739	567 917 481	100%	567 917 481
* Provision collective sur engagements non douteux		3 191 367						(3 191 367)	0%	-
* Ajustement des risques encourus										700 825
2) Crédits au personnel autres que ceux à l'habitat	312 109	-						312 109	100%	312 109
3) Crédits au personnel à l'habitat	583 245	-						583 245	50%	291 622
4) Titres de participations libérés	11 581 450	567 630						11 013 819	100%	11 013 819
5) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte										
* Participations en rétrocession	8 630 160	3 210 567						5 419 593	100%	5 419 593
* Autres participations ciblées	1 000 006	794 613						205 392	100%	205 392
* Placements	757 065	-						757 065	100%	757 065
* Débiteurs divers	-	-						-	100%	-
* Impôts, retenus à la source	-	-						-	100%	-
6) Obligations (Emprunt national 2014)	82 763							82 763	0%	-
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	25 721 460	-						25 721 460		25 523 064
1) Contrats de leasing immobilier signés et non mis en force	396 794	-						396 794	50%	198 397
2) Contrats de leasing mobilier signés et non mis en force	25 324 667	-						25 324 667	100%	25 324 667
B/ RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLES A L'ETRANGER										
I- ENGAGEMENTS DU BILAN										
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN										

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)					Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit	Total (3)				
C-RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLES EN TUNISIE	23 505 985	-							23 505 985		4 705 390
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	23 505 985								23 500 744		
1) Concours à ces banques et à ces organismes financiers											
* Prêts dans le marché monétaire	14 489 311								14 489 311	20%	2 897 862
* Comptes ordinaires	8 860 500	-							8 860 500	20%	1 772 100
2) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte											
* Disponibilités en Banques	150 933								150 933	20%	30 187
3) Titres de transactions et de placements	5 241								5 241	100%	5 241
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN											
D-AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN	23 934 500	267 084							23 667 416		5 694 089
1) Caisse	16 516	-							16 516	0%	-
2) Dépôts et cautionnements	45 522	7 624							37 898	100%	37 898
3) Charges reportées	2 132 679	-							2 132 679	0%	-
4) Immobilisations nettes d'amortissements	5 241 056	-							5 241 056	100%	5 241 056
5) Opérations avec l'Etat											
* Crédits d'impôts et taxes	6 212 733	63 807							6 148 926	0%	-
* Fonds de péréquation des changes	-	-							-	0%	-
6) Autres postes d'actifs											
* Instrument de couverture contre le risque de change	9 675 206	-							9 675 206	0%	-
* Avances au personnel	4 426	4 426							-	100%	-
* Débiteurs divers nets des crédits au personnel	447 531	191 227							256 304	100%	256 304
* Comptes d'ordre et de régularisation nets	158 830	-							158 830	100%	158 830
TOTAL GENERAL (A+B+C+D)	733 306 239	39 558 133	-	-	366 155	-	366 155	3 986 412	689 395 539		639 240 737

(*) Il s'agit des avances reçues des clients (portées au passif, parmi les dettes envers la clientèle).

Agrégat 2 : Risque opérationnel

RUBRIQUES	MONTANTS
1- Produit net de leasing (Exercice 2017)	28 021 913
2- Produit net de leasing (Exercice 2016)	24 340 113
3- Produit net de leasing (Exercice 2015)	20 946 243
A- Moyenne des produits nets de leasing strictement positifs	24 436 090
B- Exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel (B)= (A)x15%	3 665 413
TOTAL RISQUES ENCOURUS (OPERATIONNEL) (E2) =(B) x 12,5	45 817 668

4.3.6. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes

✓ Rapport général :



Société inscrite à l'OEET
Membre de CPA International
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél : 00 216 71 282 730
Fax : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail : nejil.fac@planet.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur :

- L'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Lease "ATL" (la Société) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de 668.026.646 DT et un résultat net bénéficiaire de 10.655.143 DT ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport sur l'audit des états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit :

3- Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Risques identifiés	Notre réponse face à ces risques
En tant qu'établissement financier, la Société est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte que la Société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement. La Société comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis. Au 31 décembre 2017, les créances envers la clientèle s'élèvent à 637.197.496 DT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 30.502.643 DT et les produits réservés ont atteint 4.215.596 DT. Compte tenu de l'exposition de la Société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.	Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société. Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur : • Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ; • L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société par rapport aux règles édictées par la B.C.T ; • L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ; • L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ; • La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; • L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ; • La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ; • La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société.

Observations :

4. Nous attirons l'attention sur la Note 5.1 aux états financiers qui indique qu'un changement de méthodes de détermination, à base individuelle, des provisions requises sur engagements douteux est intervenu, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et a consisté en la prise en compte, de la valeur de réalisation attendue des seuls biens immeubles adossés aux créances classées en B4. Ainsi, la valeur de réalisation attendue des biens meubles adossés à des créances relevant des actifs compromis demeure exclue. Le même paragraphe indique, en outre, que la nouvelle méthode a été appliquée de manière prospective. Ce changement a eu pour effet de réduire le coût du risque de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à hauteur de 1.821.964 DT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Nous attirons également l'attention sur la Note 44 aux états financiers qui décrit deux éventualités dont l'issue finale ne peut actuellement être anticipée (contrôle social approfondi et procédure arbitrale enclenchée à l'encontre de la Société par une société de recouvrement). Cette note indique qu'une provision pour risques de 194.637 DT a été constituée à l'égard de la première et qu'aucune provision de même nature n'a été constituée à l'égard de la seconde.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

6- La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

7- Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers :

8- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société (actions et obligations) avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes en valeurs mobilières de la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International



F.A.C

Mohamed Neji HERGLI

“FAC”
FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING
Société d'Expertise Comptable
22, bis Av. des Nations Unies - El Menzah V
1004 TUNIS
Tél: 71.234.215 - Fax: 71.234.215

Page 8

✓ **Rapport spécial :**



Société inscrite à l'OECT
Membre de CPA International
9, Place Ibn Haf, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tun
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail : nejil.fac@planet.tn

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers (loi bancaire) et des articles 200 (nouveau) et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

Votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2017, à 12.500 DT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :

- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4.100.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3.450.000 DT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2017, à 110.334 DT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2017, à 20.319 DT hors TVA.

- Le montage, par alternance, de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10.000 DT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5.000 DT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2017, des emprunts obligataires 2017/2 et 2017/3 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/2 ^(*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/3 ^(*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2017 ^(*)	5.000 DT	5.000 DT

^(*) Inscrits en charges reportées dont 625 DT rapportés au résultat de l'exercice 2017.

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2017, des emprunts obligataires 2017/2, 2017/3 ainsi que la clôture de l'emprunt 2017/1 ont rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/1 ^(**)	143.100 DT	198.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/2 ^(**)	100.000 DT	100.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/3 ^(**)	40.500 DT	65.000 DT

^(**) Inscrites en charges reportées dont 70.209 DT rapportés au résultat de l'exercice 2017.

- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2017, une charge d'égale montant.
- La délivrance par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6.000.000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB est amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2% par mois.

Les commissions dues par l'ATL au titre de cette opération se sont élevées, en 2017, à 8.889 DT hors TVA.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Slimane BETTAIEB (Président Directeur Général jusqu'au 23 mai 2017 et Directeur Général à partir du 24 mai 2017) été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.

- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G (Jusqu'au 23/05/2017) D.G (A partir du 24/05/2017)		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	422 792	203 077	311 105	137 658
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	55 354	-
TOTAL	422 792	203 077	366 459	137 658

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues, en 2017, avec l'ATB, la BNA et la société ENNAKL, administrateurs, ainsi qu'avec la société SANADETT SICAV ayant des administrateurs communs avec l'ATL n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration. Il en est de même pour des conventions de financement par crédit-bail conclues, en 2017, entre l'ATL et des sociétés apparentées à son Président du Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature des conventions précitées, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de de l'exercice clos le 31 décembre 2017 peuvent être récapitulées comme suit :

- La convention de crédit à moyen terme de 6.000.000 DT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,3 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15.000 DT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2017, la somme de 260.380 DT.
- La convention de crédit à moyen terme de 15.000.000 DT contractée par la société auprès de la BNA, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,5 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,1% flat du montant du crédit, soit 15.000 DT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2017, la somme de 840.915 DT.

- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2017, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 483.370 DT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2017
Placement en certificats de dépôt	du 03/07/2017 au 02/08/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	69.001 DT
Placement en certificats de dépôt	du 03/08/2017 au 03/09/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	71.076 DT
Placement en certificats de dépôt	du 05/09/2017 au 05/10/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	71.472 DT
Placement en certificats de dépôt	du 06/10/2017 au 05/11/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	71.768 DT
Placement en certificats de dépôt	du 04/10/2017 au 03/11/2017	8.000.000 DT	TMM +2 points	47.845 DT
Placement en certificats de dépôt	du 03/11/2017 au 23/11/2017	8.000.000 DT	TMM +2 points	32.005 DT
Placement en certificats de dépôt	du 05/11/2017 au 15/11/2017	12.000.000 DT	TMM +2 points	24.051 DT
Placement en certificats de dépôt	du 15/11/2017 au 25/11/2017	10.000.000 DT	TMM +2 points	20.043 DT
Placement en certificats de dépôt	du 25/11/2017 au 05/12/2017	16.000.000 DT	TMM +2 points	32.069 DT
Placement en certificats de dépôt	du 15/12/2017 au 04/01/2018	7.000.000 DT	TMM +2 points	16.034 DT
Placement en certificats de dépôt	du 15/12/2017 au 29/12/2017	10.000.000 DT	TMM +2 points	28.004 DT
Total				483.370 DT

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2017, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 4.209 DT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2017
Placement en certificats de dépôt	du 25/12/2017 au 03/01/2018	3.000.000 DT	TMM +2 points	4.209 DT

- L'acquisition par l'ATL, en 2017, de véhicules neufs vendus par la société ENNAKL, administrateur. Lesdits véhicules, figurant parmi les immobilisations corporelles propres de la société, ont été acquis pour la somme de 196.358 DT hors taxes.
- L'émission par l'ATL, en 2017, de six billets de trésorerie souscrits par la société SANADETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2017
Emission de billet de trésorerie	du 17/04/2017 au 26/04/2017	5.000.000 DT	6,50%	9.012 DT
Emission de billet de trésorerie	du 12/05/2017 au 21/05/2017	5.000.000 DT	6,65%	9.219 DT
Emission de billet de trésorerie	du 17/05/2017 au 05/06/2017	5.000.000 DT	6,65%	18.404 DT
Emission de billet de trésorerie	du 22/05/2017 au 31/05/2017	5.000.000 DT	6,65%	9.219 DT
Emission de billet de trésorerie	du 01/06/2017 au 20/06/2017	5.000.000 DT	6,65%	18.404 DT
Emission de billet de trésorerie	du 06/06/2017 au 16/06/2017	5.000.000 DT	6,90%	9.565 DT
Total				73.823 DT

- La mise en force de quatre (4) conventions de crédit-bail conclues avec des sociétés apparentées au Président du Conseil d'Administration de l'ATL selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Date de mise en force	Financement (en DT)	Maturité (en Mois)	Taux d'intérêt	Valeur résiduelle (en DT)
Société Hôtelière Port Prince S.A.	20/04/2017	56 881	48	9,00%	1
Société SETCAR	20/04/2017	51 001	36	9,50%	1
Société SETCAR	20/04/2017	48 451	36	9,50%	1
Compagnie Générale de Métallurgie	20/09/2017	29 180	36	9,50%	1

Ces conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 12 mars 2018, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Tunis, le 12 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI



4.3.7. Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017

- **Note complémentaire portant sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture des états financiers jusqu'à la date d'aujourd'hui :**

L'ATL fait l'objet actuellement d'un contrôle fiscal pour la période 2014-2017. La notification du contrôle approfondie a été envoyée le 22/06/2018.

A cette date, on n'est pas en mesure de déterminer l'impact du contrôle fiscal. Toutefois, la société va constituer pour l'exercice 2018 une provision pour risques et charges de 1MD pour couvrir le risque fiscal.

- **Note complémentaire portant sur les méthodes de transfert des placements à long terme en placements à court terme, et ce, conformément aux dispositions de la NC 07 relative aux placements :**

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Une note complémentaire à la note 5.1 « changement de méthodes traité prospectivement » :**

La non prise en compte, lors des exercices antérieurs, de la valeur de réalisation attendue des biens immeubles adossés à des créances compromises classées en B4, et de surcroît propriété de l'ATL, relevait d'une attitude extrêmement prudente qui pourrait nuire à la fiabilité de des informations relatives à l'exposition de l'ATL au risque de contrepartie.

4.3.8. Notes explicatives aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017

- **Note explicative analysant la variation importante de 15,36% de la rubrique « intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing :**

Cette rubrique a augmenté de 15.36% par rapport à 2016 suite à l'augmentation significative de l'encours productif desdits intérêts passant de 491.6 MD à fin décembre 2016 à 590.8 MD à fin décembre 2017.

- **Note explicative à la note 44 « Eventualités »:**

44.1 : La notification des résultats de la vérification qui est parvenue à la société le 19 juin et le 1er août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552.880 DT outre les pénalités de retard.

La société ATL s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Pour tenir compte des risques inhérents à cette situation, une provision a été constituée pour la somme de 194 639 DT.

A ce jour, cette affaire n'a pas encore connu un dénouement définitif.

44.2 : La sentence arbitrale a ordonné ATL de payer un montant de 318 mille DT représentant l'indemnité, les frais des arbitres et les frais engagés par ADR.

L'ATL va tenter une action en annulation de la sentence arbitrale.

4.3.9. Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017

- Note rectificative de la note 8.2 « Analyse et classification des créances sur la clientèle » :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	504 013 761	66 354 128	5 312 005	2 782 050	12 324 939	590 786 883	33 590 248
Impayés	5 403 213	7 340 972	1 345 374	1 213 294	23 923 648	39 226 500	1 735 190
Créances- assurance matériel en leasing	104 366	1 714	-	-	1 401	107 481	-
Créances- factures à établir	835 794	70 201	47 866	78 359	40 061	1 072 281	42 201
Valeurs à l'encaissement	610	138 000	-	-	473	139 083	-
Intérêts échus différés	(2 641 728)	(360 674)	(27 222)	(6 330)	(37 873)	(3 073 828)	(152 423)
Contrats en instance de mise en force	8 899 468	39 627	-	-	-	8 939 096	1 350 000
CREANCES LEASING	516 615 485	73 583 968	6 678 022	4 067 372	36 252 649	637 197 496	36 565 216
Avances reçues (*)	(3 922 680)	-	(18)	(34)	(63 680)	(3 986 412)	(79 672)
ENCOURS GLOBAL (**)	512 692 805	73 583 968	6 678 005	4 067 338	36 188 969	633 211 084	36 485 543
ENGAGEMENTS HORS BILAN	25 276 370	445 090	-	-	-	25 721 460	396 794
TOTAL ENGAGEMENTS	537 969 175	74 029 058	6 678 005	4 067 338	36 188 969	658 932 545	36 882 337
Produits réservés	-	-	(244 810)	(270 753)	(3 700 033)	(4 215 596)	(543 797)
Provisions à base individuelle	-	(***) (656 259)	(187 100)	(501 400)	(25 891 665)	(27 236 424)	(2 541 171)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(74 853)	(74 853)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	(656 259)	(431 910)	(772 153)	(29 666 551)	(31 526 873)	(3 084 968)
Provisions à base collective	(2 670 377)	(520 990)	-	-	-	(3 191 367)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 670 377)	(520 990)	-	-	-	(3 191 367)	
ENGAGEMENTS NETS	535 298 798	72 851 809	6 246 095	3 295 184	6 522 418	624 214 305	
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) ⁽¹⁾			1,05%	0,64%	5,72%		
			7,41%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés ⁽²⁾			6,47%	18,98%	81,98%		
			65,77%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle).

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilantiels non performants.

(***) Provision reclassée par contagion suite à une opération de remplacement d'un bien donné en leasing auprès d'une relation appartenant au même groupe de sociétés.

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2017 à 7,41% contre 7,38% au 31 Décembre 2016.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2017 à 65,77% contre 73,44% au 31 Décembre 2016.

- **Note rectificative de la note 12 « Autres actifs » :**

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2017, la somme de 19.307.056 DT contre 5.269.482 DT, au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 017	2 016
Instruments de couverture		9 675 206	1 037 546
Prêts et avances au personnel		895 354	1 075 697
- Échéances à plus d'un an sur prêts		689 539	816 667
- Échéances à moins d'un an sur prêts		205 815	259 029
- Avances et acomptes		4 426	4 426
- Moins : provisions		(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements		37 898	37 898
- Créances immobilisées		45 522	45 522
- Moins : provisions		(7 624)	(7 624)
Charges reportées		2 132 679	1 712 297
- Frais d'émission des emprunts	12.1	2 132 679	1 712 297
Etat, impôts et taxes (actif) :		6 148 926	863 565
- Report d'impôt sur les sociétés (<i>Cf. note 17.1</i>)		-	247 559
- Report de TVA		6 140 273	614 769
- Retenues à la source		72 460	65 044
- Moins : provisions		(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :		256 304	177 060
- Avances aux fournisseurs		256 304	177 060
- Autres débiteurs divers		191 227	55 061
- Moins : provisions		(191 227)	(55 061)
Comptes de régularisation actif :		160 688	365 419
- Produits à recevoir		25 695	118 686
- Charges constatées d'avance		106 615	246 733
- Compte d'attente à régulariser		28 378	-
Total		19 307 056	5 269 482

4.4. Analyse de la situation financière de l'ATL au 31/12/2017

4.4.1. Les engagements financiers au 31/12/2017

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	18 792 953	Banques				
* Autres garanties						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)	37 000 000	Banques				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature	13 335 328	Clients				
Total	69 128 281					
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	18 792 953	Banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	21 147 725	Clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	107 312 143	Clients				
Total	147 252 820					
3- Engagements réciproques						
* Emprunts obtenus non encore encaissés						
* Crédit consenti non encore versé	12 386 133	Clients				
* Opération de portage	217 244	Investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total	12 603 376					

4.4.2. Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2017

- Emprunts obligataires au 31/12/2017 :

Emprunt	Encours (en DT)	Taux d'intérêt (annuel constant, in fine)	Type d'amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance
EO ATL 2008-2-1	200 000	7%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2014	22/08/2018
EO ATL 2008-2-2	2 800 000	TMM+1,5%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2014	22/08/2018
EO ATL 2011-1	12 000 000	6,25%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/02/2015	13/02/2019
EO ATL 2013-1-1	17 880 000	6,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2016	22/04/2020
EO ATL 2013-1-2	120 000	TMM +1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2016	22/04/2020
EO ATL 2013-2-1	15 600 000	7,20%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2016	15/11/2020
EO ATL 2013-2-2	6 000 000	TMM +1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2016	15/11/2020
EO ATL 2014-1-1	8 000 000	7,30%	annuel constant, 5 ans	17/03/2015	17/03/2019
EO ATL 2014-2-1	2 628 000	7,20%	annuel constant, 5 ans	19/05/2015	19/05/2019
EO ATL 2014-2-2	1 600 000	TMM+1,9%	annuel constant, 5 ans	19/05/2015	19/05/2019
EO ATL 2014-2-3	7 544 000	7,35%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	19/05/2017	19/05/2021
EO ATL 2014-3-1	11 952 000	7,60%	annuel constant, 5 ans	09/02/2016	09/02/2020
EO ATL 2014-3-3	20 080 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	09/02/2018	09/02/2022
EO ATL 2015-1-1	1 500 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-2	3 600 000	TMM+2,3%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-3	31 500 000	7,85%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/07/2018	13/07/2022
EO ATL 2015-2-1	8 960 000	7,50%	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-2	2 280 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-3	25 950 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/02/2019	25/02/2023
EO ATL 2016-1-1	7 440 000	7,50%	annuel constant, 5 ans	27/06/2017	27/06/2021
EO ATL 2016-1-2	20 700 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	27/06/2019	27/06/2023
EO ATL 2017-1-1	10 454 000	7,55%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022
EO ATL 2017-1-2	5 000 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022
EO ATL 2017-1-3	34 546 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/03/2020	15/03/2024
EO ATL Subordonné 2017	20 000 000	7,90%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	16/10/2021	16/10/2025
EO ATL 2017-2-1	3 150 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023
EO ATL 2017-2-2	3 750 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023
EO ATL 2017-2-3	10 900 000	7,95%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	02/03/2021	02/03/2025
Total	296 134 000				

- Emprunts bancaires au 31/12/2017 :

(mD)

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2017
BNA	TMM + 2,5%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	31/05/2017	28/02/2022	12750
ATB	TMM +2,3%	semestriel, amortissement constant, 5 ans	30/11/2017	31/05/2022	5400
Attijari Leasing 2015	9%	mensuel annuité constante, 3 ans	20/03/2015	20/03/2018	2
Tunisie Leasing 2016	9%	mensuel annuité constante, 3 ans	25/03/2016	25/03/2019	225
BARAKA BANK ISLQ	6,30%	semestriel, Amort constant 3 ans	15/03/2017	15/09/2019	3 436
BARAKA BANK	7,98%	Crédit Court Terme	20/11/2017	20/02/2018	3 000
BARAKA BANK	7,98%	Crédit Court Terme	20/11/2017	20/02/2018	5 000
BARAKA BANK	7,98%	Crédit Court Terme	06/12/2017	06/03/2018	5 000
BARAKA BANK	7,98%	Crédit Court Terme	12/12/2017	12/03/2018	5 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	06/10/2017	24/01/2018	5 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	13/11/2017	24/01/2018	2 500
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	16/10/2017	22/02/2018	5 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	13/11/2017	22/02/2018	2 500
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	13/11/2017	22/03/2018	5 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	20/11/2017	22/03/2018	2 500
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	03/12/2017	22/04/2018	2 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	27/12/2017	24/04/2018	5 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	05/12/2017	23/05/2018	5 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	27/12/2017	23/05/2018	2 500
ZITOUNA	7,50%	Crédit Court Terme	17/11/2017	17/02/2018	5 000
ZITOUNA	7,50%	Crédit Court Terme	19/11/2017	19/02/2018	5 000
ABC	TMM+ 2%	Crédit Court Terme	17/10/2017	17/01/2018	4 000
ABC	TMM+ 2%	Crédit Court Terme	14/12/2017	14/03/2018	5 000
Total					95 812

- Emprunts extérieurs au 31/12/2017:

					(mD)
Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2017
SANAD FUND	3,8%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 6 mois de grâce	05/04/2016	05/10/2020	8 963
SANAD FUND	3,5%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 6 mois de grâce	05/07/2018	05/07/2022	29 478
GGF	3,5%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 18 mois de grâce	15/06/2019	15/06/2024	20 635
BEI	0,3%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	02/08/2019	02/02/2024	14 739
BEI	0,3%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	16/12/2019	16/06/2024	22 351
BAD 2013	4,7%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2013	15/05/2023	3 753
BIRD 2013	4,1%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/05/2013	15/11/2022	5 714
BIRD 2015	TMM +1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2016	15/07/2027	6 000
Total					111 633

4.4.3. Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire « ATL 2018/1 »

	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en Dinars		Pourcentage
			Souscrit à TF	Souscrit à TV	
SICAV	11	122 500	4 500 000	7 750 000	48,2%
Assurances	3	27 500	2 750 000		10,8%
Banques	1	10 000		1 000 000	3,9%
FCP	1	21 690		2 169 000	8,5%
Personne physique	90	27 415	1 282 000	1 459 500	10,8%
Personne morale	1	15 000	1 500 000		5,9%
Caisse	1	30000		3 000 000	11,8%
Total	108	254 105	10 032 000	15 378 500	100%

4.4.4. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

Produits	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Charges	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Soldes	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Revenus de Leasing	54 919 075	47 057 129	40 411 378	Charges financières nettes	-31 872 385	-26 896 562	-23 182 112				
Intérêts de retard	2 807 302	2 301 932	2 079 044								
Variation des produits réservés	-1 098 306	-269 324	-214 217								
Autres produits sur opérations de leasing	2 435 030	1 664 558	1 328 303								
Autres produits d'exploitation	478 284	300 406	358 433								
Produits d'exploitation	59 541 385	51 054 701	43 962 941	Total des charges nettes financières	-31 872 385	-26 896 562	-23 182 112	Marge commerciale	27 669 000	24 158 139	20 780 829
Marges commerciale (PNB)	27 669 000	24 158 139	20 780 829	Charges de personnel	-6 310 241	-5 295 612	-4 651 709				
Produits des placements	831 198	482 381	523 847	Autres charges d'exploitation	-3 198 262	-2 995 155	-2 613 434				
Sous Total	28 500 198	24 640 520	21 304 676	Sous Total	-9 508 503	-8 290 767	-7 265 143	Excédent Brut d'Exploitation	18 991 695	16 349 753	14 039 533
Excédent Brut d'Exploitation	18 991 695	16 349 753	14 039 533	Dotations aux amortissements	-616 821	-470 544	-416 630				
Reprise sur provisions sur créances	5 111 082	4 311 892	4 155 353	Dotations aux provisions sur créances	-7 193 567	-6 963 479	-6 697 832				
Reprise sur provisions sur titres	866 628	55 840	61 431	Dotations aux provisions sur titres	-1 366 755	-1 274 048	-810 926				
Reprise sur provisions sur risques	2 645	3 514	4 487	Dotations aux provisions sur risques divers	-537 614	-12 215	-10 311				
Récupération de créances passées en pertes	61 079	75 000		Pertes sur créances radiées			-3 034 148				
Reprise de provisions suite à la radiation de créances			2 649 406	Autres pertes ordinaires	-5 993	-22 995	-8 471				
Annulation de produits réservés sur créances radiées			383 723	Impôt sur les sociétés	-4 232 128	-3 370 588	-3 994 482				
Autres produits ordinaires	179 481	349 369	196 903								
Sous total	25 212 610	21 145 368	21 490 836	Sous Total	-13 952 878	-12 113 869	-14 972 800	Résultat des activités ordinaires	11 259 732	9 031 499	6 518 036
Résultat des activités ordinaires après impôt	11 259 732	9 031 499	6 518 036	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	-604 590	-1 022 269					
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification							
Total	11 259 732	9 031 499	6 518 036	Total	-604 590	-1 022 269	0	Résultat net de l'exercice	10 655 143	8 009 229	6 518 038

4.4.5. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2017

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves spéciales	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	1 432 474	0	2 506 613	6 097 713	72 419 152
Réaffectation de réserves en résultats reportés				-954 895			954 895		0
Affectations décidées par l'AGO du 29/05/2015			120 670		75 000		902 043	-1 097 713	0
Dividendes décidés par l'AGO du 29/05/2015								-5 000 000	-5 000 000
Résultat net de l'exercice 2015								6 518 038	6 518 038
Solde au 31/12/2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	1 507 474	0	4 363 551	6 518 038	73 937 189
Réaffectation de réserves en résultats reportés				-1 502 944			1 502 944		0
Affectations décidées par l'AGO du 02/06/2016						5 000 000	-3 981 962	-1 018 038	0
Dividendes décidés par l'AGO du 02/06/2016								-5 500 000	-5 500 000
Résultat net de l'exercice 2016								8 009 229	8 009 229
Solde au 31/12/2016	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	1 507 474	5 000 000	1 884 533	8 009 229	76 446 418
Réaffectation de réserves en résultats reportés				-1 392 900			1 392 900		0
Affectations décidées par l'AGO du 11/05/2017				4 000 000		1 000 000	-2 990 771	-2 009 229	0
Dividendes décidés par l'AGO du 11/05/2017								-6 000 000	-6 000 000
Résultat net de l'exercice 2017								10 655 143	10 655 143
Solde au 31/12/2017	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	1 507 474	6 000 000	286 662	10 655 143	81 101 561
Réaffectation de réserves en résultats reportés				-948 470			948 470		0
Affectations décidées par l'AGO du 30/04/2018				5 000 000			-594 857	-4 405 143	0
Dividendes décidés par l'AGO du 30/04/2018								-6 250 000	-6 250 000
Solde au 31/12/2018 après affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 813	1 507 474	6 000 000	640 275	0	74 851 561

4.4.6. Affectation des résultats des trois derniers exercices

(en Dinars)	2017	2016	2015
Bénéfice disponible	10 655 143	8 009 229	6 518 038
Report à nouveau	1 235 132***	3 277 433**	5866495*
Bénéfice à répartir	11 890 275	11 286 662	12 384 533
Réserve légale (5%)			
Bénéfice net à répartir	11 890 275	11 286 662	12 384 533
Dotation pour fonds social			
Réserves ordinaires			
Réserves pour réinvestissements exonérés	5 000 000	4 000 000	
Réserves extraordinaires		1 000 000	5 000 000
Bénéfice net distribuable	6 890 275	6 286 662	7 384 533
Dividendes	6 250 000****	6 000 000****	5 500 000
Report à nouveau	640 275	286 662	1 884 533

*L'AGO du 02/06/2016 a décidé de réaffecter un montant de 1 502 943DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

**L'AGO du 11/05/2017 a décidé de réaffecter un montant de 1 392 900DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

***L'AGO du 30/04/2018 a décidé de réaffecter un montant de 948 470DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

**** dont 1 000 000DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,040DT par action.

4.4.7. Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

(en Dinars)	2017	2016	2015
Revenus de Leasing	56 628 070	49 089 737	42 276 205
Produits nets de leasing	28 021 913	24 340 113	20 946 243
Résultat d'exploitation	15 318 372	12 075 712	10 324 088
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat d'exploitation par action	0,613	0,483	0,413
Produits nets par action	1,121	0,974	0,838

4.4.8. Evolution du bénéfice net

	2017	2016	2015
Bénéfice avant impôt (en Dinars)	15 491 860	12 402 086	10 512 519
Bénéfice net d'impôt (en Dinars)	10 655 143	8 009 229	6 518 038
Capital social (en Dinars)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Bénéfice par action avant impôt (en Dinars)	0,620	0,496	0,421
Bénéfice par action net d'impôt (en Dinars)	0,426	0,320	0,261
Bénéfice avant impôt / Capital social	62,0%	49,6%	42,1%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	42,6%	32,0%	26,1%

4.4.9. Evolution des dividendes

	2017	2016	2015
Dividendes (en Dinars)	6 250 000	6 000 000	5 500 000
Dividende par action (en Dinars)	0,250	0,240	0,220
% du nominal	25%	24%	22%
Date de paiement	25/05/2018	05/06/2017	20/06/2016

4.4.10. Evolution de la marge brute d'autofinancement

(en Dinars)	2017	2016	2015
Bénéfice net	10 655 143	8 009 229	6 518 038
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	616 821	470 544	416 630
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	2 556 375	2 585 288	2 549 320
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	500 127	1 218 208	749 496
Marge brute d'autofinancement	14 328 466	12 283 269	10 233 484

4.4.11. Indicateurs de gestion et Ratios

- Indicateurs de gestion

(en Dinars)	2017	2016	2015
Résultat net de la période (1)	10 655 143	8 009 229	6 518 038
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme	620 106 966	510 878 380	464 696 575
Fonds propres (avant résultat net) (3)	70 446 418	68 437 189	67 419 151
Capitaux propres avant affectation	81 101 561	76 446 418	73 937 189
Créances issues d'opérations de leasing	602 479 257	496 698 324	449 832 192
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	658 932 545	558 987 752	490 877 806
Créances classées (4)	46 934 312	38 747 932	36 204 318
Produits réservés (5)	4 215 596	3 117 290	2 847 966
Total Provisions clients (y compris provisions collectives)	30 502 644	28 420 158	25 768 571
Emprunts et ressources spéciales (7)	512 129 402	413 755 762	376 899 318
Charges financières	31 872 385	26 896 562	23 182 112
Charges du personnel	6 310 241	5 295 612	4 651 709
Autres charges d'exploitation	3 198 262	2 995 155	2 613 434
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	616 821	470 544	416 630
Total charges d'exploitation* (8)	10 125 324	8 761 311	7 681 773
Produits nets (9)	28 021 913	24 340 113	20 946 243
Total brut des créances (10)	633 211 084	525 021 794	474 779 023
Total bilan (11)	668 026 646	532 509 448	500 738 929
Total des produits de Leasing	59 063 099	50 754 294	43 604 508
Dettes envers la clientèle	3 986 412	3 213 978	3 669 705
Placements à long terme	17 627 709	14 180 056	14 864 383

* charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées

- **Ratios propres aux sociétés de leasing**

	2017	2016	2015
Fonds propres / Engagements	10,7%	12,2%	13,7%
Taux de créances classées	7,4%	7,4%	7,6%
Ratio de couverture des créances classées	65,8%	73,4%	70,5%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme)	7,6%	7,6%	7,8%
Ratio des fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT	14,2%	13,3%	16,6%

- **Ratios de structure**

	2017	2016	2015
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	12,1%	14,4%	14,8%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	76,7%	77,7%	75,3%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	90,2%	93,3%	89,8%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances issues d'opérations de leasing	85,7%	83,9%	84,6%

- **Ratios de gestion**

	2017	2016	2015
Charges du personnel / Produits nets	22,5%	21,8%	22,2%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	39,8%	35,6%	31,1%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation / Produits nets)	36,1%	36,0%	36,7%

- **Ratios de rentabilité**

	2017	2016	2015
ROE (Résultat net / Fonds propres avant résultat)	15,1%	11,7%	9,7%
ROA (Résultat net / Total Bilan)	1,6%	1,5%	1,3%
Résultat net / Produits nets	38,0%	32,9%	31,1%
Total produits de Leasing / Créances issues d'opérations de leasing	9,8%	10,2%	9,7%
Produits nets / Total Bilan	4,2%	4,6%	4,2%

4.5. Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers arrêtés au 30/06/2018, ne s'accommodent pas systématiquement aux dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires notamment :

- Une note sur l'effet des changements dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêt des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice jusqu'à la date d'aujourd'hui.

La société s'engage, pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires, à se conformer aux dispositions du Système Comptable des Entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour l'établissement des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2019.

4.5.1. Bilan au 30/06/2018

(en dinars)	Notes	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	14 291 772	21 908 068	8 882 257
Placements à court terme		-	-	14 489 311
Créances issues d'opérations de leasing	7	626 536 004	540 833 842	602 479 257
Placements à long terme	8	19 347 647	15 432 849	17 627 709
Valeurs immobilisées				
a- Immobilisations incorporelles	9	41 121	6 469	32 749
b- Immobilisations corporelles	10	5 021 647	5 055 419	5 208 307
Autres actifs	11	25 976 778	10 753 379	19 307 056
Total de l'actif		691 214 968	593 990 027	668 026 646
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	25 301	1 695	77 211
Emprunts et dettes rattachées	13	554 667 058	462 939 796	512 129 402
Dettes envers la clientèle	14	7 816 769	10 759 776	3 986 412
Fournisseurs et comptes rattachés	15	49 841 610	43 207 635	64 296 407
Autres passifs	16	2 404 875	3 582 564	6 435 652
Total du passif		614 755 614	520 491 465	586 925 085
CAPITAUX PROPRES				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		49 211 286	45 159 756	45 159 756
Résultats reportés		640 275	286 662	286 662
Résultat de l'exercice		1 607 793	3 052 143	10 655 143
Total des capitaux propres	17	76 459 354	73 498 562	81 101 561
Total passif et capitaux propres		691 214 968	593 990 027	668 026 646

4.5.2. Etat des engagements hors bilan au 30/06/2018

<i>(en dinars)</i>	Notes	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17
1. PASSIFS EVENTUELS		-	-	-
Total		-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES				
- Accords de financement prêt à mettre en force		14 729 960	12 806 272	13 335 328
- Autres Engagements donnés	44.1	25 007 588	20 113 768	18 792 953
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK		35 500 000	-	37 000 000
Total		75 237 548	32 920 040	69 128 281
3. ENGAGEMENTS RECUS				
- Hypothèques reçues		22 850 542	10 241 507	21 147 725
- Garanties reçues d'établissements bancaires	44.2	25 007 588	20 113 768	18 792 953
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		108 781 077	95 460 123	107 312 143
Total		156 639 207	125 815 397	147 252 820
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
- Emprunts obtenus non encore encaissés		-	-	-
- Crédits consentis non encore versés		24 748 147	23 689 384	12 386 133
- Opérations de portage	8.1	217 244	217 244	217 244
Total		24 965 390	23 906 628	12 603 376

4.5.3. Etat de résultat au 30/06/2018

<i>(en dinars)</i>	Notes	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		30 213 255	26 040 507	56 628 070
Autres produits sur opérations de leasing		1 434 765	1 050 689	2 435 030
Total des produits de leasing	18	31 648 021	27 091 196	59 063 099
Charges financières nettes	19	-19 003 644	-14 871 816	-31 872 385
Produits des placements	20	275 767	258 853	831 198
PRODUIT NET DE LEASING		12 920 144	12 478 233	28 021 913
Autres produits d'exploitation	21	177 700	284 229	478 284
Charges de personnel	22	-3 405 881	-3 186 709	-6 310 241
Autres charges d'exploitation	23	-1 568 310	-1 577 067	-3 198 262
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	-332 187	-293 225	-616 821
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		7 791 466	7 705 461	18 374 873
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	-5 613 754	-3 330 433	-2 556 375
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	-	197 273	-500 127
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 177 712	4 572 301	15 318 372
Autres gains ordinaires		199 015	107 563	179 481
Autres pertes ordinaires		-11 049	-5 831	-5 993
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 365 678	4 674 033	15 491 860
Impôt sur les bénéfices	27	-757 885	-1 621 889	-4 232 128
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 607 793	3 052 143	11 259 732
Eléments extraordinaires	5			-604 590
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 607 793	3 052 143	10 655 143
Résultat par action		0,064	0,122	0,426

4.5.4. Etat de flux de trésorerie au 30/06/2018

<i>(en dinars)</i>	Notes	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
Encaissements provenant des clients de leasing		191 173 750	163 545 867	344 689 536
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		-198 506 195	-167 819 472	-362 801 115
Encaissements autres que leasing	28	93 057	312 001	516 809
Décaissements autres que leasing		-2 246 525	-2 466 369	-5 065 310
Décaissements au personnel		-1 810 876	-1 620 607	-4 249 010
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		-3 879 61	-5 009 291	-7 828 309
Acquisition / Cession de placements à court terme		14 500 000	-	-14 500 000
Intérêts perçus	29	111 010	123 956	747 406
Intérêts payés	30	-22 510 691	-17 090 524	-27 756 615
Impôts sur le résultat payés	31	-3 027 257	-759 899	-2 773 807
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		-26 103 338	-30 784 338	-79 020 415
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Dividendes reçus sur placements à long terme	32	-	4 724	185 916
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	33	35 261	132 679	206 033
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	34	-2 020 000	-2 000 000	-5 000 000
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	35	319 370	859 200	968 470
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	36	-95 446	-513 576	-1 065 512
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	37	143 609	130 288	202 617
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		1 617 207	-1 386 685	-4 502 476
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Dividendes versés	38	-6 249 951	-5 999 947	-5 999 947
Encaissements provenant des emprunts	39	80 658 000	135 043 285	172 593 285
Remboursement des emprunts	40	-41 226 079	-86 457 297	-85 756 760
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		33 181 969	42 586 041	80 836 578
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		5 461 424	10 415 016	-2 686 311
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		8 805 046	11 491 357	11 491 357
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	41	14 266 470	21 906 373	8 805 046

4.5.5. Notes aux états financiers arrêtés au 30/06/2018

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'ArabTunisianLease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2018, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	4,66%
SEFINA SICAF	936 900	936 900	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
KAMOUN HABIB	466 819	466 819	1,87%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP OPTIMA	400 000	400 000	1,60%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 491 520	6 491 520	25,97%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels, au 30 juin 2018, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2018, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2018 la provision collective, à base de portefeuille estimée, au 31 décembre 2017, à 3.191.367 DT.
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices, constatée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale N-1.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2018, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- e- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- f- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- g- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- h- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements

n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liées aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (c) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (d) Les passifs éventuels qui résultent :

- Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
- Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (d) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (e) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (f) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2018, a été marqué par les faits suivants :

4-1. La diminution des mises en force de 1% et ce en passant de 191 MDT au cours du premier semestre de l'année 2017 à 190 MDT au cours du premier semestre de l'année 2018.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 3,54% en passant de 12.478.233 DT au cours du premier semestre de l'année 2017 à 12.920.144 DT au cours du premier semestre de l'année 2018. Par rapport au premier semestre de l'année 2017, les produits de leasing réalisés au cours du premier semestre de l'année 2018 ont augmenté de 16,82% et les charges financières nettes encourues au cours de la même période ont augmenté de 27,78%.

4-3. La diminution du résultat net de la période de 47,32% en passant de 3.052.143 DT, au 30 juin 2017, à 1.607.793 DT au 30 juin 2018.

Note 5. Présentation de la Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle :

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, figurait au niveau de l'état de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 parmi les composantes de la rubrique "Eléments extraordinaires" pour 604.590 DT. Au 30/06/2018, cette contribution a été présentée au niveau de la rubrique « Impôts sur les bénéfices ».

En effet, l'article 52 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018 a institué une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat pour les années 2018 et 2019. Ladite taxe est due par les banques et les établissements financiers régis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016. Le montant de la susdite taxe est fixé à :

- 5% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours de l'année 2018 avec un minimum de 5.000 DT ;
- 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours de l'année 2019 avec un minimum de 5.000 DT.

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 14.291.772 DT au 30 juin 2018 contre 21.908.068 DT, au 30 juin 2017, se détaillant ainsi :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Avoirs en Banques	14 268 303	21 885 684	8 860 421
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	285	79
+ Avoirs en Caisses	18 149	17 179	16 516
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	5 241	4 920	5 241
Total	14 291 772	21 908 068	8 882 257

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2018, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 626 536.004 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
		2018	2017	
Créances sur contrats mis en force		665 253 354	556 097 786	628 258 401
+ Encours financiers	7.1	623 850 965	519 554 353	590 786 883
+ Impayés		43 626 949	38 120 695	39 226 500
+ Créances- assurance matériel en leasing		107 481	108 561	107 481
+ Créances- factures à établir		778 874	1 024 844	1 072 281
+ Valeurs à l'encaissement		1 083	1 083	139 083
- Intérêts échus différés		(3 106 999)	(2 711 749)	(3 073 828)
Créances sur contrats en instance de mise en force		2 365 589	20 702 898	8 939 096
Total brut des créances leasing	7.2	667 623 942	576 800 684	637 197 496
A déduire couverture				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(32 926 234)	(28 578 054)	(27 311 277)
Provisions collectives	7.2	(3 191 367)	(3 080 521)	(3 191 367)
Produits réservés	7.2	(4 970 338)	(4 308 267)	(4 215 596)
Total net des créances leasing		626 536 004	540 833 842	602 479 257

7.1. Encours financiers:

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2018 la somme de 623 850 965 DT contre 519 554 842 DT au 30 juin 2017 et 590 786 883 DT au 31 décembre 2017.

Par rapport au 31 décembre 2017, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2018, un accroissement net de 33 064 082 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2017	1 448 667 556	857 880 673	590 786 883
Capital amorti des anciens contrats	-	108 659 664	-108 659 664
Ajouts de la période	170 065 516	15 157 126	154 908 390
Investissements (Nouveaux contrats)	164 095 756	14 366 650	149 729 106
Relocations	5 969 760	790 476	5 179 284
Retraits de la période	84 487 849	71 303 204	13 184 645
Cessions à la valeur résiduelle	9 337 446	3 879 030	5 458 416
Cessions anticipées	17 372 388	11 897 413	5 474 975
Cessions anticipées nouveaux contrats	-	-	-
Transferts (cessions)	52 706 840	52 698 740	8 100
Relocations	5 071 175	2 828 021	2 243 153
Soldes au 30 juin 2018	1 534 245 223	910 394 258	623 850 965

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	723 482 714	606 953 047	690 271 500
à recevoir dans moins d'1 an	261 248 716	211 167 975	242 400 825
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	447 829 067	379 922 916	430 781 320
à recevoir dans plus de 5 ans	14 404 931	15 862 156	17 089 355
- Produits financiers non acquis	-108 781 077	-95 460 123	-107 312 143
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	614 701 637	511 492 924	582 959 357
à recevoir dans moins d'1 an	221 968 003	169 768 657	193 869 547
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	380 494 592	327 789 749	373 988 811
à recevoir dans plus de 5 ans	12 239 041	13 934 518	15 100 999
Valeurs résiduelles (2)	1 490 675	1 525 993	1 527 737
Contrats suspendus en contentieux (3)	7 658 653	6 535 436	6 299 789
Total général (1) +(2) +(3)	623 850 965	519 554 353	590 786 883

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Bâtiment et travaux publics	105 589 745	94 465 520	100 104 750
Industrie	92 636 086	68 084 356	89 390 798
Tourisme	43 710 909	8 083 030	9 431 106
Commerces et services	321 457 005	295 195 956	335 373 108
Agriculture	60 457 219	53 725 490	56 487 121
Total	623 850 965	519 554 353	590 786 883

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	502 824 922	93 527 426	7 033 295	1 082 666	19 382 657	623 850 965	32 239 796
Impayés	3 716 921	10 454 073	1 978 373	906 131	26 571 452	43 626 949	2 346 293
Créances- assurance matériel en leasing	103 135	2 945	0	0	1 401	107 481	351
Créances- factures à établir	448 853	84 093	6 085	0	239 843	778 874	38 337
Valeurs à l'encaissement	610	0	0	0	473	1 083	-
Intérêts échus différés	(2 505 812)	(470 320)	(42 108)	(6 639)	(82 119)	(3 106 999)	(155 941)
Contrats en instance de mise en force	2 365 589	0	0	0	0	2 365 589	0
CREANCES LEASING	506 954 217	103 598 216	8 975 645	1 982 157	46 113 707	667 623 942	34 468 836
Avances reçues (*)	(7 678 174)	(29)	0	0	(138 567)	(7 816 769)	(242 639)
ENCOURS GLOBAL (**)	499 276 043	103 598 188	8 975 645	1 982 157	45 975 140	659 807 173	34 226 197
ENGAGEMENTS HORS BILAN	38 857 469	492 010	39 627	-	89 000	39 478 106	1 739 400
TOTAL ENGAGEMENTS	538 133 512	104 090 198	9 015 272	1 982 157	46 064 140	699 285 280	35 965 598
Produits réservés	0	0	(261 425)	(96 928)	(4 611 985)	(4 970 338)	(649 716)
Provisions à base individuelle	-	(656 259)	(463 616)	(253 127)	(31 478 379)	(32 851 381)	(2 253 597)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(74 853)	(74 853)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	(656 259)	(725 040)	(350 055)	(36 165 217)	(37 896 571)	(2 903 313)
Provisions à base collective	(2 670 377)	(520 990)	-	-	-	(3 191 367)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 670 377)	(520 990)	-	-	-	(3 191 367)	
ENGAGEMENTS NETS	535 463 135	102 912 949	8 290 316	1 632 102	9 898 923	658 197 342	
▪ Ratio des actifs bilanciaux performants (B2, B3 et B4)			1,36%	0,30%	6,97%		
			8,63%				
▪ Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			8,08%	17,66%	78,66%		
			65,41%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle).

(**) Base de calcul des ratios bilanciels non performants.

(1) Le ratio des actifs performants s'établit au 30 Juin 2018 à 8,63% contre 10,15% au 30 Juin 2017.

(2) Le Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 30 Juin 2018 à 65,41% contre 57,24% au 30 Juin 2017

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 juin 2018, à 19.347.647 DT contre 15.432.849 DT au 30 juin 2017. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre 2 017
		2018	2017	
Portefeuille investissement (1)	8.1	23 684 441	19 093 081	21 983 811
Participations directes		13 292 862	8 283 862	11 272 862
Participations en portage		217 244	217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	10 094 336	10 511 976	10 413 706
Obligations (Emprunt National 2014)		80 000	80 000	80 000
Créances rattachées (2)		236 015	215 178	216 708
Intérêts courus sur portage financement		45 913	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	187 339	123 699	122 600
Intérêts courus sur obligations		2 763	135	2 763
Total brut (1) + (2)		23 920 456	19 308 260	22 200 519
A déduire couverture				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(259 042)	(238 711)	(259 042)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(4 005 180)	(3 328 111)	(4 005 180)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		19 347 647	15 432 849	17 627 709

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 30 juin 2018, à 19.202.975 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominal	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					13 292 862	-259 042	13 033 819
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8	2%	166 055	-45 613	120 442
- SARI	9 900	100	116	30%	1 143 756	0	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826	5%	413 051	-155 093	257 958
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	9%	500 000	-8 336	491 664
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	-50 000	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11%	1 700 000	0	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10	3%	300 000	0	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	7%	1 000 000	0	1 000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9%	1 000 000	0	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5%	2 000 000	0	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5%	3 000 000	0	3 000 000
- FCP MAXULA JASMIN					1 000 000	0	1 000 000
- LEASESE FUND 2					1 020 000	0	1 020 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	-217 244	0
- SOCIETE NOUR EL KANTAQUI	1518	100	100	-	151 800	-151 800	0
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4	-	65 444	-65 444	0
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					10 094 336	-4 005 180	6 089 156
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	0	0	0
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	34 930	0	34 930
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	-250 000	1 750 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	0	0	0
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	0	0	0
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	210 000	-210 000	0
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 750 006	-892 562	857 444
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 344 400	-2 009 644	1 334 756
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	2 755 000	-642 974	2 112 026
OBLIGATIONS :					80 000	0	80 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	80 000	0	80 000
TOTAL EN DT					23 684 442	-4 481 466	19 202 975

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2018, la somme de 10.191.935 DT et se présentent comme suit :

	Année de libération:	SICAR INVEST			ATD SICAR						Total au 30/06/2018
		FG 1 2003	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 1 2003	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque											
Participations en rétrocession	0	20 760	1 550 000		0	460 000	500 000	3 021 900	3 077 500	8 630 160	
Autres participations ciblées	0	0	0		0	0	1 000 006	0	0	1 000 006	
Placements	0	21 384	381 342		7 932	0	0	0	0	410 658	
Débiteurs divers	0	0	0		0	0	0	0	0	0	
Impôts, retenus à la source	0	0	0		0	0	0	0	0	0	
Disponibilités en Banques	0	14 817	136 140		110	20	0	(1)	25	151 111	
Total des emplois	0	56 961	2 067 482	0	8 042	460 020	1 500 006	3 021 899	3 077 525	10 191 935	
Ressources des fonds à capital risque											
Dotations remboursables	0	34 930	2 000 000		0	460 000	1 500 006	3 021 900	3 077 500	10 094 336 (a)	
Excédents antérieurs en instance de virement	0	0	0		0	0	(331)	16	0	(315) (b)	
Excédent de l'exercice	0	20 173	67 482		8 042	20	(89)	(17)	25	95 636 (c)	
Créditeurs divers	0	1 858	0		0	0	0	0	0	1 858	
Découverts bancaires	0	0	0		0	0	420	0	0	420	
Total des ressources	0	56 961	2 067 482	0	8 042	460 020	1 500 006	3 021 899	3 077 525	10 191 935	

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 30 juin 2017 se détaille comme suit :

+	Plus-values de rétrocession	-	11 268	61 800		0	0	0	0	0	73 068
+	Produits nets des placements	-	8 913	5 800	0	14 009	37	0	0	79	28 837
	+ Dividendes	-	7 801	5 376		14 009	36	-	-	76	27 298
	+ Intérêts									1	1
	+ Plus-values de cession	-	1 111	424		-	1	-	-	2	1 538
	- Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	+ Plus-values latentes	-	-	-		-	-	-	-	-	-
	- Moins-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	Services bancaires & assimilés	-	(8)	(118)		(5 968)	(18)	(89)	(17)	(55)	(6 272)
-	Honoraires sur affaires en contentieux		-	-		-	-	-	-	-	0
	Excédent de l'exercice	-	20 173	67 482	0	8 041	19	(89)	(17)	24	95 633

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 juin 2018, une valeur nette comptable de 41.121 DT contre 6.469 DT au 30 juin 2018. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2018, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	260 268	15 500	-	275 768	227 519	7 128	-	234 647	41 121
TOTAUX		260 268	15 500	-	275 768	227 519	7 128	-	234 647	41 121

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 30 juin 2018, une valeur nette comptable de 5.021.647 DT contre 5.055.419 DT au 30 juin 2017. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2018, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1325 745	46 876	-	1372 621	2 943 185
Matériel de transport	20,0%	1 920 789		129 000	1 791 789	590 522	16 342	0	606 864	1184 925
Equipements de bureau	10,0%	548 766	27 406		576 172	399 608	12 394	-	412 003	164 169
Matériel informatique	33,3%	728 538	27 503		756 041	605 410	45 505	0	650 915	105 126
Installations générales	10,0%	1 248 736	62 024		1 310 759	657 190	45 077	-	702 267	608 492
Immobilisations en cours	-	9 900		8 400	1 500	-	-	-	-	1 500
TOTAUX		8 776 884	116 933	137 399	8 766 317	3 578 476	166 194	0	3 744 670	5 021 647

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2018 la somme de 25.976.778 DT contre 10.753.379 DT au 30 juin 2017 et se détaille comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
		2018	2017	
Instrument de couverture		15 404 867	4 053 277	9 675 206
Prêts et avances au personnel		869 959	995 769	895 354
- Échéances à plus d'un an sur prêts		638 886	738 902	689 539
- Échéances à moins d'un an sur prêts		231 073	256 867	205 815
- Avances et acomptes		4 426	4 426	4 426
- Moins : provisions		(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements		37 898	37 898	37 898
- Créances immobilisées		45 522	45 522	45 522
- Moins : provisions		(7 624)	(7 624)	(7 624)
Charges reportées		1 880 783	1 793 879	2 132 679
- Frais d'émission des emprunts	11.1	1 880 783	1 793 879	2 132 679
Etat, impôts et taxes (actif) :		6 213 314	3 324 159	6 148 926
- Report d'impôt sur les sociétés	16.1	-	-	-
- Report de TVA		6 192 581	3 304 912	6 140 273
- Avance TFP		10 841	4 452	-
- Retenues à la source	11.2	73 699	78 602	72 460
- Moins : provisions	11.2	(63 807)	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :		1 272 125	202 698	256 304
- Avance aux fournisseurs		1 272 125	177 060	256 304
- Fonds de péréquation des changes		-	25 638	-
- Autres débiteurs divers		190 023	78 157	191 227
- Moins : provisions		(190 023)	(78 157)	(191 227)
Comptes de régularisation actif :		297 832	345 699	160 688
- Produits à recevoir		199 968	214 271	25 695
- Charges constatées d'avance		81 312	115 117	106 615
- Charges constatées d'avance		16 551	-	-
Total		25 976 778	10 753 379	19 307 056

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus [Cf. Note 3 (c-5)]. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2018, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	119 682	1 520	-	121 202	423
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	176 291	4 553	-	180 844	4 614
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	147 882	9 116	-	156 998	18 392
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	174 941	14 013	-	188 954	37 083
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	201 014	10 420	-	211 434	10 541
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	171 442	15 371	-	186 813	35 770
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	288 477	35 399	-	323 876	118 915
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	-	-	433 378	224 759	43 328	-	268 087	165 291
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	-	-	439 665	181 909	44 922	-	226 831	212 834
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	-	-	324 801	109 496	34 398	-	143 894	180 907
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	-	-	544 175	98 721	59 612	-	158 332	385 842
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	-	-	229 368	9 552	22 748	-	32 300	197 068
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	129 923	75 000	-	204 923	-	17 104	-	17 104	187 819
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	-	34 389	-	34 389	-	-	-	-	34 389
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	-	-	56 004	36 713	3 129	-	39 842	16 163
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138	-	-	144 138	24 287	18 087	-	42 373	101 765
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738	-	-	201 738	23 011	22 368	-	45 379	156 359
Frais d'émission du CMT BNA	15 000	-	-	15 000	4 716	2 557	-	7 272	7 728
Frais d'émission du CMT ATB	15 000	-	-	15 000	3 477	2 641	-	6 118	8 882
TOTAUX	4 129 048	109 389	0	4 238 437	1 996 369	361 285	0	2 357 655	1 880 783

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 361.285 DT figure parmi les charges financières.

11.2. Retenues à la source :

Figurent sous cet intitulé les retenues à la source opérées par les tiers et non appuyées par les certificats correspondants ainsi que les provisions pour dépréciation y afférentes. Ces retenues à la source ne rentrent pas dans la liquidation de l'impôt sur les sociétés exigible.

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2018 la somme de 25.301 DT contre 1.695 DT au 30 juin 2017 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Banques, découverts	25 301	1 695	77 211
Total	25 301	1 695	77 211

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 554.667.058 DT au 30 juin 2018 contre 462.939.796 DT au 30 juin 2017 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	541 923 601	452 361 389	496 328 628
Emprunts obligataires	277 281 200	277 234 000	288 884 000
Emprunts auprès des B & E.F	141 297 990	66 799 768	95 811 897
Emprunts extérieurs	118 344 411	108 327 621	111 632 731
Billet de trésorerie	5 000 000	-	-
+ Intérêts post-comptés courus (2)	11 370 969	10 272 750	14 919 316
Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 806 789	8 506 527	13 250 338
Intérêts courus sur emprunts auprès des B & E.F	1 613 454	1 083 289	776 696
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	950 726	682 935	892 282
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	1 372 488	305 657	881 458
Total général (1) + (2) + (3)	554 667 058	462 939 796	512 129 402

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 536.923.601 DT au 30 juin 2018 contre 452.361.389 DT au 30 juin 2017 et 496.328.628 DT au 31 décembre 2017.

Par rapport au 31 décembre 2017, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 juin 2018, un accroissement net de 40.594.973 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	Remboursement	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2	3 000 000	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
ATL 2011/1	12 000 000	-	-6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
ATL 2013/1	18 000 000	-	-6 000 000	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	21 600 000	-	-	-	21 600 000	14 400 000	7 200 000
ATL 2014/1	8 000 000	-	-4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
ATL 2014/2	11 772 000	-	-4 000 000	-	7 772 000	3 772 000	4 000 000
ATL 2014/3	32 032 000	-	-8 000 000	-	24 032 000	16 032 000	8 000 000
ATL 2015/1	36 600 000	-	-	-	36 600 000	28 600 000	8 000 000
ATL 2015/2	37 190 000	-	-2 810 000	-	34 380 000	26 380 000	8 000 000
ATL 2016/1	28 140 000	-	-1 860 000	-	26 280 000	20 280 000	6 000 000
ATL 2017/1	50 000 000	-	-3 090 800	-	46 909 200	43 818 400	3 090 800
ATL 2017/2	20 000 000	1 780 000	-	-	21 780 000	20 000 000	1 780 000
ATL 2017/3	10 550 000	7 250 000	-1 780 000	-	16 020 000	16 020 000	-
ATL 2018/1	-	16 908 000	-	-	16 908 000	16 908 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>	288 884 000	25 938 000	-37 540 800	-	277 281 200	212 210 400	65 070 800
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BIRD	11 714 286	3 000 000	-571 429	-	14 142 857	12 777 444	1 365 413
BAD	3 753 003	0	-341 182	-	3 411 821	2 729 457	682 364
BEI	37 089 966	11 059 862	-8 662 943	-	39 486 885	39 486 885	0
SANAD Fund	38 440 876	9 286 652	-8 392 780	-	39 334 748	30 703 336	8 631 412
GREEN FOR GROWTH Fund	20 634 600	4 246 200	-2 912 700	-	21 968 100	21 968 100	-
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	111 632 731	27 592 714	-20 881 034	-	118 344 411	107 665 223	10 679 189

AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES							
ATB (CMT)	5 400 000	0	0	-	5 400 000	4 200 000	1 200 000
BNA (CMT)	12 750 000	0	-2 100 000	-	10 650 000	7 650 000	3 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	3 435 580	0	-819 361	-	2 616 219	899 255	1 716 964
CITI BANK (CCT)	37 000 000	42 000 000	-43 500 000	-	35 500 000	-	35 500 000
ABC BANK (CCT)	9 000 000	18 000 000	-13 000 000	-	14 000 000	-	14 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail) (*)	1 550	0	-1 550	-	0	-	0
TUNISIE LEASING (Crédit Bail) (*)	224 768	34 618	-127 614	-	131 772	4	131 768
Total des autres emprunts et concours bancaires	67 811 897	60 034 618	-59 548 525	-	68 297 991	12 749 259	55 548 732
CERTIFICATS DE LEASING							
AL BARAKA BANK	18 000 000	105 000 000	-63 000 000	-	60 000 000	-	60 000 000
ZITOUNA BANK	10 000 000	38 000 000	-35 000 000	-	13 000 000	-	13 000 000
Total des certificats de leasing	28 000 000	143 000 000	-98 000 000	-	73 000 000	-	73 000 000
Billets de trésorerie							
SICAV	-	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
Total des Billets de trésorerie	-	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
TOTAL GENERAL	496 328 628	261 565 332	-215 970 359	-	541 923 602	337 624 882	204 298 720

(*) L'analyse des engagements locatifs liés aux contrats de location-financement conclus par l'ATL en sa qualité de preneur, se présente par maturité comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Paiements minimaux au titre de la location	131 772	342 278	237 182
à payer dans moins d'1 an	131 768	207 084	202 420
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	4	135 194	34 762
à payer dans plus de 5 ans	-	-	-
- Intérêts à courir	-	(22 429)	(10 864)
= Valeur actualisée des paiements minimaux	131 772	319 849	226 318
à payer dans moins d'1 an	131 768	188 078	191 695
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	4	131 771	34 622
à payer dans plus de 5 ans	-	-	-

Les caractéristiques essentielles des contrats de crédit-bail conclues par l'ATL se présentent comme suit :

	Attijari Leasing	Tunisie Leasing 1	Tunisie Leasing 2	Tunisie Leasing 3	Tunisie Leasing 4
Financement (DT)	24 630	161 279	216 649	113 306	40 790
Maturité	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois
Valeur résiduelle (DT)	1	1	1	1	1

Pour lesdits contrats, il y a lieu de noter, également, que :

- Les charges de loyers de la période n'incluent pas de loyers conditionnels ;
- L'ATL n'a pas conclu de contrats de sous-location.

13.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 30 JUIN 2018						Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1)+(2)+(3)	Total Général
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)			
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	6 800 000	47 880 800	146 675 600	10 004 800	211 361 200	7 028 724	-	218 389 924	259 438 854
Emprunts obligataires à taux variable	1 200 000	4 410 000	17 724 000	1 786 000	25 120 000	-	-	25 120 000	19 290 751
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	2 800 000	630 000	19 860 000	11 560 000	34 850 000	1 778 065	-	36 628 065	23 199 869
Emprunts obligataires à taux variable	200 000	1 150 000	4 600 000	-	5 950 000	-	-	5 950 000	204 865
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	1 365 412	7 500 000	5 277 445	14 142 857	292 113	-	14 434 971	11 914 563
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	682 364	2 729 457	-	3 411 821	20 577	-	3 432 398	3 777 696
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	29 209 970	10 276 916	39 486 885	19 858	355 656	39 862 399	37 345 150
SANAD Fund (SANAD)	3 487 000	6 667 698	29 180 050	-	39 334 747	618 178	645 508	40 598 434	39 668 261
Green for Growth Fund (GGF)	-	-	15 976 784	5 991 316	21 968 100	0	371 323	22 339 423	20 700 801
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Certificats de leasing									
AL BARAKA BANK	42 700 000	17 300 000	-	-	60 000 000	-	-	60 783 745	18 121 473
ZITOUNA BANK	10 000 000	3 000 000	-	-	13 000 000	783 745	-	13 000 000	10 087 500
Crédits directs									
ATB	-	1 200 000	4 200 000	-	5 400 000	120 992	-	5 520 992	5 435 015
BNA	750 000	2 250 000	7 650 000	-	10 650 000	-	-	10 650 000	12 834 869
CITI BANK	16 000 000	19 500 000	-	-	35 500 000	525 811	-	36 025 811	37 306 270
ABC BANK	4 000 000	10 000 000	-	-	14 000 000	133 918	-	14 133 918	9 077 238
Autres concours									
ATTIJARI LEASING	-	-	-	-	0	-	-	0	1 550
TUNISIE LEASING	31 913	99 859	-	-	131 771	-	-	131 771	224 768
AL BARAKA BANK	-	1 716 964	899 255	-	2 616 219	48 989	-	2 665 208	3 499 911
Billet de trésorerie	5 000 000	-	-	-	5 000 000	-	-	5 000 000	-
Total	92 968 912	117 853 097	286 205 115	44 896 477	541 923 601	11 370 969	1 372 488	554 667 058	512 129 403

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 7.816.769 DT au 30 juin 2018 contre 10.759.776 DT au 30 juin 2017 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Avances et acomptes reçus des clients	7 816 769	10 759 776	3 986 412
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	7 816 769	10 759 776	3 986 412

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 49.841.610 DT au 30 juin 2018 contre 43.207.635 DT au 30 juin 2017 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
<i>Fournisseurs de biens</i>	<i>49 206 132</i>	<i>42 689 674</i>	<i>63 730 649</i>
Fournisseurs, factures parvenues	3 734 460	2 500 079	6 920 148
Fournisseurs, factures non parvenues	1 488 501	2 986 813	1 209 449
Effets à payer	43 983 172	37 202 782	55 601 052
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	<i>635 478</i>	<i>517 961</i>	<i>565 759</i>
Compagnies d'assurance	926	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	42 717	71 524	42 717
Divers fournisseurs	591 835	445 511	522 116
Total général (1) + (2)	49 841 610	43 207 635	64 296 407

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 2.404.875 DT au 30 juin 2018 contre 3.582.564 DT au 30 juin 2017 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Provisions pour risques et charges :	487 766	218 963	487 766
- Provision pour risque fiscal	88 963	88 963	88 963
- Provision pour risque social (Cf. note 43.1)	194 637	130 000	194 637
- Provision pour affaires contentieuses	204 166	-	204 166
Etat impôts et taxes :	148 694	1 157 623	2 657 331
- Impôt sur les sociétés à payer 16.1	-506 466	615 352	1 157 410
- Autres impôts et taxes	655 160	542 270	1 499 920
Personnel :	1 126 739	1 102 542	1 421 964
- Bonus et primes de bilan à payer	829 185	792 810	1 186 643
- Congés à payer	297 553	309 732	235 320
Créditeurs divers	-457 428	8 458	734 849
- Fonds de péréquation des changes	-462 141	-	725 066
- Actionnaires, dividendes à payer	352	304	304
- Autres créditeurs divers	4 360	8 154	9 479
Organismes de sécurité sociale	395 009	436 102	291 399
Autres charges à payer	629 601	592 988	772 964
Comptes de régularisation passif :	74 494	65 888	69 380
- Produits constatés d'avance	-	-	-
- Comptes d'attente à régulariser	74 494	65 888	69 380
Total	2 404 875	3 582 564	6 435 652

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Impôt sur les sociétés dû	757 885	1 621 889	4 232 128
- Acomptes provisionnels	(1 255 941)	(1 001 795)	(3 005 384)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(8 410)	(4 742)	(69 333)
Dettes (report) d'impôt exigible	(506 466)	615 352	1 157 410

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
		2018	2017	
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission		17 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserve légale	(A)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés		22 203 813	18 152 283	18 152 283
Réserve extraordinaires		6 000 000	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social	(B)	1 507 474	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés		640 275	286 662	286 662
Capitaux propres avant résultat de la période		74 851 561	70 446 418	70 446 418
Résultat net de la période (1)		1 607 793	3 052 143	10 655 143
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	76 459 354	73 498 562	81 101 561
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C)	0,064	0,122	0,426

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E ^(*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2016	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	5 000 000	1 507 474	1 884 533	8 009 229	76 446 418
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 392 900)			1 392 900		-
Affectations décidées par l'AGO du 11 mai 2017				4 000 000	1 000 000		(2 990 771)	(2 009 229)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 11 mai 2017								(6 000 000)	(6 000 000)
Résultat net de premier semestre 2017								3 052 143	3 052 143
Soldes au 30 Juin 2017	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	6 000 000	1 507 474	286 662	3 052 143	73 498 561
Résultat net de l'exercice 2017								10 655 143	10 655 143
Soldes au 31 Décembre 2017	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	6 000 000	1 507 474	286 662	10 655 143	81 101 561
Réaffectation de réserves en résultats reportés									-
Affectations décidées par l'AGO du 30 mai 2018				4 051 530			353 613	(4 405 143)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 30 mai 2018								(6 250 000)	(6 250 000)
Résultat net de premier semestre 2018								1 607 793	1 607 793
Soldes au 30 Juin 2018	25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 813	6 000 000	1 507 474	640 275	1 607 793	76 459 354

Note 18. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
		2018	2017	
Intérêts et revenus assimilés (1)		30 213 255	26 040 507	56 628 070
Marges financières nettes de leasing	(A)	30 016 531	26 125 952	54 831 522
Préloyers	(B)	31 381	36 222	87 553
Intérêts de retard		920 086	1 069 311	2 807 302
Variation des produits réservés		(754 741)	(1 190 978)	(1 098 306)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		1 434 765	1 050 689	2 435 030
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		609 939	480 456	850 114
Récupération de frais de dossiers		395 307	229 888	826 396
Récupération de frais de rejet		427 873	327 285	737 586
Récupération de frais de télégramme		1 647	13 060	20 933
Total (1) + (2)		31 648 021	27 091 196	59 063 099
- Encours financiers des contrats actifs				
. Au début de la période		509 770 259	493 277 384	493 277 384
. A la fin de la période		586 852 683	533 721 815	593 426 190
. Moyenne	(C)	548 311 471	513 499 599	543 351 787
- Produits de la période	(D) = (A) + (B)	30 047 911	26 162 174	54 919 075
- Taux moyen	(D)/(C)	5,48%	10,19%	10,11%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
		2018	2017	
Charges financières des emprunts (1)	(A)	19 060 219	14 670 376	32 028 215
Intérêts sur emprunts obligataires		10 479 345	10 594 424	21 315 193
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		2 548 465	1 734 901	3 734 765
Intérêts sur emprunts extérieurs		1 484 858	604 266	2 025 994
Contributions au F.P.C		1 685 488	398 586	2 185 628
Intérêts sur certificats de leasing		2 395 540	945 684	2 007 752
Intérêts sur billets de trésorerie		105 237	73 823	73 823
Commissions sur émission d'emprunts		-	-	-
Résorptions des frais d'émission des emprunts		361 285	318 692	685 059
Autres charges financières nettes (2)		(56 575)	201 440	(155 830)
Intérêts sur comptes courants		(56 575)	(52 473)	(133 973)
Autres produits financiers		0	(7 938)	(21 858)
Pertes de change sur actualisation des emprunts extérieurs non couverts par le F.P.C		-	261 851	-
Relation de couverture (3)		-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		5 729 660	3 015 731	8 637 660
Gains et pertes nets sur instruments de Couverture		(5 729 660)	(3 015 731)	(8 637 660)
Total (1) + (2) + (3)		19 003 644	14 871 816	31 872 385
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		400 331 612	400 331 612	400 331 612
. A la fin de la période		496 328 628	452 361 389	496 328 628
. Moyenne	(B)	448 330 120	426 346 500	448 330 120
- Taux moyen	(A)/(B)	4,25%	6,88%	7,14%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Revenus des placements à court terme (1)	48 198	(111)	491 850
Revenus des certificats de dépôt	49 198		491 846
Gains/pertes latent(e)s sur titres OPCVM	-	(23)	92
Reprise de gains latents sur titres OPCVM	-	(88)	(88)
Gains sur cession de titres OPCVM	-	-	-
Revenus des placements à long terme (2)	227 569	258 965	339 348
Dividendes	153 000	185 916	185 916
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	54 569	50 499	122 754
Intérêts sur obligations	0	3 050	5 679
Jetons de présence	20 000	19 500	25 000
Revenus de placements liés à une modification comptable	-	-	-
Total (1) + (2)	275 767	258 853	831 198

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Produits locatifs des contrats de location simple	35 694	32 273	79 151
Commissions d'études sur participations	4 985	4 985	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	16 712	19 667	38 454
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	57 880	48 895	48 895
Ristournes sur contrats d'assurance	48 175	135 380	248 907
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	14 255	43 029	57 892
Total	177 700	284 229	478 284

Note 22. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Avantages à court terme (1)	2 973 766	2 843 079	5 641 494
Salaires et compléments de salaires	1 842 688	1 979 002	3 935 452
Bonus et prime de bilan	640 938	306 813	880 095
Autres charges de personnel	246 084	334 876	407 018
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale ^(*)	231 450	210 338	397 290
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	12 606	12 050	21 639
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	432 115	343 630	668 747
Cotisations patronales au régime de retraite de base	186 320	169 324	319 823
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	81 118	54 373	86 515
Primes d'assurance-Complément retraite	104 611	89 932	172 417
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	60 066	30 000	59 878
Total (1) + (2)	3 405 881	3 186 709	6 310 241

^(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Honoraires et autres rémunérations	344 888	379 972	749 393
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	94 781	134 237	281 085
Autres impôts et taxes	203 963	179 511	355 008
Publicité, publications et relations publiques	77 046	149 255	348 957
Frais postaux et de télécommunication	120 295	150 144	247 276
Services bancaires et assimilés	264 256	226 137	496 563
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	65 946	74 541	170 337
Cotisations APB	15 000	15 400	21 475
Loyers et charges locatives	47 342	32 609	79 451
Frais de gestion des valeurs mobilières	97 966	92 932	106 495
Autres charges d'exploitation	236 830	142 328	342 224
Total	1 568 310	1 577 067	3 198 262

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 128	2 590	6 311
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	325 059	290 634	610 510
Total	332 187	293 225	616 821

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Coût du risque (1)	5 614 447	3 177 337	2 021 406
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 614 958	6 351 858	7 193 567
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	0	(3 113 441)	(5 111 082)
- Récupération de créances passées en pertes	0	(61 079)	(61 079)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(1 204)	23 095	136 166
+ Dotations	0	24 015	138 811
- Reprises	(1 204)	(919)	(2 645)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	0	130 000	398 803
+ Dotations (Cf. note 43.1)	0	130 000	398 803
- Reprises	-	-	-
Total (1) + (2) + (3)	5 613 754	3 330 433	2 556 375

Note 26. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Dotations	-	135 779	1 366 755
- Reprises	-	(333 052)	(866 628)
Total	-	(197 273)	500 127

Note 27. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2018	2017	2017
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	757 885	1 621 889	4 232 128 (*)
Total	757 885	1 621 889	4 232 128

(*) Compte tenu du reclassement de la Contribution Conjoncturelles Exceptionnelle (Cf. Note 5).

Note 28. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2018	2017	2017
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	23 151	21 108	80 026
+ Commissions d'études perçues sur participations	2 477	4 985	4 985
+ Jetons de présence perçus	5 000	7 500	25 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	48 175	235 380	348 907
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	14 255	43 029	57 892
Total	93 057	312 001	516 809

Note 29. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2018	2017	2017
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	37 509	6 150	6 150
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	-	-	502 535
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	-	(111)	4
+ Gains sur cession de titres OPCVM	-	-	0
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	73 102	98 250	200 263
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	400	19 667	38 454
Total	111 010	123 956	747 406

Note 30. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	14 922 895	13 828 705	19 805 663
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	2 286 478	1 858 399	3 559 335
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	1 593 484	444 013	1 781 210
+ Contributions payées au F.P.C	1 872 993	-	-
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	1 820 768	851 917	2 519 506
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	105 237	73 823	73 823
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	626	33 667	37 980
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(91 791)	-	(20 901)
Total	22 510 691	17 090 524	27 756 615

B & E.F : Banques et Etablissements financiers **F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

Note 31. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Impôt sur les sociétés payé	1 831 333	-	-
+ Acomptes provisionnels payés	1 255 941	717 311	2 585 323
+ Retenues à la source opérées par les tiers	-60 017	42 588	188 484
Total	3 027 257	759 899	2 773 807

Note 32. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	-	-	102 000
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	-	-	79 192
+ Dividendes perçus sur autres titres	-	4 724	4 724
Total	-	4 724	185 916

Note 33. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	-	-	73 245
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	-	-	110
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	-	75 628	75 628
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	35 261	39 393	39 393
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	-	-	-
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	-	7 114	7 114
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	-	10 544	10 544
Total	35 261	132 679	206 033

Note 34. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Participation FCP MAXULA JASMIN	1 000 000	-	-
+ Participation Capital leaseseed FUND 2	1 020 000	-	-
+ Participation BRIQUETERIE DJBEL OUEST	-	2 000 000	2 000 000
+ Participation CARTHAGO SANITAIRE	-	-	3 000 000
Total	2 020 000	2 000 000	5 000 000

Note 35. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Remboursements sur fonds à capital risque	319 370	839 200	937 470
+ Remboursements sur emprunt national	-	20 000	20 000
+ Produits de cession de participations directes	-	-	11 000
Total	319 370	859 200	968 470

Note 36. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	15 500	-	30 000
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	67 053	561 467	1 038 837
- Immobilisations acquises en crédit-bail	-	-	-
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	-	(42 042)	(42 042)
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	12 893	9 581	25 340
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début de période	-	56 094	56 094
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	(71 524)	(42 717)
Total	95 446	513 576	1 065 512

Note 37. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Valeur brute des immobilisations cédées	201 199	234 200	337 120
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(190 450)	(199 660)	(297 974)
± Résultat de cession des immobilisations	132 860	94 348	160 642
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	-	-	-
+ Créances sur cession d'immobilisations en début de période	-	12 571	12 571
- Créances sur cession d'immobilisations en fin de période	-	(11 171)	(9 742)
Total	143 609	130 288	202 617

Note 38. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Détachement de dividendes	6 250 000	6 000 000	5 500 000
- Dividendes non versés	(49)	(53)	(53)
Total	6 249 951	5 999 947	5 499 947

Note 39. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	24 158 000	34 110 000	64 660 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	3 000 000	79 933 285	79 933 285
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	8 500 000	21 000 000	21 000 000
+ Encaissements sur certificats de leasing	45 000 000	-	-
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	-	7 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	-	-	-
Total	80 658 000	135 043 285	172 593 285

Note 40. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Remboursements sur emprunts obligataires	35 760 800	34 654 000	53 554 000
+ Remboursements sur emprunts auprès de B & E.F	3 013 907	1 609 610	4 597 481
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	2 451 372	2 193 687	4 605 279
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	30 000 000	23 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	-	18 000 000	-
- Couverture du risque de change avéré sur principal	-	-	-
Total	41 226 079	86 457 297	85 756 760

Note 41. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Avoirs en banques	11 317 591	21 885 684	8 860 421
- Découverts bancaires	(31 621)	(1 695)	(77 211)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	285	79
+ Avoirs en caisse	18 148	17 179	16 516
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	5 241	4 920	5 241
Total	14 266 470	21 906 373	8 805 046

Note 42. Transactions avec les parties liées :

Nature des relations avec les parties liées :

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016: 41,14%) ^(**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016 : 30,00%) ^(**)
SANADETT SICAV ^(*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016 : 4,59%) ^(**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2016 : 84,35%) ^(***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2016 : 99,08%) ^(***)

^(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

^(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

^(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

Note 43. Eventualités :

1. La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1^{er} août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de **552.880 DT** outre les pénalités de retard.

La société ATL s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Pour tenir compte des risques inhérents à cette situation, une provision a été constituée pour la somme de **194 639 DT**.

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires au titre de la période de six mois close le 30 juin 2018, cette affaire n'a pas encore connu un dénouement définitif.

2. Une société de recouvrement de créances mandatée par l'ATL, depuis 2008, pour procéder au recouvrement d'un lot de créances radiées a enclenché en date du 10 avril 2017 une procédure arbitrale auprès du Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis suite à un litige opposant les deux parties au sujet des modalités de rémunération de la première. Outre le paiement d'un solde arrêté par expertise judiciaire à 18.801 DT, la société de recouvrement réclame d'autres sommes, contestées sur le fond par l'ATL, au titre de divers frais, commissions, honoraires, pénalités de retard et indemnités.

L'issue finale de cette procédure arbitrale ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision pour risque n'a été constituée.

Note 44. Engagements hors bilan :

44.1. Autres engagements donnés :

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	15 422 860	16 379 900	15 467 289
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	9 584 728	3 733 868	3 325 664
Total	25 007 588	20 113 768	18 792 953

44.1. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 45. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers intermédiaires ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 août 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.5.6. Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018



F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG
Les jardins du Lac - Lac II
Tel : +216 71 194 344
Fax : +216 71 194 320
Email : mzammouri@kpmg.com



02, Rue 7299 - El Menzeh 9A - El Manar II
- 1013 Tunis
Tél. +216 71 880 933
Fax. +216 71 872 115
Email : cmc@hexabyte.tn

ARAB TUNISIAN LEASE **Avis des Commissaires aux Comptes sur** **Les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2018**

1- En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'ArabTunisianLease couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 et faisant apparaître un total des capitaux propres de 76 459 Mille Dinars y compris un résultat bénéficiaire de 1 608 Mille Dinars.

Responsabilité de la direction pour les états financiers intermédiaires

2- L'élaboration des états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ARAB TUNISIAN LEASE ». Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

3- Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Avis sur les états financiers semestriels

4- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « ARAB TUNISIAN LEASE » au 30 Juin 2018, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Tunis, le 31 Août 2018

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

A blue ink signature, appearing to be 'Moncef', written in a cursive style.

Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA

A blue ink signature, appearing to be 'Chérif', written in a cursive style with a prominent horizontal stroke.

4.5.7. Notes complémentaires relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018

- **Note complémentaire portant sur l'effet des changements dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire :**

A la date d'arrêt des états financiers intermédiaires, l'ATL n'a pas effectué des opérations touchant à la structure de l'entreprise telle que des regroupements, des acquisitions, des cessions de filiale, des investissements à long terme, restructurations ou abandons d'activité.

- **Note complémentaire portant sur les événements postérieurs à l'arrêt des états financiers, survenus entre la date de clôture des états financiers jusqu'à la date d'aujourd'hui :**

L'ATL fait l'objet actuellement d'un contrôle fiscal pour la période 2014-2017. La notification du contrôle approfondie a été envoyée le 22/06/2018.

A cette date, on n'est pas en mesure de déterminer l'impact du contrôle fiscal. Toutefois, la société a constitué une provision pour risques et charges de 1MD pour couvrir le risque fiscal.

- **Note complémentaire à l'état de résultat analysant les variations importantes enregistrées au 30/06/2018 par rapport au 30/06/2017 des rubriques suivantes :**

- **Intérêts et revenus assimilés :** Cette rubrique a augmenté de 16% par rapport à fin juin 2017 suite à l'augmentation significative de l'encours productif desdits intérêts passant de 519 MD à fin juin 2017 à 624 MD à fin juin 2018 ;
- **Dotation aux provisions et résultats des créances radiées :** La variation de la rubrique « Dotation aux provisions et résultats des créances radiées » provient essentiellement de l'augmentation de la « Dotation aux provisions des créances de leasing » pour 2 376 541 DT passant de 3 238 417 DT au 30/06/2017 à 5 614 958 DT au 30/06/2018 en couverture des créances nouvellement classées et des aggravations de classes ;
- **Autres gains ordinaires :** Variation due à une plus-value sur cession de quatre voitures de l'ATL d'un montant de 100 200 DT.

4.5.8. Notes explicatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018

- **Note explicative de note 2 « Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires » :**

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé à la baisse la provision collective au 30/06/2018, à base de portefeuille estimée, au 31 décembre 2017, à 3 191 367 DT »

Au 30/06/2018, la provision collective fait ressortir une reprise par rapport au stock de provision au 31/12/2017.

4.5.9. Notes rectificatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018

- Etat de flux de trésorerie rectificatif

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au 30 juin 2018
Montants exprimés en dinars

		Au 30 Juin		Au 31 décembre 2017
	Notes	2018	2017	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Encaissements provenant des clients de leasing		191 173 750	163 545 867	344 689 536
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		-198 506 195	-167 819 472	-362 801 115
Encaissements autres que leasing	28	93 057	312 001	516 809
Décaissements autres que leasing		-2 246 525	-2 466 369	-5 065 310
Décaissements au personnel		-1 810 876	-1 620 607	-4 249 010
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		-3 879 612	-5 009 291	-7 828 309
Acquisition/Cession de placements à court terme		14 500 000	-	-14 500 000
Intérêts perçus	29	111 010	123 956	747 406
Intérêts payés	30	-22 510 691	-17 090 524	-27 756 615
Impôts sur le résultat payés	31	-3 027 257	-759 899	-2 773 807
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		-26 103 339	-30 784 338	-79 020 415
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Dividendes reçus sur placements à long terme	32	0	4 724	185 916
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	33	35 261	132 679	206 033
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	34	-2 020 000	-2 000 000	-5 000 000
Encaissement provenant de la cession de placement à long terme	35	319 370	859 200	968 470
Décaissement sur acquisition d'immobilisations propres	36	-95 446	-513 576	-1 065 512
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	37	143 609	130 288	202 617
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) L'activité d'investissement		-1 617 206	-1 386 685	-4 502 476
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes versés	38	-6 249 951	-5 999 947	-5 999 947
Encaissements provenant des emprunts	39	80 658 000	135 043 285	172 593 285
Remboursement des emprunts	40	-41 226 079	-86 457 297	-85 756 760
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		33 181 969	42 586 041	80 836 578
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		5 461 424	10 415 016	-2 686 311
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		8 805 046	11 491 357	11 491 357
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	41	14 266 470	21 906 373	8 805 046

- Note rectificative de la note 8.2 « Analyse et classification des créances sur la clientèle » :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	502 824 922	93 527 426	7 053 293	1 082 666	19 582 657	623 050 965	52 239 796
Impayés	3 716 921	10 454 073	1 978 373	906 131	26 571 452	43 626 949	2 346 293
Créances- assurance matériel en leasing	103 135	2 945	0	0	1 401	107 481	351
Créances- factures à établir	448 853	84 093	6 085	0	2 39 843	778 874	38 337
Valeurs à l'encaissement	610	0	0	0	473	1 083	0
Intérêts échus différés	-2 505 812	-4 70 520	-42 108	-6 639	-82 119	-3 106 999	155 941
Contrats en instance de mise en force	2 365 589	0	0	0	0	2 365 589	0
CREANCES LEASING	506 954 218	103 598 217	8 975 645	1 982 158	46 113 707	667 623 942	34 780 718
Avances reçues ^(*)	-7 678 174	-29	0	0	-158 567	-7 816 769	-242 659
ENCOURS GLOBAL ^(**)	499 276 044	103 598 188	8 975 645	1 982 158	45 975 140	659 807 173	34 538 079
ENGAGEMENTS HORS BILAN	38 857 469	492 010	39 627	0	89 000	39 478 106	1 739 400
TOTAL ENGAGEMENTS	538 133 513	104 090 198	9 015 272	1 982 158	46 064 140	699 285 279	36 277 479
Produits réservés	0	0	-261 425	-96 928	-4 611 985	-4 970 338	-649 716
Provisions à base individuelle	0	-656 259	-463 616	-253 127	-31 478 379	-32 851 381	-2 253 597
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013 21)	0	0	0	0	74 853	74 853	0
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	0	-656 259	-725 041	-350 055	-36 165 217	-37 896 572	-2 903 313
Provisions à base collective	-2 670 377	-520 990	0	0	0	-3 191 367	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	-2 670 377	-520 990	0	0	0	-3 191 367	
ENGAGEMENTS NETS	535 463 136	102 912 949	8 290 231	1 632 103	9 898 923	658 197 340	
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			1,36%	0,30%	6,97%		
			8,63%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			8,04%	17,66%	78,51%		
			65,26%				

Le ratio des actifs performants s'établit au 30 Juin 2018 à 8,63% contre 10,15% au 30 Juin 2017. Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 30 Juin 2018 à 65,26% contre 57,24% au 30 Juin 2017 et 65,77% au 31 Décembre 2017.

- **Note rectificative de la note 10 « Immobilisations corporelles » :**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250			14 250					14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806			4 315 806	1 325 745	46 876		1 372 621	2 943 185
Matériel de transport ^(*)	20,0%	1 920 789		129 000	1 791 789	590 522	16 342		606 864	1 184 925
Equipements de bureau	10,0%	548 766	27 406		576 172	399 608	12 394		412 003	164 169
Matériel informatique	33,3%	728 538	27 503		756 041	605 410	45 505		650 915	105 126
Installations générales	10,0%	1 248 736	62 024		1 310 759	657 190	45 077		702 267	608 492
Immobilisations en cours	-	9 900		8 400	1 500					1 500
TOTAUX		8 786 785	116 933	137 399	8 766 317	3 578 476	166 194	0	3 744 670	5 021 647

- **Note rectificative de la note 20 « Produits des placements » :**

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Revenus des placements à court terme (1)	49 198	(111)	491 850
Revenus des certificats de dépôt	49 198		491 846
Gains/pertes latent(e)s sur titres OPCVM	-	(23)	92
Reprise de gains latents sur titres OPCVM	-	(88)	(88)
Gains sur cession de titres OPCVM	-	-	-
Revenus des placements à long terme (2)	227 569	258 965	339 348
Dividendes	153 000	185 916	185 916
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	54 569	50 499	122 754
Intérêts sur obligations	0	3 050	5 679
Jetons de présence	20 000	19 500	25 000
Revenus de placements liés à une modification comptable	-	-	-
Total (1) + (2)	275 767	258 853	831 198

- **Note rectificative de la note 25 « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » :**

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Coût du risque (1)	5 614 958	3 177 337	2 021 406
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 614 958	6 351 858	7 193 567
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	0	(3 113 441)	(5 111 082)
- Récupération de créances passées en pertes	0	(61 079)	(61 079)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(1 204)	23 095	136 166
+ Dotations	0	24 015	138 811
- Reprises	(1 204)	(919)	(2 645)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	0	130 000	398 803
+ Dotations (Cf. note 43.1)	0	130 000	398 803
- Reprises	-	-	-
Total (1) + (2) + (3)	5 613 754	3 330 433	2 556 375

- **Note rectificative de la note 38 « Dividendes versés » :**

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Détachement de dividendes	6 250 000	6 000 000	6 000 000
- Dividendes non versés	(49)	(53)	(53)
Total	6 249 951	5 999 947	5 999 947

- **Note rectificative de la note 41 « Trésorerie » :**

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Avoirs en banques	14 274 623	21 885 684	8 860 421
- Découverts bancaires	(31 621)	(1 695)	(77 211)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	285	79
+ Avoirs en caisse	18 148	17 179	16 516
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	5 241	4 920	5 241
Total	14 266 470	21 906 373	8 805 046

4.6. Analyse de la situation financière de l'ATL au 30/06/2018

4.6.1. Engagements financiers au 30/06/2018

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	25 007 588	Banques				
* Autres garanties						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)	35 500 000	Banques				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature	14 729 960	Clients				
Total	75 237 548					
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	25 007 588	Banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	22 850 542	Clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	108 781 077	Clients				
Total	156 639 207					
3- Engagements réciproques						
* Emprunts obtenus non encore encaissés						
* Crédit consenti non encore versé	24 748 147	Clients				
* Opération de portage	217 244	Investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total	24 965 390					

4.6.2. Encours des crédits contractés par ATL au 30/06/2018

- Emprunts obligataires au 30/06/2018

Emprunt	Encours (en DT)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance
EO ATL 2008-2-1	200 000	7%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2014	22/08/2018
EO ATL 2008-2-2	2 800 000	TMM+1,5%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2014	22/08/2018
EO ATL 2011-1	6 000 000	6,25%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/02/2015	13/02/2019
EO ATL 2013-1-1	11 920 000	6,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2016	22/04/2020
EO ATL 2013-1-2	80 000	TMM +1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2016	22/04/2020
EO ATL 2013-2-1	15 600 000	7,20%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2016	15/11/2020
EO ATL 2013-2-2	6 000 000	TMM +1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2016	15/11/2020
EO ATL 2014-1-1	4 000 000	7,30%	annuel constant, 5 ans	17/03/2015	17/03/2019
EO ATL 2014-2-1	1 314 000	7,20%	annuel constant, 5 ans	19/05/2015	19/05/2019
EO ATL 2014-2-2	800 000	TMM+1,9%	annuel constant, 5 ans	19/05/2015	19/05/2019
EO ATL 2014-2-3	5 658 000	7,35%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	19/05/2017	19/05/2021
EO ATL 2014-3-1	7 968 000	7,60%	annuel constant, 5 ans	09/02/2016	09/02/2020
EO ATL 2014-3-3	16 064 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	09/02/2018	09/02/2022
EO ATL 2015-1-1	1 500 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-2	3 600 000	TMM+2,3%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-3	31 500 000	7,85%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/07/2018	13/07/2022
EO ATL 2015-2-1	6 720 000	7,50%	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-2	1 710 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-3	25 950 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/02/2019	25/02/2023
EO ATL 2016-1-1	5 580 000	7,50%	annuel constant, 5 ans	27/06/2017	27/06/2021
EO ATL 2016-1-2	20 700 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	27/06/2019	27/06/2023
EO ATL 2017-1-1	8 363 200	7,55%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022
EO ATL 2017-1-2	4 000 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022
EO ATL 2017-1-3	34 546 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/03/2020	15/03/2024
EO ATL Subordonné 2017	20 000 000	7,90%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	16/10/2021	16/10/2025
EO ATL 2017-2-1	3 150 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023
EO ATL 2017-2-2	3 750 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023
EO ATL 2017-2-3	10 900 000	7,95%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	02/03/2021	02/03/2025
EO ATL 2018-1-1	5 781 000	8,30%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023
EO ATL 2018-1-2	15 378 500	TMM +2,2%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023
EO ATL 2018-1-3	4 251 000	8,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	17/07/2021	17/07/2025
Total	285 783 700				

- **Emprunts bancaires au 30/06/2018**

(mD)

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 30/06/2018
BNA	TMM + 2,5%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	31/05/2017	28/02/2022	10650
ATB	TMM + 2,3%	semestriel, amortissement constant, 5 ans	30/11/2017	31/05/2022	5400
Tunisie Leasing 2016	9%	mensuel annuité constante, 3 ans	25/03/2016	25/03/2019	132
BARAKA BANK ISLQ	6,30%	semestriel, Amort constant 3 ans	15/03/2017	15/09/2019	2 616
BARAKA BANK	8,79%	Crédit Court Terme	06/04/2018	06/07/2018	5 000
BARAKA BANK	8,79%	Crédit Court Terme	10/04/2018	10/07/2018	5 000
BARAKA BANK	8,79%	Crédit Court Terme	11/04/2018	11/07/2018	5 000
BARAKA BANK	9,25%	Crédit Court Terme	08/05/2018	08/08/2018	10 000
BARAKA BANK	9,25%	Crédit Court Terme	08/05/2018	08/08/2018	7 000
BARAKA BANK	9,25%	Crédit Court Terme	20/05/2018	20/08/2018	5 000
BARAKA BANK	9,25%	Crédit Court Terme	20/05/2018	20/08/2018	2 700
BARAKA BANK	9,25%	Crédit Court Terme	20/05/2018	20/08/2018	3 000
BARAKA BANK	9,14%	Crédit Court Terme	06/06/2018	06/09/2018	5 000
BARAKA BANK	9,14%	Crédit Court Terme	12/06/2018	12/09/2018	5 000
BARAKA BANK	9,14%	Crédit Court Terme	12/06/2018	12/09/2018	4 000
BARAKA BANK	9,14%	Crédit Court Terme	14/06/2018	14/09/2018	3 300
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	02/04/2018	24/09/2018	2 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	07/05/2018	24/09/2018	3 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	16/05/2018	24/10/2018	4 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	28/05/2018	24/10/2018	2 500
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	18/06/2018	22/08/2018	1 500
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	18/06/2018	24/10/2018	1 500
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	20/06/2018	22/11/2018	2 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	29/06/2018	22/11/2018	2 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	13/02/2018	23/07/2018	2 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	19/02/2018	23/07/2018	2 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	01/03/2018	23/07/2018	4 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	13/03/2018	22/08/2018	3 500
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	28/03/2018	22/08/2018	3 000
CITI BANK	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	30/03/2018	24/09/2018	2 500
ZITOUNA	8,25%	Crédit Court Terme	15/05/2018	15/08/2018	5 000
ZITOUNA	8,25%	Crédit Court Terme	15/05/2018	15/08/2018	5 000
ZITOUNA	8,25%	Crédit Court Terme	12/06/2018	12/09/2018	3 000
ABC	TMM+ 2%	Crédit Court Terme	17/04/2018	17/07/2018	4 000
ABC	TMM+ 2,25%	Crédit Court Terme	21/05/2018	21/11/2018	5 000
ABC	TMM+ 2,25%	Crédit Court Terme	14/06/2018	14/12/2018	5 000
Total					141 298

- **Emprunts extérieurs au 30/06/2018**

					(mD)
Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 30/06/2018
SANAD FUND	3,800%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 6 mois de grâce	05/04/2016	05/10/2020	7 952
SANAD FUND	3,500%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 6 mois de grâce	05/07/2018	05/07/2022	31 383
GGF	3,450%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 18 mois de grâce	15/06/2019	15/06/2024	21 968
BEI	0,290%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	02/08/2019	02/02/2024	15 691
BEI	0,255%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	16/12/2019	16/06/2024	23 795
BAD 2013	4,700%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2013	15/05/2023	3 412
BIRD 2013	4,100%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/05/2013	15/11/2022	5 143
BIRD 2015	TMM +1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2016	15/07/2027	6 000
BIRD 2015	TMM +1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	11/01/2018	15/07/2029	3 000
Total					118 344

4.6.3. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30 Juin 2018

(en dinars)

Produits	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017	Charges	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017	Soldes	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Revenus de Leasing	30 047 912	26 162 174	54 919 075	Charges financières nettes	-19 003 644	-14 871 816	-31 872 385				
Intérêts de retard	920 086	1 069 311	2 807 302								
Variation des produits réservés	-754 741	-1 190 978	-1 098 306								
Autres produits sur opérations de leasing	1 434 765	1 050 689	2 435 030								
Autres produits d'exploitation	177 700	284 229	478 284								
Produits d'exploitation	31 825 722	27 375 425	59 541 385	Total des charges nettes financières	-19 003 644	-14 871 816	-31 872 385	Marge commerciale	12 822 078	12 503 609	27 669 000
Marges commerciale (PNB)	12 822 078	12 503 609	27 669 000	Charges de personnel	-3 405 881	-3 186 709	-6 310 241				
Produits des placements	275 767	258 853	831 198	Autres charges d'exploitation	-1 568 310	-1 577 067	-3 198 262				
Sous Total	13 097 845	12 762 462	28 500 198	Sous Total	-4 974 191	-4 763 776	-9 508 503	Excédent Brut d'Exploitation	8 123 654	7 998 686	18 991 695
Excédent Brut d'Exploitation	8 123 654	7 998 686	18 991 695	Dotations aux amortissements	-332 187	-293 225	-616 821				
Reprise sur provisions sur créances		3 113 441	5 111 082	Dotations aux provisions sur créances	-5 614 958	-6 351 858	-7 193 567				
Reprise sur provisions sur titres		333 052	866 628	Dotations aux provisions sur titres		-135 779	-1 366 755				
Reprise sur provisions sur risques	1 204	919	2 645	Dotations aux provisions sur risques divers		-154 015	-537 614				
Récupération de créances passées en pertes		61 079	61 079	Pertes sur créances radiées							
Reprise de provisions suite à la radiation de créances				Autres pertes ordinaires	-11 049	-5 831	-5 993				
Annulation de produits réservés sur créances radiées				Impôt sur les sociétés	-757 885	-1 621 889	-4 232 128				
Autres produits ordinaires	199 015	107 563	179 481								
Sous total	8 323 873	11 614 740	25 212 610	Sous Total	-6 716 079	-8 562 597	-13 952 878	Résultat des activités ordinaires	1 607 793	3 052 143	11 259 732
Résultat des activités ordinaires après impôt	1 607 793	3 052 143	11 259 732	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires			-604 590				
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification							
Total	1 607 793	3 052 143	11 259 732	Total	0	0	-604 590	Résultat net de l'exercice	1 607 793	3 052 143	10 655 143

4.6.4. Tableau de mouvement des capitaux propres au 30/06/2018

(en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves spéciales	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	1 507 474	6 000 000	286 662	10 655 143	81 101 561
Réaffectation de réserves en résultats reportés				-948 470			948 470		0
Affectations décidées par l'AGO du 30/04/2018				5 000 000			-594 857	-4 405 143	0
Dividendes décidés par l'AGO du 30/04/2018								-6 250 000	-6 250 000
Résultat net au 30/06/2018								1 607 793	1 607 793
Solde au 30/06/2018	25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 813	1 507 474	6 000 000	640 275	1 607 793	76 459 354

4.6.5. Evolution des produits nets de leasing et du résultat d'exploitation

(en Dinars)	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17
Revenus de Leasing	30 213 255	26 040 507	56 628 070
Produits nets de leasing	12 920 144	12 478 233	28 021 913
Résultat d'exploitation	2 177 712	4 572 301	15 318 372
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat d'exploitation par action	0,087	0,183	0,613
Produits nets par action	0,517	0,499	1,121

4.6.6. Evolution du bénéfice net

	2017	2016	2015
Bénéfice avant impôt (en Dinars)	2 365 678	4 674 033	15 491 860
Bénéfice net d'impôt (en Dinars)	1 607 793	3 052 143	10 655 143
Capital social (en Dinars)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Bénéfice par action avant impôt (en Dinars)	0,095	0,187	0,620
Bénéfice par action net d'impôt (en Dinars)	0,064	0,122	0,426
Bénéfice avant impôt / Capital social	9,5%	18,7%	62,0%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	6,4%	12,2%	42,6%

4.6.7. Evolution de la marge brute d'autofinancement

(en Dinars)	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17
Bénéfice net	1 607 793	3 052 143	10 655 143
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	332 187	293 225	616 821
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	5 613 754	3 330 433	2 556 375
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres		-197 273	500 127
Marge brute d'autofinancement	7 553 734	6 478 528	14 328 466

4.6.8. Indicateurs de gestion et Ratios

- Indicateurs de gestion

(en Dinars)	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17
Résultat net de la période (1)	1 607 793	3 052 143	10 655 143
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme	645 883 651	556 266 691	620 106 966
Fonds propres (avant résultat net) (3)	74 851 561	70 446 419	70 446 418
Capitaux propres avant affectation	76 459 354	73 498 562	81 101 561
Créances issues d'opérations de leasing	626 536 004	540 833 842	602 479 257
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	699 285 279	602 536 563	658 932 545
Créances classées (4)	57 061 569	57 452 686	46 934 312
Produits réservés (5)	4 970 338	4 308 267	4 215 596
Total Provisions clients (y compris provisions collectives)	36 117 601	31 658 575	30 502 644
Emprunts et ressources spéciales (7)	554 667 058	462 939 796	512 129 402
Charges financières	19 003 644	14 871 816	31 872 385
Charges du personnel	3 405 881	3 186 709	6 310 241
Autres charges d'exploitation	1 568 310	1 577 067	3 198 262
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	332 187	293 225	616 821
Total charges d'exploitation* (8)	5 306 378	5 057 001	10 125 324
Produits nets (9)	12 920 144	12 478 233	28 021 913
Total brut des créances (10)	659 807 173	566 040 908	633 211 084
Total bilan (11)	691 214 968	593 990 027	668 026 646
Total des produits de Leasing	31 648 021	27 091 196	59 063 099
Dettes envers la clientèle	7 816 769	10 759 776	3 986 412
Placements à long terme	19 347 647	15 432 849	17 627 709

* charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées

- Ratios propres aux sociétés de leasing

	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17
Fonds propres / Engagements	10,7%	11,7%	10,7%
Taux de créances classées	8,6%	10,1%	7,4%
Ratio de couverture des créances classées	65,3%	57,2%	65,8%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme)	8,8%	10,3%	7,6%
Ratio des fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT	13,5%	12,2%	14,2%

- Ratios de structure

	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	11,1%	12,4%	12,1%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	80,2%	77,9%	76,7%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	90,6%	91,1%	90,2%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances issues d'opérations de leasing	89,8%	87,6%	85,7%

- ***Ratios de gestion***

	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17
Charges du personnel / Produits nets	26,4%	25,5%	22,5%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	17,3%	17,7%	39,8%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation / Produits nets)	41,1%	40,5%	36,1%

- ***Ratios de rentabilité***

	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17
ROE (Résultat net / Fonds propres avant résultat)	2,1%	4,3%	15,1%
ROA (Résultat net / Total Bilan)	0,2%	0,5%	1,6%
Résultat net / Produits nets	12,4%	24,5%	38,0%
Total produits de Leasing / Créances issues d'opérations de leasing	5,1%	5,0%	9,8%
Produits nets / Total Bilan	1,9%	2,1%	4,2%

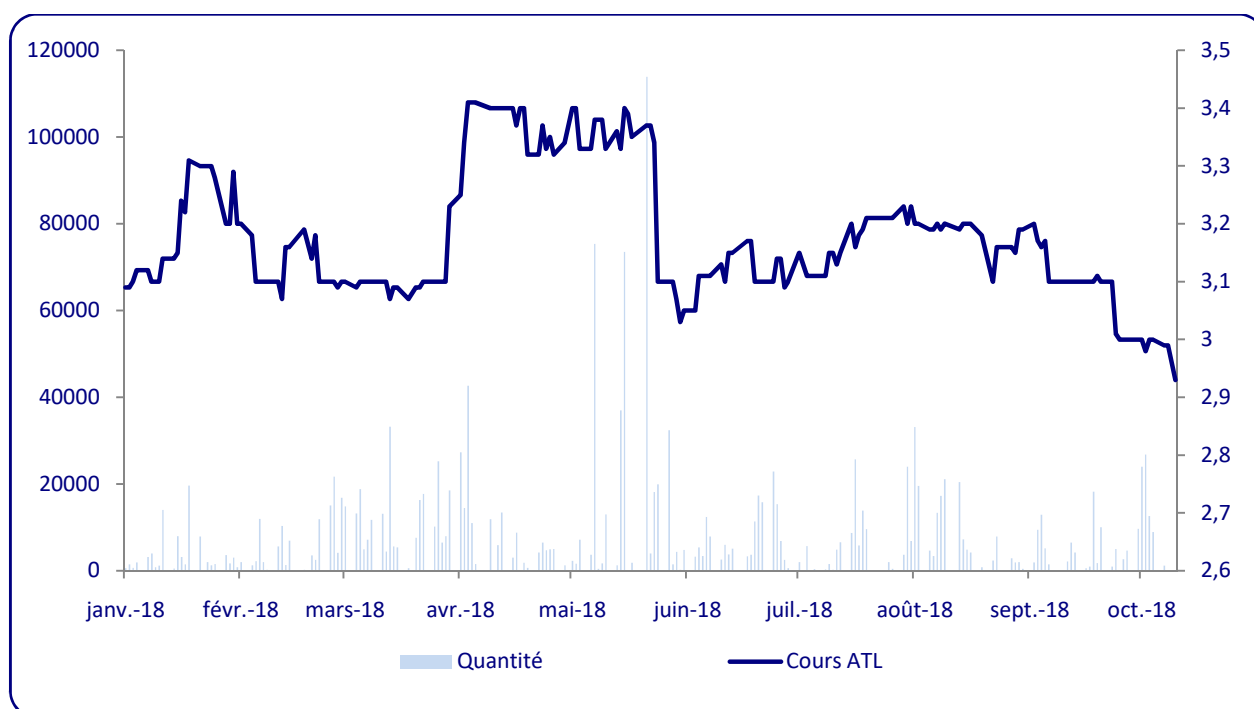
4.7. Comportement boursier de l'action ATL

En 2017, le titre ATL a affiché une performance de 10,6%. Cette croissance s'est poursuivie en 2018 avec un gain de +5,2% depuis le début de 2018.

En 2017, le titre ATL a oscillé entre 2,840D et 3,360D avec des quantités traitées de 908 058, soit un taux de rotation de 3,6%.

	2015	2016	2017	30/09/2018
Nombre de titres admis	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Cours fin de période	2,840	3,010	3,090	3,000
Capitalisation boursière	71 000 000	75 250 000	77 250 000	75 000 000
Nombre de titres traités	1 659 714	1 300 000	908 058	1 562 672
Rendement de la période	12,6%	10,5%	10,6%	5,2%
Valeur comptable nette	2,957	3,058	3,244	
Cours plus haut	2,920	3,230	3,360	3,440
Cours plus bas	2,540	2,800	2,840	2,970
Bénéfice par action	0,261	0,320	0,426	-
Dividende par action	0,220	0,240	0,250	-
Date de distribution	20/06/2016	05/06/2017	25/05/2018	-
PER	10,9	9,4	7,3	-
Dividend Yield	7,7%	8,0%	8,1%	-
Taux de rotation	6,6%	5,2%	3,6%	6,3%

Evolution du cours de l'ATL



Chapitre 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Conseil d'Administration

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres*	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Ferid ABBES	Président	Lui même	2018 - 2020	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Abdelwehad GOUIDER	2018 - 2020	Tunis
Mme.Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Riadh HAJJEJ	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Lassad JAZIRI	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2018 - 2020	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Sayah DHAOU	2018 - 2020	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kaies Marrakchi	2018 - 2020	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Ahmed BEN MOULEHOM	2018 - 2020	Tunis
Mme. Arbia ALAYA	Membre mandaté par la BNA	Lui même	2018 - 2020	Tunis
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Membre indépendant	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Mohamed Hédi DRIDI	Membre indépendant	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Ammar TLILI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2018 - 2020	Tunis

*Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/04/2018

5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Slimene BETTAIEB	Directeur Général*	Depuis 2017	Tunis
M. Zouheir TANBOURA	Directeur Général Adjoint	Depuis 2000	Tunis

*Nommé par le Conseil d'Administration du 10/04/2017 en qualité de Directeur Général

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années

Membre	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Ferid ABBES	Président Directeur Général de la SETCAR
M. Slimene BETTAIEB	Néant
M. Abdelwehad GOUIDER	Directeur Général Adjoint de l'ATB
Mme. Maha Najjar TAJINA	Directrice à l'ATB
M. Riadh HAJJEJ	Directeur chargé du département « Audit interne et inspection »
M. Lassad JAZIRI	Responsable du pôle financier de l'ATB
M. Sayah DHAOU	Directeur Central des Affaires Juridiques et du Recouvrement à l'ATB
M. Kaies Marrakchi	Directeur à la société ENNAKL
M. Ahmed BEN MOULEHOM	Directeur chargé du pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la performance
Mme. Arbia ALAYA	Directeur chargé de la direction centrale des projets de transformation du système d'information
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Directrice générale de la BTE
M. Mohamed Hédi DRIDI	Consultant indépendant dans le développement, la restructuration et la mise à niveau d'unités dans divers secteurs
M. Ammar TLILI	Directeur Général Adjoint à la BNA jusqu'au 30/06/2017
M. Zouheir TANBOURA	Néant

5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Ferid ABBES	SETCAR - ATB
M. Slimene BETTAIEB*	SICAR Invest
M. Abdelwehad GOUIDER	Président du CA de la SARI - Président du CA de la CODIS
Mme. Maha Najjar TAJINA	ATD SICAR
M. Riadh HAJJEJ	Néant
M. Lassad JAZIRI	Néant
M. Sayah DHAOU	Union de factoring
M. Kaies Marrakchi	Néant
M. Ahmed BEN MOULEHOM	AMI – SICAF Participations BNA – Agro services - IBS
Mme. Arbia ALAYA	CRAMA – TUNISAVIA -
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Néant
M. Mohamed Hédi DRIDI	Néant
M. Ammar TLILI	Néant
M. Zouheir TANBOURA	SARI

**en tant que représentant permanent de l'ATL*

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Arab Tunisian Bank	M. Abdelwehad GOUIDER	Directeur Général Adjoint de l'ATB
Société ENNAKL	M. Kaies Marrakchi	Directeur à ENNAKL
BNA	M. Ahmed BEN MOULEHOM	Directeur chargé du pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la performance
ATI-SICAF	M. Sayah DHAOU	Directeur Central des Affaires Juridiques et du Recouvrement à l'ATB

5.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2017

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de M. Slimane BETTAIEB (Président Directeur Général jusqu'au 23 mai 2017 et Directeur Général à partir du 24 mai 2017), a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G (Jusqu'au 23/05/2017) D.G (A partir du 24/05/2017)		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	422 792	203 077	311 105	137 658
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	55 354	-
TOTAL	422 792	203 077	366 459	137 658

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

5.3. Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
La Générale d'Audit et Conseil Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Chiheb GHANMI	9, Place Ibn Hafs, 1002 Mutuelleville - Tunis Tél : 71 228 259 Fax : 71 282 730	2015-2017
Financial Auditing & Consulting Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Mohamed Neji HERGLI	22 bis, avenue Mongi Slim – 2087 El Menzah V - Tunis Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215	2015-2017
FMBZ KPMG Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	Immeuble KPMG Les jardins du lac – LAC II Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320	2018-2020*
Cabinet CMC – DFK International Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 El Menzah 9A El Manar II 1013 Tunis Tél : 71 880 933 Fax : 71 872 115	2018-2020*

**Désigné par l'AGO du 30/04/2018 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2020*

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil et/ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

- La société **ENNAKL** a réalisé un chiffre d'affaires de 26 720 556 DT avec l'ATL relatif à l'acquisition de biens donnés en leasing.
- La mise en force de 4 conventions de crédit-bail conclues avec des sociétés apparentées au Président du Conseil d'Administration de l'ATL selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Date de mise en force	Financement (en DT)	Maturité (en Mois)	Taux d'intérêt	Valeur résiduelle (en DT)
Société Hôtelière Port Prince S.A.	20/04/2017	56 881	48	9,00%	1
Société SETCAR	20/04/2017	51 001	36	9,50%	1
Société SETCAR	20/08/2017	48 451	36	9,50%	1
Compagnie Générale de Métallurgie	20/09/2017	29 180	36	9,50%	1

- L'ATL a acquis en 2017, des véhicules neufs vendus par la société **ENNAKL**. Lesdits véhicule, figurant parmi les immobilisations corporelles propres de la société ont été acquis pour la somme de 196 358DT hors taxes.

Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et Orientations

6.1.1. Evolution récente

L'ATL affiche au terme du troisième trimestre 2018, une régression de 9,6% de ses approbations à 261,4MD contre 289,1MD à la même date en 2017. Cette régression est essentiellement due à la baisse des approbations à l'industrie -48,9% et celles au services et commerce -14,1%, qui se sont établies respectivement à 23,3MD et 121,1MD.

Les mises en force de la société ont observé au terme de cette période une légère baisse (-6,6%) en s'établissant à 246,7MD, contre 264,0MD à la même période en 2017.

Le total des engagements s'est vu progressé de 9,4% à 669,6MD contre 611,9MD à la même date de 2017, avec une hausse de 10,0% des engagements courants à 615,9MD et 3,2% pour les engagements classés à 53,7MD.

6.1.2. Orientations

L'ATL a adhéré à la politique adoptée par les instances réglementaires en matière de couverture du risque qui consiste à atteindre un taux de couverture des créances classées de 70% au terme de l'année 2018 et à le maintenir ultérieurement.

Pour la période allant de 2018 à 2022, l'objectif retenu est de maintenir un taux de croissance moyen de 5%, tout en assurant une meilleure qualité du portefeuille client (taux des actifs accrochés dans la limite de 8% et taux de couverture d'au moins 70%).

6.2. Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de la période 2018-2022 de l'ATL ont été élaborés sur la base des états financiers certifiés relatifs à l'exercice 2017. Les hypothèses sous jacentes et les prévisions ont été approuvées par le conseil d'administration du 28/08/2018.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.1. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2017 - 2022 par rapport aux informations prévisionnelles 2018 - 2022

Mises en force

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mises en force (prévision initiale)	295,0	309,8	325,2	341,5	358,6	376,5
Mises en force (réalisées ou mises à jour)	350,0	325,0	357,5	393,3	432,6	475,8
Ecart	18,6%	4,9%	9,9%	15,2%	20,6%	26,4%
Commentaire	Les prévisions de 2017 ont été dépassées. L'objectif étant de conserver une part de marché raisonnable		L'activité prévisionnelle a été revue avec des taux de croissance modérés compte tenu de la conjoncture actuelle.			

Marges financières et préloyers :

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Marges financières & préloyers (prévision initiale)	55 590	62 792	69 527	73 937	75 786	78 352
Marges financières & préloyers (réalisés ou mis à jour)	54 919	62 944	71 132	82 055	92 996	102 243
Ecart	-1,2%	0,2%	2,3%	11,0%	22,7%	30,5%
Commentaire	Les prévisions de 2017 ont été quasiment atteintes.		Les revenus ont été actualisés compte tenu de la revue du niveau des encours des emplois leasing à fin 2017 qui ont largement dépassé les prévisions initiales			

Intérêts de retard :

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Intérêts de retard (prévision initiale)	2 417	2 538	2 665	2 798	2 938	3 085
Intérêts de retard (réalisés ou mis à jour)	2 807	2 948	3 095	3 250	3 412	3 583
Ecart	16,1%	16,1%	16,1%	16,1%	16,1%	16,1%
Commentaire	Les réalisations ont dépassé les prévisions initiales de 16% suite à un effort de recouvrement des intérêts de retards		Les intérêts de retard prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations			

Variation des produits réservés :

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Variation des produits réservés (prévision initiale)	(531)	(507)	(527)	(440)	(274)	(281)
Variation des produits réservés (réalisée ou mise à jour)	(1 098)	(1 209)	(1 324)	(1 451)	(1 574)	(1 681)
Ecart	106,7%	138,4%	151,3%	229,9%	473,6%	498,7%
Commentaire	Cette rubrique a accusé une hausse de 106,7% par rapport aux prévisions initiales suite à un dépassement des encours des emplois de leasing à fin 2017, par rapport aux prévisions initiales		La variation prévisionnelle des agios réservés a été actualisée compte tenu de l'évolution prévisionnelle du portefeuille client			

Autres produits sur opérations de leasing :

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres produits sur opérations de leasing (prévision initiale)	1 748	1 835	1 927	2 023	2 124	2 231
Autres produits sur opérations de leasing (réalisés ou mis à jour)	2 435	2 557	2 685	2 819	2 960	3 108
Ecart	39,3%	39,3%	39,3%	39,3%	39,3%	39,3%
Commentaire	Cette rubrique a enregistré une augmentation par rapport aux prévisions initiales de 39,3% suite à au dépassement des prévisions initiales en terme de mises en force		Les prévisions pour les autres produits sur opérations de leasing ont été actualisées compte tenu des réalisations			

Autres produits d'exploitation :

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres produits d'exploitation (prévision initiale)	289	305	322	339	358	378
Autres produits d'exploitation (réalisés ou mis à jour)	478	441	463	486	511	536
Ecart	65,4%	44,6%	43,9%	43,3%	42,6%	41,9%
Commentaire	Les autres produits d'exploitation ont dépassé les prévisions initiales de 65,4% expliqué par un dépassement des ristournes sur contrats d'assurance qui est lié à l'accroissement du niveau d'activité		Les autres produits d'exploitation prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations, et ce abstraction faite des remboursements de sinistres sur immobilisations propres			

Refinancement :

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Refinancement net des remboursements d'emprunts (prévision initiale)	49 614	49 142	32 380	9 989	-164	11 192
Refinancement net des remboursements d'emprunts (réalisé ou mis à jour)	86 837	39 050	33 468	59 614	55 442	47 648
Ecart	75,0%	-20,5%	3,4%	496,8%	-33906,3%	325,7%
Commentaire	Le refinancement net des remboursements de 2017 a dépassé les prévisions de 75% suite au dépassement du niveau d'activité prévisionnel		Les besoins prévisionnels de refinancement ont été ajustés compte tenu de la revue du niveau d'activité			

Charges financières nettes :

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges financières nettes (prévision initiale)	(30 987)	(35 721)	(39 384)	(41 513)	(42 240)	(42 870)
Charges financières nettes (réalisés ou mis à jour)	(31 872)	(38 912)	(45 780)	(53 421)	(61 996)	(69 448)
Ecart	2,9%	8,9%	16,2%	28,7%	46,8%	62,0%
Commentaire	En raison de la hausse du volume du refinancement, la charge d'intérêts a accusé une augmentation de 2,9% par rapport aux prévisions initiales		La charge d'intérêts prévisionnelle a été actualisée compte tenu des réalisations			

Produits de placement :

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de placement (prévision initiale)	597	610	620	628	635	639
Produits de placement (réalisés ou mis à jour)	831	273	700	923	878	924
Ecart	39,2%	-55,2%	13,1%	46,9%	38,1%	44,6%
Commentaire	Les prévisions de 2017 ont été dépassées grâce à la perception d'intérêts de placements à court terme d'excédent de trésorerie		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations			

Charges du personnel :

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges du personnel (prévision initiale)	(5 909)	(6 382)	(6 892)	(7 444)	(8 039)	(8 682)
Charges du personnel (réalisées ou mis à jour)	(6 310)	(7 362)	(7 730)	(8 271)	(8 850)	(9 470)
Ecart	6,8%	15,4%	12,2%	11,1%	10,1%	9,1%
Commentaire	les charges du personnel ont augmenté de 6,8% par rapport aux prévisions initiales suite à de nouveaux recrutements		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations			

Autres charges d'exploitation :

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres charges d'exploitation (prévision initiale)	(3 047)	(3 199)	(3 359)	(3 527)	(3 704)	(3 889)
Autres charges d'exploitation (réalisées ou mises à jour)	(3 198)	(3 400)	(3 638)	(3 893)	(4 165)	(4 457)
Ecart	5,0%	6,3%	8,3%	10,4%	12,5%	14,6%
Commentaire	Les charges d'exploitation ont augmenté de 5% par rapport aux prévisions initiales suite au dépassement du niveau d'activité prévisionnel		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations			

Dotations aux amortissements et aux résorptions :

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations aux amortissements et aux résorptions (prévision initiale)	(709)	(717)	(725)	(733)	(741)	(749)
Dotations aux amortissements et aux résorptions (réalisées ou mises à jour)	(617)	(665)	(696)	(717)	(738)	(759)
Ecart	-13,0%	-7,2%	-3,9%	-2,1%	-0,3%	1,4%
Commentaire	Cette rubrique a accusé une baisse de 13% par rapport aux prévisions initiales suite à une surestimation de l'hypothèse du taux de dotation annuelle (8%)		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations et d'un ajustement du taux de dotation ramené à 7%			

Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (prévision initiale)	(500)	(600)	(700)	(700)	(700)	(700)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (réalisées ou mises à jour)	(500)	(600)	(700)	(800)	(900)	(1 000)
Ecart	0,0%	0,0%	0,0%	14,3%	28,6%	42,9%
Commentaire	Les réalisations ont été conformes aux prévisions initiales		Les prévisions ont été ajustées pour tenir compte de la dépréciation des réinvestissements exonérés annuels prévisionnels			

Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

(en MD)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (prévision initiale)	(3 979)	(3 572)	(3 476)	(2 563)	(1 193)	(1 253)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (réalisées ou mises à jour)	(2 556)	(4 796)	(2 193)	(2 445)	(2 550)	(2 569)
Ecart	-35,7%	34,3%	-36,9%	-4,6%	113,8%	105,0%
Commentaire	L'écart par rapport aux prévisions constaté au niveau de cette rubrique est justifié par une amélioration de la qualité du portefeuille.		Les prévisions des dotations aux provisions ont été reprises compte tenu de l'évolution du portefeuille client et des objectifs fixés en matière de taux de couverture prévisionnel			

Qualité du portefeuille-client :

Qualité du portefeuille client (prévision initiale)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant des créances classées	46 520	51 347	54 300	55 601	56 047	58 178
Ratio des créances classées	7,8%	7,8%	7,7%	7,6%	7,5%	7,5%
Ratio de couverture des créances classées	70,0%	70,7%	73,7%	77,1%	78,9%	78,4%
Qualité du portefeuille client (réalisation ou mise à jour)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant des créances classées	46 940	52 167	56 445	61 127	65 590	69 469
Ratio des créances classées	7,41%	7,50%	7,40%	7,30%	7,20%	7,10%
Ratio de couverture des créances classées	67,2%	69,0%	70,0%	71,0%	72,5%	74,5%

La politique sélective de la société depuis la révolution et le renforcement de l'activité recouvrement, a donné ses fruits par la baisse du taux de créances accrochées.

6.2.2. Analyse des performances réalisées au 30 septembre 2018 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2018

La confrontation des réalisations des neuf premiers mois de l'exercice 2018 comparés aux prévisions établies lors de l'élaboration du document de référence "ATL 2018", font ressortir les taux de réalisation suivants:

En mDT	Indicateurs d'activité au 30/09/2018	Prévisions de l'année 2018	Pourcentage de réalisation
Mises en force	246 681	325 000	75,9%
Revenus de leasing	48 527	67 239	72,2%
Produits nets de leasing	19 058	28 600	66,6%
Total des charges d'exploitation	7 911	11 427	69,2%

Comme l'indique le tableau ci-dessus, ATL demeure en ligne avec ses prévisions relatives à l'exercice 2018. En effet, la société a réalisé, au 30/09/2018, 75,9% de ses prévisions de mises en force et 66,6% des produits nets de leasing prévus l'exercice 2018.

6.2.3. Hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2018-2023 se présentent comme suit :

Mises en force

- Pour l'année 2017 et compte tenu des prémisses de reprise de l'activité économique, les mises en force s'établiront à 325MD.
- Pour le reste de la période, la société table sur une croissance de 10%.
- Le taux moyen de sortie retenu pour 2018 est de 10,75%, pour le reste de la période, le taux s'établi à 11,75%.

La répartition mensuelle des mises en force est faite sur une base linéaire avec une durée moyenne de 53 mois.

(En mD)	2 017	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Mises en force	350 000	325 000	357 500	393 250	432 575	475 833
Taux d'évolution	30%	-7%	10%	10%	10%	10%

Produits de Leasing :

La conjugaison des hypothèses précitées permet de dégager les résultats suivants au titre de la période de projection 2018-2023 :

(En mD)	2 017	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Intérêts et revenus assimilés (1)	56 628	64 682	72 903	83 853	94 834	104 145
Marges financières & préloyers	54 919	62 944	71 132	82 055	92 996	102 243
Intérêts de retard	2 807	2 948	3 095	3 250	3 412	3 583
Variation des produits réservés	-1 098	-1 209	-1 324	-1 451	-1 574	-1 681
Autres produits sur opérations de leasing (2)	2 435	2 557	2 685	2 819	2 960	3 108
Produits de leasing (1) + (2)	59 063	67 239	75 588	86 672	97 794	107 253

- Les marges financières et les préloyers évoluent en fonction de l'encours actuel des contrats mis en force ainsi que des hypothèses retenues pour le taux moyen de sortie et le niveau prévisionnel des mises en force additionnelles.
- Les intérêts de retard évolueront au taux moyen annuel de 5%.
- La variation des agios réservés (marge financière sur les loyers impayés des clients classés et intérêts de retard impayés des mêmes clients) a été estimée sur la base de l'évolution de l'encours financier leasing.
- Les autres produits sur opérations de leasing (produits accessoires) évolueront au taux moyen de 5%.

Autres produits d'exploitation :

(En mD)	2 017	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Autres produits d'exploitation	478	441	463	486	511	536

Pour cette rubrique, on estime une baisse de 8% pour l'exercice 2018, et par la suite une évolution annuelle de 5% pour la période restante.

- Refinancement et Charges financières nettes :

Les besoins en refinancement de 2018 à 2022 sont répartis en 70% pour les emprunts obligataires et 30% pour les crédits bancaires.

(En mD)	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Emprunts obligataires (70%)	126 700	109 200	149 800	167 300	179 900
Crédits bancaires (30%)	54 300	46 800	64 200	71 700	77 100
Refinancement	181 000	156 000	214 000	239 000	257 000

Pour les besoins des simulations, le refinancement prévisionnel est considéré être réalisé sur 5 ans.

(En mD)	2 017	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Charges financières nettes (Résorption des frais d'émission des emprunts compris)	-31 872	-38 912	-45 780	-53 421	-61 996	-69 448

- Les intérêts des emprunts sont calculés sur la base de l'encours moyen de refinancement du début et de fin d'année pour les emprunts non échus au 31/12/2017. Pour les financements à taux fixe, ils sont calculés au taux fixe contractuel.

Pour les financements à taux variable, ils sont calculés sur la base d'un TMM moyen de 6,82% pour 2018, et 7,75% pour la période 2019-2022.

Pour les nouveaux emprunts, la charge d'intérêts a été calculée sur la base de l'échéancier de remboursement des nouveaux emprunts au taux moyen de 9,1% pour 2018 et 10,2% pour la période 2019-2022.

- Le coût de résorption des frais occasionnés par les émissions obligataires a été intégré dans les taux d'intérêt annuel effectif à hauteur de 0,4%.

Produits de placement :

(En mD)	2 017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit des placements CT	492	50	0	0	0	0
Produits (FG)	123	70	20	20	20	20
Dividende (Participation directe)	186	153	150	150	150	150
Produits conventionnel/ encours des crédits participatifs	0	0	304	332	67	0
Produits / nouveaux crédits participatifs	0	0	359	609	817	942
réserve/ produits des crédits participatifs (20%)	0	0	-133	-188	-177	-188
Autres revenus	30	0	0	0	0	0
Produits de placement (1) +(2)	831	273	700	923	878	924

Charges du personnel :

L'évolution des charges du personnel sera induite par les augmentations conventionnelles triennales et les avancements et passage de grade, estimés à 5% pour l'année 2019 et 7% à partir 2020. Pour l'année 2018, les charges du personnel correspondent à ceux budgétisés pour la même année.

(En mD)	2 017	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Charges du personnel	-6 310	-7 362	-7 730	-8 271	-8 850	-9 470

Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation évolueront annuellement au taux de 7% à partir de 2019. Pour l'année 2018, les autres charges d'exploitation correspondent à ceux budgétisés pour la même année.

(En mD)	2 017	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Autres charges d'exploitation	-3 198	-3 400	-3 638	-3 893	-4 165	-4 457

Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Il s'agit des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles propres ainsi que des résorptions des frais de l'augmentation du capital réalisée en 2012.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, la dotation annuelle est calculée en fonction de la variation des éléments corrélatifs du bilan.

Les frais d'augmentation de capital se trouvent être totalement résorbés à la clôture de l'exercice 2015.

(En mD)	2 017	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Dotations aux amortissements	-617	-665	-696	-717	-738	-759

Dotations aux provisions et résultat des créances radiées (coût du risque) :

Pour maintenir la qualité de son portefeuille l'ATL prévoit de conserver un ratio de couverture confortable tout en maîtrisant l'évolution des créances classées en B2, B3 et B4.

Le coût prévisionnel du risque de contrepartie (dotations aux provisions) a été estimé, pour chaque année, par référence aux hypothèses suivantes :

(En mD)	2 017	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Montant des créances classées	46 940	52 167	56 445	61 127	65 590	69 469
Taux de créances classées	7,41%	7,50%	7,40%	7,30%	7,20%	7,10%
Taux de couverture des créances classées	67,17%	69,00%	70,00%	71,01%	72,47%	74,54%

L'évolution des dotations annuelles aux provisions se présente, au titre de la période 2018-2022, comme suit :

(En mD)	2 017	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Dotations aux provisions aux provisions clients	-2 021	-3 256	-2 193	-2 446	-2 550	-2 569
Dotations aux provisions pour risques et dépréciation d'actifs*	-535	-1540	0	0	0	0
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	-2 556	-4 796	-2 193	-2 446	-2 550	-2 569

*Pour 2018, cette dotation aux provisions correspond à la couverture forfaitaire d'un risque fiscal pour 1MD et deux litiges pour 540mD

Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Une dotation annuelle de 600 milles Dinars a été retenue pour l'année 2018. A partir de 2019, une évolution annuelle de 100 milles dinars a été retenue.

(En mD)	2 017	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-500	-600	-700	-800	-900	-1 000

Impôt sur les sociétés :

L'impôt est décompté au taux effectif de 29% du résultat comptable avant impôt et après réintégration des dotations pour dépréciation des titres, et ce compte tenu de l'hypothèse d'un réinvestissement annuel de 5MD sur la période 2018-2022.

Distribution des dividendes :

Le dividende prévisionnel par action serait de :

(en Milliers Dinars)	2 017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital	25 000	25 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Dividendes	6 250	4 250	5 600	6 650	7 000	7 350
Dividende par action (en Dinars)	0,250	0,170	0,160	0,190	0,200	0,210
Résultat/ action	0,426	0,340	0,319	0,369	0,398	0,418

Hypothèses du Bilan :

1. Liquidités et équivalents de liquidités :

Une liquidité est déterminée en fonction du besoin en trésorerie résultant du décalage entre les emplois et les ressources.

2. Créances issues d'opérations de leasing

a. Investissements bruts en contrats de leasing :

- L'investissement brut en immobilisations données en leasing correspond au solde de début d'année majoré des mises en forces de l'année et diminué des sorties au titre des rachats et cessions anticipés estimé à 24 MDT pour 2018 (un taux de croissance annuel de 2% a été retenu pour les années 2019-2022 pour l'estimation des sorties prévisionnelles)
- Les remboursements en capital viennent en déduction de l'encours financier.

b. Clients et comptes rattachés :

Les impayés figurant au sous poste "clients et comptes rattachés" sont déterminés, compte tenu d'un objectif de taux de recouvrement annuel moyen fixé à 87,9%.

	2 017	2018	2019	2020	2021	2022
taux de recouvrement hors autofinancement (objectif)	87,79%	88,51%	88,46%	88,50%	88,48%	88,33%
solde	37 472	39 406	44 394	49 433	56 499	65 500
Variation	5 132	1 934	4 988	5 039	7 066	9 002
CA TTC	274 541	305 464	345 432	385 455	441 184	504 894
Encaissement client	269 409	303 530	340 444	380 417	434 118	495 893

Les facturations couvrent les loyers (principal + marge financière) TTC, des produits d'exploitation et des rachats et cessions.

c. Provisions et agios réservés (Couverture)

L'évolution des provisions et agios réservés correspond à la variation annuelle des produits réservés, à la dotation annuelle nette aux provisions, à base individuelle, sur les créances classées en B2, B3 et B4 et à la dotation annuelle nette aux provisions, à base collective, sur les créances classées en A et B1.

3. Placements à long terme :

L'évolution des placements à long terme correspond aux prises de participations annuelles, déduction faite des cessions prévisionnelles des participations selon les échéanciers des portages.

4. Valeurs immobilisées :

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres, est estimé à 450mD pour 2018 et 2019 et à 300mD par an à partir de 2020.

La dotation annuelle aux amortissements est estimée à 7% de la valeur brute.

(En mD)	2 017	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Immobilisations propres	9 047	9 497	9 947	10 247	10 547	10 847
Amortissements	-3 806	-4 471	-5 167	-5 884	-6 623	-7 382
Immobilisations propres nettes	5 241	5 026	4 780	4 363	3 924	3 465

5. Autres actifs :

Une augmentation annuelle forfaitaire de 50 mdt a été retenue pour ce poste.

6. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts sont augmentés par les refinancements annuels et diminués par les tombées des échéances annuelles.

7. Dettes envers la clientèle :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

8. Fournisseurs et comptes rattachés

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 10% par an à partir de 2019.

9. Autres passifs :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an en sus d'une dotation aux provisions pour risque pour l'exercice 2018 correspondant à la couverture forfaitaire d'un risque fiscal pour 1 MD et deux litiges pour 540 milles dinars.

10. Capitaux propres :

<i>(En mD)</i>	2 017	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Capital social	25 000	25 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Prime d'émission	0	0	14 000	14 000	14 000	14 000
Réserve légale	2 500	2 500	2 500	3 069	3 500	3 500
Autres réserves	42 660	46 712	48 393	53 393	58 393	63 393
Résultats reportés	287	640	210	208	1 053	2 979
Résultat de la période	10 655	8 501	11 167	12 927	13 926	14 627
Total des capitaux propres avant affectation	81 102	83 353	111 270	118 597	125 872	133 499

6.2.4. Etats financiers prévisionnels

Bilans prévisionnels

(Montants exprimés en Milliers dinars)	2017	2018e	2019e	2020e	2021e	2022e
Liquidités et équivalents de liquidités	23 372	361	615	825	466	646
Créances issues d'opérations de leasing	602 479	660 562	724 469	795 375	865 104	928 561
Placements à long terme	17 628	21 709	25 676	29 043	30 643	31 310
Valeurs immobilisées	5 241	5 026	4 780	4 363	3 924	3 465
Autres actifs	19 307	19 357	19 407	19 457	19 507	19 557
TOTAL DES ACTIFS	668 027	707 015	774 947	849 062	919 644	983 539
Concours bancaires et autres passifs financiers	77	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	3 986	4 186	4 395	4 615	4 846	5 088
Emprunts et ressources spéciales	512 129	551 180	584 648	644 262	699 704	747 352
Fournisseurs et comptes rattachés	64 296	60 000	66 000	72 600	79 860	87 846
Autres passifs	6 436	8 297	8 635	8 990	9 363	9 754
Total des passifs	586 925	623 663	663 678	730 467	793 772	850 040
Capital social	25 000	25 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Réserves	45 160	49 212	64 893	70 462	75 893	80 893
Résultats reportés	287	640	210	208	1 053	2 979
Résultat de l'exercice	10 655	8 501	11 167	12 927	13 926	14 627
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	668 027	707 015	774 947	849 062	919 644	983 539

Etat de résultats prévisionnels

(Montants exprimés en Milliers dinars)	2017	2018e	2019e	2020e	2021e	2022e
Revenus de leasing	54 919	62 944	71 132	82 055	92 996	102 243
Intérêts de retard	2 807	2 948	3 095	3 250	3 412	3 583
Variation des produits réservés	-1 098	-1 209	-1 324	-1 451	-1 574	-1 681
Autres produits de leasing	2 435	2 557	2 685	2 819	2 960	3 108
Total des produits d'exploitation	59 063	67 239	75 588	86 672	97 794	107 253
Charges financières nettes	-31 872	-38 912	-45 780	-53 421	-61 996	-69 448
Produits des placements	831	273	700	923	878	924
Total des revenus nets de leasing	28 022	28 600	30 508	34 174	36 675	38 729
Autres produits d'exploitation	478	441	463	486	511	536
Charges de personnel	-6 310	-7 362	-7 730	-8 271	-8 850	-9 470
Autres charges d'exploitation	-3 198	-3 400	-3 638	-3 893	-4 165	-4 457
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	-617	-665	-696	-717	-738	-759
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	-2 556	-4 796	-2 193	-2 445	-2 550	-2 569
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-500	-600	-700	-800	-900	-1 000
Total des charges d'exploitation	-12 704	-16 381	-14 494	-15 640	-16 693	-17 718
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 318	12 218	16 014	18 533	19 982	21 010
Autres gains ordinaires	179	0	0	0	0	0
Autres pertes ordinaires	-6	0	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	15 492	12 218	16 014	18 533	19 982	21 010
Impôt sur les sociétés	-4 837	-3 717	-4 847	-5 607	-6 056	-6 383
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	10 655	8 501	11 167	12 927	13 926	14 627

Etats des flux de trésorerie prévisionnels

(Montants exprimés en Millions de dinars)	2017	2018e	2019e	2020e	2021e	2022e
Encaissements clients	344 690	332 663	369 784	409 990	463 686	525 347
Décaissements leasing	-362 801	-329 459	-351 679	-386 847	-425 531	-468 084
Encaissements autres que leasing	517	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Décaissements autres que leasing	-5 065	-5 128	-5 350	-5 588	-5 843	-6 116
Décaissements personnel	-4 249	-3 681	-3 865	-4 136	-4 425	-4 735
Intérêts payés	-27 757	-31 130	-36 624	-42 737	-49 597	-55 558
Intérêts perçus	747	273	700	923	878	924
Acquisition/Cession de placements à court terme	-14 500	14 489	0	0	0	0
Impôts et taxes payés à l'Etat	-10 602	-16 140	-19 813	-22 943	-27 518	-32 280
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-79 020	-36 113	-44 847	-49 337	-46 351	-38 502
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	-1 066	-450	-450	-300	-300	-300
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	203	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières et produit perçu sur activité d'investissement	1 360	319	333	833	2 500	3 333
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-4 502	-5 131	-5 117	-4 467	-2 800	-1 967
Encaissement suite à l'émission d'actions	0		21 000			
Encaissement dividendes et autres distributions	-6 000	-6 250	-4 250	-5 600	-6 650	-7 000
Encaissements provenant des emprunts	172 593	181 000	156 000	214 000	239 000	257 000
Remboursement des emprunts	-85 757	-141 950	-122 532	-154 386	-183 558	-209 352
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	80 837	32 800	50 218	54 014	48 792	40 648
Variation de trésorerie	-2 686	-8 444	254	210	-359	180
Trésorerie au début de l'exercice	11 491	8 805	361	615	825	466
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 805	361	615	825	466	646

6.2.5. Emplois, ressources et cash-flows disponibles pour les actionnaires

(en mD)	2017	2018e	2019e	2020e	2021e	2022e
Bénéfice net	10 655	8 501	11 167	12 927	13 926	14 627
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	617	665	696	717	738	759
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	2 556	4 796	2 193	2 445	2 550	2 569
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	500	600	700	800	900	1 000
Marge brute d'autofinancement	14 328	14 561	14 756	16 889	18 115	18 955

6.2.6. Ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mD)	2017	2018e	2019e	2020e	2021e	2022e
Résultat net de la période (1)	10 655	8 501	11 167	12 927	13 926	14 627
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme	620 107	682 271	750 145	824 418	895 747	959 871
Fonds propres (avant résultat net) (3)	70 446	74 852	100 102	105 669	111 946	118 872
Capitaux propres avant affectation	81 102	83 352	111 269	118 596	125 872	133 499
Créances issues d'opérations de leasing	602 479	660 562	724 469	795 375	865 104	928 561
Emprunts et ressources spéciales (7)	512 129	551 180	584 648	644 262	699 704	747 352
Charges financières	31 872	38 912	45 780	53 421	61 996	69 448
Charges du personnel	6 310	7 362	7 730	8 271	8 850	9 470
Autres charges d'exploitation	3 198	3 400	3 638	3 893	4 165	4 457
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	617	665	696	717	738	759
Total charges d'exploitation* (8)	10 125	11 427	12 064	12 881	13 754	14 686
Produits nets (9)	28 022	28 600	30 508	34 174	36 675	38 729
Total bilan (11)	668 027	707 015	774 947	849 062	919 644	983 539
Total des produits de Leasing	59 063	67 239	75 588	86 672	97 794	107 253
Dettes envers la clientèle	3 986	4 186	4 395	4 615	4 846	5 088
Placements à long terme	17 628	21 709	25 676	29 043	30 643	31 310
Ratios propres aux sociétés de leasing						
Taux de créances classées	7,4%	7,5%	7,4%	7,3%	7,2%	7,1%
Ratio de couverture des créances classées	65,8%	69,0%	70,0%	71,0%	72,5%	74,5%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme)	7,6%	7,6%	7,5%	7,4%	7,3%	7,2%
Ratios de structure						
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	12,1%	11,8%	14,4%	14,0%	13,7%	13,6%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	76,7%	78,0%	75,4%	75,9%	76,1%	76,0%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	90,2%	93,4%	93,5%	93,7%	94,1%	94,4%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances issues d'opérations de leasing	85,7%	84,1%	81,3%	81,6%	81,4%	81,0%
Ratios de gestion						
Charges du personnel / Produits nets	22,5%	25,7%	25,3%	24,2%	24,1%	24,5%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	39,8%	38,2%	30,5%	32,3%	32,8%	32,6%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation / Produits nets)	36,1%	40,0%	39,5%	37,7%	37,5%	37,9%

* charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées

Ratios de rentabilité	2017	2018e	2019e	2020e	2021e	2022e
ROE (Résultat net / Fonds propres avant résultat)	15,1%	11,4%	11,2%	12,2%	12,4%	12,3%
ROA (Résultat net / Total Bilan)	1,6%	1,2%	1,4%	1,5%	1,5%	1,5%
Résultat net / Produits nets	38,0%	29,7%	36,6%	37,8%	38,0%	37,8%
Total produits de Leasing / Créances issues d'opérations de leasing	9,8%	10,2%	10,4%	10,9%	11,3%	11,6%
Produits nets / Total Bilan	4,2%	4,0%	3,9%	4,0%	4,0%	3,9%

6.3. Avis des Commissaires aux Comptes sur la situation prévisionnelle



F.M.B.Z. KPMG Tunisie Immeuble KPMG
Les Jardins du Lac - Lac II
Tél : +216 71 194 344
Fax : +216 71 194 320
Email : mzammouri@kpmg.com



02, Rue 7299 - ElMenzeh 9A - ElManar II
- 1013 Tunis
Tél +216 71 880 933
Fax. +216 71 872 115
Email : cmc@hexabyte.tn

ARAB TUNISIAN LEASE Rapport des Commissaires aux Comptes sur L'examen d'informations financières prévisionnelles pour la période 2018-2022

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN LEASE :

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de l'ATI, relatifs à la période 2018-2022, tels qu'elles sont jointes au présent rapport et dont les principaux paramètres prévisionnels se présentent comme suit :

Rubrique en milliers dinars	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Revenus nets de leasing	28 000	30 508	34 174	36 075	30 729
Résultat net de l'exercice	8 501	11 167	12 927	13 926	14 627
Mise en Force	325 000	357 500	393 250	432 575	475 833
Refinancement	181 000	156 000	214 000	239 000	257 000

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.3 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 10 Octobre 2018

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA

